

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 21, 2024

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 4:03 p.m. [ET] to examine Bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments.

Senator Tony Dean (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good afternoon, colleagues. Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidance to prevent audio feedback incidents. Thank you all for your cooperation.

Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I'm Tony Dean, senator from Ontario and chair of the committee. I am joined today by my fellow committee members, whom I now welcome to introduce themselves, beginning with our deputy chair.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

Senator Al Zaibak: Mohammad Al Zaibak, Ontario.

Senator McNair: John McNair, New Brunswick.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

The Chair: Thank you, colleagues. To my left is the committee clerk, Ericka Paajanen, and to my right are Ariel Shapiro and Anne-Marie Therrien-Tremblay, our Library of Parliament analysts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 21 octobre 2024

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 16 h 3 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires.

Le sénateur Tony Dean (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonjour, chers collègues. Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour obtenir des directives visant à empêcher les rétroactions acoustiques. Merci à vous tous de votre coopération.

Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je suis Tony Dean, sénateur de l'Ontario et président du comité. Je suis accompagné aujourd'hui des autres membres du comité, que j'invite à se présenter, en commençant par notre vice-président.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

Le sénateur Al Zaibak : Mohammad Al Zaibak, de l'Ontario.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le président : Merci, chers collègues. À ma gauche se trouve la greffière du comité, Ericka Paajanen, et à ma droite, Ariel Shapiro et Anne-Marie Therrien-Tremblay, nos analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Today we continue our consideration of Bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments. We will hear today from three panels of witnesses who will share their insights on this bill and then complete our meeting with clause-by-clause consideration of the bill.

In the first panel, I'm pleased to welcome here in the room Pantea Jafari, who is a lawyer and member of both the Canadian Immigration Lawyers Association and the Canadian Muslim Lawyers Association. Ms. Jafari is here representing both organizations. By videoconference, we welcome Kamaljit Kaur Lehal, Chair, Immigration Law Section, Canadian Bar Association. Thank you for joining us today.

I will now invite you to provide your opening remarks followed by questions from our members. We will begin with Pantea Jafari, who will have extended speaking time today as she speaks on behalf of both the Canadian Immigration Lawyers Association and the Canadian Muslim Lawyers Association.

Pantea Jafari, Member, Canadian Immigration Lawyers Association and Canadian Muslim Lawyers Association: Thank you, senators, for having me. I am honoured to be speaking on behalf of both the Canadian Immigration Lawyers Association and the Canadian Muslim Lawyers Association today. As both organizations are congruent in their testimony before this committee, I will be using the two five-minute blocks as a 10-minute segment to address more of each of their concerns, and I will delineate if any specific comment is particular to an organization.

We want to begin by acknowledging the political context that we find ourselves in with this bill. We do appreciate that any suggested amendments will likely cause it to fail. With that understanding, I acknowledge at the outset that, yes, we do support the bill — both organizations — with its flaws, and we look to the committee and senators for assistance in improving it as much as possible at this juncture. There are two key opportunities for that. The first is the observations back to the Senate, and the second are the informal channels available to everyone. As the minister testified, he's invited you to dinners, and informal channels have also successfully led to amendments to Bill C-21. We encourage everyone to hopefully heed our testimony and our concerns of multiple organizations.

The two organizations I represent today are part of a coalition that has submitted a joint brief to this committee. This is a coalition of no less than eight organizations that have synthesized our key concerns with the bill. If we were to have at

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires. Nous entendrons aujourd'hui trois groupes de témoins qui nous feront part de leurs réflexions sur ce projet de loi, puis terminerons notre réunion par l'étude article par article du projet de loi.

Dans le premier groupe, je suis heureux d'accueillir ici dans la salle Pantea Jafari, avocate et membre de l'Association canadienne des avocats en immigration et de l'Association canadienne des avocats musulmans. Me Jafari représente ici deux organisations. Par vidéoconférence, nous recevons Kamaljit Kaur Lehal, présidente, Section en droit de l'immigration, de l'Association du Barreau canadien. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je vous inviterai maintenant à présenter vos déclarations liminaires, qui seront suivies par les questions de nos membres. Nous allons commencer par Me Pantea Jafari, qui aura un temps de parole prolongé aujourd'hui, car elle s'exprime au nom de l'Association canadienne des avocats en immigration et de l'Association canadienne des avocats musulmans.

Me Pantea Jafari, membre, Association canadienne des avocats en immigration et Association canadienne des avocats musulmans : Merci, sénateurs et sénatrices, de me recevoir. Je suis honorée de m'exprimer au nom de l'Association canadienne des avocats en immigration et de l'Association canadienne des avocats musulmans aujourd'hui. Étant donné que les deux organisations ont un témoignage égal devant le comité, j'utiliserai les deux blocs de cinq minutes comme segment de dix minutes pour aborder davantage chacune de leurs préoccupations, et je le préciserai si un commentaire précis concerne une organisation en particulier.

Nous voulons commencer par reconnaître le contexte politique dans lequel nous nous retrouvons avec le projet de loi. Nous reconnaissons que tout amendement suggéré entraînera probablement son rejet. Cela étant, je reconnais d'emblée que, oui, nous sommes favorables au projet de loi — les deux organisations — avec ses lacunes, et nous nous tournons vers le comité et les sénateurs pour nous aider à l'améliorer le plus possible à ce stade. Nous avons pour cela deux grandes occasions. La première, ce sont les observations faites au Sénat, et la deuxième, les canaux informels accessibles à tous. Comme le ministre l'a affirmé, il vous a invités à des soupers, et des canaux informels ont également débouché sur des amendements du projet de loi C-21. Nous encourageons tout le monde à écouter, je l'espère, notre témoignage et nos préoccupations qui touchent de nombreuses organisations.

Les deux organisations que je représente aujourd'hui font partie d'une coalition qui a présenté un mémoire conjoint au comité. La coalition regroupe pas moins de huit organisations qui ont résumé nos principales préoccupations liées au projet de

least those addressed, it would be tremendously helpful. The RCMP and the Canada Border Services Agency, or CBSA, are bodies that police the conduct of vulnerable populations especially marginalized populations — visitors with little to no immigration rights all the way up to citizens — and any improvement would be critically welcomed going forward.

The reasons why we hope the committee can assist with those things are to try to get as many of the concerns addressed at the regulation stage as possible, and also to assist with interpretation of the bill. Where the text doesn't clearly identify or address some of the concerns that we have, we would hope that you would at least note in your observations the interpretation you understand sections of the bill to have, or hope to have so that it can be helpful in the future and lay the groundwork for changes to come.

One of the key issues that I will start with is third party and systemic complaints, which my colleagues have testified to as well. We see that as one of the most critical systemic problems with the commission to be formed, given that the RCMP and CBSA have an acknowledged systemic racism problem that permeates both institutions. We think that is critically required at the outset to breathe life, effectiveness and the potential for real reform into both institutions through this oversight body, especially given the acknowledgement that both institutions have been overly targeted, and therefore many populations face disproportionate consequences arising from their interactions with the RCMP and the CBSA. So it becomes even more critical.

I will refer you to our written briefs for the specific amendments that we are hopeful will be mentioned in your observations and beyond, but specifically the reference to "directly concerned" in sections 38 and 52 are of critical concern. We would hope that you would note in your observations that those should be amended to clearly allow for third party and systemic complaints without the reservations expressed in the bill, but also to confirm that, in your idea, belief and interpretation, third parties such as NGOs, lawyers' groups that work with these populations are directly concerned so that if that definition remains, it would be understood to have included those entities from the outset.

Systemic complaints have been proven to be very useful and impactful in the past. The Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, or CRCC, executive has testified that, through seeing a series of complaints that have been substantiated, they have come to recognize some systemic issues within the RCMP and have worked on that with the institution to

loi. Si nous réussissions à tout le moins à faire examiner ces préoccupations, ce serait extrêmement utile. La GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, sont des organes qui surveillent le comportement des populations vulnérables, en particulier des populations marginalisées — des visiteurs qui ont peu de droits en matière d'immigration, voire aucun, jusqu'aux citoyens — et toute amélioration serait très bien accueillie dans l'avenir.

Si nous espérons obtenir l'aide du comité, c'est pour pouvoir régler le plus grand nombre de préoccupations possible à l'étape de la réglementation, et aussi contribuer à l'interprétation du projet de loi. Lorsque le libellé ne nomme ou n'aborde pas clairement certaines de nos préoccupations, nous espérons que vous pourrez à tout le moins signaler dans vos observations l'interprétation que vous faites des articles du projet de loi, ou que nous puissions l'avoir pour qu'elle soit utile dans l'avenir et jette les bases des changements à venir.

L'un des principaux enjeux par lequel je commencerai concerne les plaintes des tierces parties et les plaintes systémiques, à propos de quoi mes collègues ont si bien témoigné. Cela nous semble être l'un des problèmes systémiques les plus critiques concernant la commission qui sera formée, étant donné que la GRC et l'ASFC ont un problème de racisme systémique reconnu qui imprègne les deux institutions. Nous pensons qu'il est absolument nécessaire dès le départ d'insuffler la vie, de favoriser l'efficacité et de rendre possible une véritable réforme dans les deux institutions à l'aide de cet organe de surveillance, surtout si l'on reconnaît que les deux institutions ont été exagérément ciblées; par conséquent, de nombreuses populations font face à des conséquences disproportionnées découlant de leurs interactions avec la GRC et l'ASFC. Cela devient donc encore plus critique.

Je vais vous inviter à consulter nos mémoires écrits concernant les amendements particuliers que nous espérons voir mentionnés dans vos observations et au-delà, mais en particulier, la mention « directement concernée » aux articles 38 et 52 constitue une préoccupation majeure. Nous aimerions que vous signaliez dans vos observations que ces articles doivent être modifiés de manière à autoriser clairement les plaintes de tierces parties et les plaintes systémiques sans les réserves exprimées dans le projet de loi, mais également pour confirmer que, selon vos idées, vos croyances et votre interprétation, les tierces parties comme les ONG et les groupes d'avocats qui travaillent auprès de ces populations sont directement concernés, de sorte que si cette définition est conservée, elle soit comprise comme incluant ces entités dès le début.

Les plaintes systémiques se sont révélées très utiles et efficaces dans le passé. Le directeur de la commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, ou CCETP, a déclaré que, après avoir vu une série de plaintes qui ont été fondées, ils en sont venus à reconnaître certains problèmes systémiques au sein de la GRC et ont travaillé avec

achieve some real changes. We would argue that those entities that would be in a position to make a third-party complaint and to file systemic complaints are better positioned to identify those issues and recognize them much sooner than an individual complaint process, the success of which — in aggregate amounts — would bring to light those kinds of concerns.

The clear acceptance and mandate of those two would be tremendously helpful, especially when we consider realities of both institutions. Senators have spoken to the issues with B.C. RCMP coming up in the previous testimony. When we hear officers admit to things like, “I just racially-profiled pulled someone over,” it becomes very clear that an individual complaint will never get to the core of the problem and that these systemic complaints are critical to effective change and also to building trust in the institution when the trust has been eroded by such conduct in the past by both institutions. It’s a critical requirement, in our opinion, especially when you consider that in 2022 an internal report was done by CBSA officers who reported that one in four officers reported seeing what they believed to be discriminatory and racially motivated conduct by their colleagues. Seventy-one per cent of them reported that they believed the concern was based on race and, in most cases, also on national and ethnic origin.

These are problems we are well aware of. Thankfully, our organizations have gone far enough to be able to document them to an acknowledged present reality. For those reasons, we believe these are critically needed amendments.

The second issue relates to independent investigations, which is, for the same reason, a derivative of the same concerns. In past sessions, senators have raised whether there would be enough buy-in into the system, whether people would feel that their concerns are taken seriously when the entity they are complaining about is given the authority to investigate themselves. Both organizations believe that would not be the case, and that trust is eroded further when the persons and entities being complained about have the authority to investigate themselves.

I’ll give you an example of that. Ms. Maltais of the CBSA has testified in past sessions that the CBSA presently has a robust system complaint system. Let me give you an example of that “robust” system. We have a client at our firm, a Caucasian young man, who was travelling to a small port border crossing with his pregnant nine months pregnant wife and suffered mistreatment that he wished to report on. His complaint was investigated by someone who was a witness, a participant and also a supervisor for part of the shifts under question. With that, and there being many deeper concerns arising from that for vulnerable

l’institution pour apporter des changements réels. Nous faisons valoir que ces entités qui seraient en mesure de formuler des plaintes de tierces parties et de déposer des plaintes systémiques sont mieux placées pour cerner et reconnaître ces problèmes, et ce, beaucoup plus tôt qu’un processus de plaintes individuelles, dont la réussite — qui tient à leur accumulation — ferait ressortir ce genre de préoccupations.

L’acceptation et le mandat clairs de ces deux éléments seraient extrêmement utiles, surtout si on tient compte des réalités des deux institutions. Des sénateurs ont parlé des problèmes liés à la GRC en Colombie-Britannique qui ont été soulevés dans le témoignage précédent. Lorsque nous entendons des agents avouer des choses comme « Je viens d’arrêter quelqu’un en faisant du profilage racial », il devient très clair qu’une plainte individuelle n’ira jamais au cœur du problème et que ces plaintes systémiques sont essentielles pour entraîner des changements et bâtir la confiance dans l’institution lorsque celle-ci a été érodée par une telle conduite dans le passé de la part des deux institutions. C’est une exigence cruciale, à notre avis, surtout si l’on tient compte du fait que, en 2022, un rapport interne réalisé par des agents de l’ASFC a révélé qu’un agent sur quatre a déclaré avoir vu ce qu’il estimait être une conduite à caractère discriminatoire et racial de la part de ses collègues. Au total, 71 % d’entre eux ont dit qu’ils pensaient que le doute reposait sur la race et, dans la plupart des cas, sur l’origine nationale et ethnique.

Il s’agit de problèmes dont nous sommes très au courant. Heureusement, nos organisations sont allées assez loin pour pouvoir les documenter de manière à ce qu’ils soient reconnus dans notre réalité actuelle. Pour ces raisons, nous pensons qu’il s’agit d’amendements fort nécessaires.

Le deuxième enjeu concerne les enquêtes indépendantes, qui, pour la même raison, découlent des mêmes préoccupations. Dans les dernières séances, les sénateurs se sont demandé si le système serait suffisamment accepté si les gens estimaient que leurs préoccupations sont prises au sérieux lorsque l’entité dont ils se plaignent se voit confier le pouvoir d’enquêter sur elle-même. Les deux organisations pensent que ce ne serait pas le cas et que la confiance est érodée davantage lorsque les personnes et les entités qui font l’objet de la plainte ont le pouvoir d’enquêter sur elles-mêmes.

Je vais vous donner un exemple. Mme Maltais de l’ASFC a déclaré dans des séances précédentes que l’ASFC dispose actuellement d’un robuste système de plaintes au sujet du système. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce système « robuste ». Il y a à notre cabinet un client, un jeune homme blanc, qui arrivait à un petit passage frontalier avec son épouse enceinte de neuf mois et qui a fait l’objet de mauvais traitements qu’il souhaitait signaler. Sa plainte a fait l’objet d’une enquête par un témoin, un participant et aussi un superviseur pour une partie des quarts en question. Cela, et

populations who are disproportionately targeted for mistreatment by these entities, is a significant concern.

In the last session, Senator Cotter brought to light the fact that most administrative entities are moving toward a completely independent complaint review system. We encourage that for the reasons that we've outlined and because the ingrained racism cannot be addressed with that.

The National Police Federation has also testified in that regard, that from a workload perspective as well, it wouldn't be efficient for them to be taking on that task.

Enforceable remedies are another key concern. Mr. Koops of Public Safety Canada testified that the commission would have at its disposal powers equal to those of federal courts. With all due respect, that's concerning, especially since it is contradictory to his own statements that confirm that they merely make recommendations. The more robust remedies identified on page 4 of our brief, such as interim measures and stay of removals, we believe, are critical to ensuring robust investigation of complaints. If complainants are removed during the process or if the commission fails to have access to them to conduct the complaints, we think that would also be of grave concern.

Part and parcel with the powers are the review process. We believe that the commission's work should be subject to judicial review. Mr. Koops explained that it's not presently is because the commission is not making final determinations, but merely recommendations based on administrative law principles. We would argue that efficiency shouldn't trump accountability.

The judicial reviews are required both for transparency in the work of the commission and accountability for whether it's conducting its investigations in line with all the requirements that most communities would like to see and the law would require.

Because of that, we would either ask for senators to push on that through all channels possible, but, at the very least, to acknowledge interpretations and observations that the decision of the commission should form a part of the head of CBSA, RCMP or the minister's decision on what to do with that recommendation, so that it would be reviewable as part of that judicial review of the final decision.

l'existence de nombreuses préoccupations profondes qui en découlent pour les populations vulnérables touchées de manière disproportionnée par les mauvais traitements de la part de ces entités, est une grande préoccupation.

Lors de la dernière séance, le sénateur Cotter a souligné que la plupart des entités administratives se tournent vers un système d'examen des plaintes complètement indépendant. Nous y sommes favorables pour les raisons que nous avons expliquées et parce que le racisme enraciné ne peut pas être abordé de cette façon.

La Fédération de la police nationale a également déclaré à cet égard que, du point de vue de la charge de travail également, il ne serait pas efficace pour elle d'assumer cette tâche.

Les recours applicables sont une autre préoccupation clé. M. Koops de Sécurité publique Canada a déclaré que la commission disposerait de pouvoirs équivalents à ceux des tribunaux fédéraux. Avec tout le respect que je vous dois, c'est préoccupant, surtout puisque cela contredit ses propres déclarations qui confirment qu'elle se contente de formuler des recommandations. Les recours plus robustes indiqués à la page 4 de notre mémoire, comme les mesures provisoires et les sursis aux mesures de renvoi, seraient selon nous essentiels pour garantir une enquête robuste sur les plaintes. Si les plaignants sont renvoyés pendant le processus ou que la commission n'a pas accès à eux pour mener à bien les plaintes, nous pensons que cela serait également une grave préoccupation.

Le processus d'examen fait partie intégrante des pouvoirs. Nous pensons que le travail de la commission devrait être soumis à un contrôle judiciaire. M. Koops a expliqué que ce n'est actuellement pas le cas, car la commission ne rend pas les décisions finales, mais elle se contente de formuler des recommandations en se fondant sur les principes de droit administratif. Nous faisons valoir que l'efficacité ne devrait pas avoir préséance sur la responsabilisation.

Les contrôles judiciaires s'imposent à des fins tant de transparence dans le travail de la commission que de responsabilisation pour ce qui est de savoir si les enquêtes sont effectuées conformément à toutes les exigences que la plupart des collectivités aimeraient voir et que la loi prévoit.

Pour cette raison, nous demandons aux sénateurs de faire avancer ces questions à l'aide de tous les canaux possibles, mais, à tout le moins, de reconnaître les interprétations et les observations selon lesquelles la décision de la commission devrait relever du chef de l'ASFC, de la GRC ou du ministre quant à la suite à donner à cette recommandation, afin qu'elle puisse faire l'objet d'un contrôle dans le cadre du contrôle judiciaire de la décision finale.

The final two comments are to recommend a formal review in three to five years and to seek firmer financial commitments. Thank you so much for your time. I welcome questions.

The Chair: Thank you, Ms. Jafari. Colleagues, we will now hear from Kamaljit Kaur Lehal from the Canadian Bar Association.

Please proceed.

Kamaljit Kaur Lehal, Chair, Immigration Law Section, Canadian Bar Association: Thank you. Good afternoon, chair, and members of the committee. My name is Kamaljit Kaur Lehal, and I am pleased to appear before you as the chair of the Canadian Bar Association's Immigration Law Section.

At the outset, I would like to extend our appreciation to the Standing Committee on Public Safety and National Security for their review of Bill C-20. We are encouraged that some of our previous recommendations were adopted, including extending the complaint submission period to two years and establishing codified response timelines for the RCMP and the Canada Border Services Agency to commission reports. These changes reflect a commitment to enhancing transparency and accountability within law enforcement. However, some of our key recommendations remain unimplemented, and we believe they are important to ensuring Bill C-20 achieves its intended objectives.

In our view, five clauses of the bill require further attention.

The first is clause 86, the right to be informed. The Canadian Bar Association, or CBA, is pleased to see a provision that obliges CBSA employees and officers to inform people detained and arrested of their right to file a complaint and how to do so. However, detainees in immigration-related circumstances are often not accustomed to being in detention and may not have, in their cultural experience, the ability to appreciate the legal complaint mechanism in the Canadian context. As such, explanatory materials to detainees should include awareness and appreciation of cultural differences. In addition to informing individuals of their right to engage a complaint process, it's important to ensure they have access to resources such as a computer, interpreter, and resources to facilitate making a complaint.

The second provision is clause 33.3, the complaint submission period. Again, we are pleased that the complaint submission period has been extended to two years. However, we believe the time limit should begin when the complainant becomes aware of

Les deux derniers commentaires sont de recommander un examen officiel d'ici trois à cinq ans et de solliciter des engagements financiers plus fermes. Merci beaucoup de votre temps. Je répondrai à vos questions.

Le président : Merci, maître Jafari. Chers collègues, nous allons maintenant entendre Kamaljit Kaur Lehal de l'Association du Barreau canadien.

Vous avez la parole.

Me Kamaljit Kaur Lehal, présidente, Section en droit de l'immigration, Association du Barreau canadien : Merci. Bonjour, monsieur le président, et mesdames et messieurs. Je m'appelle Kamaljit Kaur Lehal et je suis heureuse de comparaître devant vous en tant que présidente de la Section en droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants de son examen du projet de loi C-20. Nous sommes encouragés par l'adoption de certaines de nos recommandations précédentes, dont la prolongation de la période de présentation d'une plainte à deux ans et l'établissement de délais de réponse codifiés pour permettre à la GRC et à l'Agence des services frontaliers du Canada de commander des rapports. Ces changements reflètent un engagement à renforcer la transparence et la responsabilisation dans l'application de la loi. Cependant, certaines de nos principales recommandations n'ont toujours pas été mises en œuvre, et nous pensons qu'elles sont importantes pour permettre au projet de loi C-20 d'atteindre les objectifs recherchés.

À notre avis, cinq dispositions du projet de loi nécessitent une attention supplémentaire.

La première est l'article 86, le droit d'être informé du droit de déposer une plainte. L'Association du Barreau canadien, ou ABC, est heureuse de voir une disposition qui oblige les employés et les dirigeants de l'ASFC d'informer une personne détenue et arrêtée de son droit de déposer une plainte et de la façon de le faire. Toutefois, les personnes détenues pour des circonstances liées à l'immigration ne sont souvent pas habituées de se retrouver en détention et n'ont peut-être pas, dans leur expérience culturelle, la capacité d'apprécier le mécanisme de plainte légale dans le contexte canadien. Par conséquent, des documents explicites adressés aux détenus devraient comprendre la sensibilisation et la reconnaissance des différences culturelles. En plus d'informer les personnes de leur droit d'entamer un processus de plainte, il est important de s'assurer qu'elles ont accès à des ressources comme un ordinateur, un interprète, ainsi que des ressources qui facilitent le dépôt d'une plainte.

La deuxième disposition est l'article 33.3, la période de présentation d'une plainte. Encore une fois, nous sommes ravis que la période de présentation d'une plainte ait été prolongée à deux ans. Toutefois, nous pensons que le délai devrait

the issue, not from when the conduct occurred. Immigration cases in particular often involve complex and delayed revelations of misconduct. Many individuals may not realize that they have grounds for a complaint until much later, and the current framework does not adequately address these realities. This is why we are recommending that the time period start from when the complainant becomes aware of the issue. Such an approach would consider the reality faced by many immigrants and would ensure accountability.

The third provision is clause 38. Under clause 38, the CBSA president is empowered to direct the CBSA not to investigate a complaint if it is deemed to be trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith. This is an important ground for screening out potential complaints, but there are no definitions included in the bill for these terms. We believe it is critical to provide clear definitions of these terms. The lack of definitions risks arbitrary or inconsistent decision making by the CBSA or the commission, potentially barring legitimate complaints from being heard. Providing clear guidelines would increase fairness and clarify for both complainant and the officers tasked with addressing their concerns.

The fourth provision is clause 84, regarding stay of removal. Clause 84 does not provide for a stay of removal in cases where a complaint is being investigated. The CBA is concerned that this provision will diminish the practical value of the complaints process if a person is removed before having the opportunity to follow through on a complaint, which would be more difficult if the person was already previously detained. The CBA recommends that the commission have the power to suspend removals or, where necessary, permit individuals to return to Canada if their complaints are serious and credible. The absence of such a power significantly undermines the integrity of the complaints process.

The fifth provision is clause 65, prohibition of judicial review. Clause 65 prohibits judicial review of, “All of the findings and recommendations” in the final report of the commission. There is no rationale provided for justifying a ban against judicial review. The CBA strongly believes that judicial oversight is essential to maintaining public trust in the complaints process. Allowing a judicial review of the commission’s final reports would provide an avenue for complainants to challenge findings when necessary. This form of oversight is fundamental to the principles of administrative law and ensures that the commission’s decisions are subject to independent scrutiny. Without this mechanism there is a risk of undermining public confidence in the fairness and thoroughness of the complaints process.

commencer au moment où le plaignant prend connaissance de la question, et non pas au moment où la conduite a eu lieu. Les cas d’immigration en particulier supposent souvent des révélations d’inconduite complexes et tardives. De nombreuses personnes peuvent ne pas savoir qu’elles ont des motifs pour déposer une plainte avant beaucoup plus tard, et le cadre actuel ne tient pas adéquatement compte de ces réalités. C’est pourquoi nous recommandons que la période commence au moment où le plaignant prend connaissance de la question. Une telle approche tiendrait compte de la réalité à laquelle de nombreux immigrants font face et garantirait la responsabilisation.

La troisième disposition figure à l’article 38. En vertu de cet article, le président de l’ASFC peut ordonner à l’ASFC de ne pas enquêter sur une plainte si, à son avis, elle est futile ou vexatoire ou a été portée de mauvaise foi. C’est un motif important pour filtrer des plaintes possibles, mais il n’y a pas dans le projet de loi de définition de ces termes. Nous pensons qu’il est essentiel de fournir des définitions claires de ces termes. L’absence de définition risque d’entraîner des décisions arbitraires ou incohérentes par l’ASFC ou la commission, ce qui pourrait empêcher l’instruction de plaintes légitimes. Fournir des lignes directrices claires augmenterait l’équité et apporterait plus de clarté aux plaignants et aux agents chargés de traiter leurs préoccupations.

La quatrième disposition est l’article 84, concernant le sursis à la mesure de renvoi. L’article 84 ne prévoit pas de sursis à la mesure de renvoi dans les cas où une plainte fait l’objet d’une enquête. L’ABC craint que cette disposition ne diminue la valeur pratique du processus de plaintes si une personne est renvoyée avant d’avoir eu l’occasion de donner suite à une plainte, ce qui serait plus difficile si la personne a déjà été détenue. L’ABC recommande que la commission ait le pouvoir de suspendre les renvois ou, au besoin, de permettre aux personnes de revenir au Canada si leurs plaintes sont sérieuses et crédibles. L’absence d’un tel pouvoir mine grandement l’intégrité du processus de traitement des plaintes.

La cinquième disposition est l’article 65, l’interdiction de révision en justice. Cet article que les conclusions et les recommandations énoncées dans le rapport final de la commission sont définitives et ne sont pas susceptibles de révision en justice. Aucune explication justifiant une interdiction du contrôle judiciaire n’est fournie. L’ABC croit fermement que la surveillance judiciaire est essentielle pour maintenir la confiance publique dans le processus de traitement des plaintes. Permettre le contrôle judiciaire des rapports finaux de la commission fournirait une avenue aux plaignants pour contester les conclusions, au besoin. Cette forme de surveillance est fondamentale aux principes du droit administratif et garantit que les décisions de la commission font l’objet d’un examen indépendant. Sans ce mécanisme, on risque de miner la confiance du public dans l’équité et la rigueur du processus de règlement des plaintes.

In conclusion, while Bill C-20 represents an important step forward, we need to ensure that the key ingredients of accountability, fairness and transparency are built in throughout. If the foundation is strong, then there will be trust in the oversight process and the ability to make meaningful change where necessary.

We appreciate the opportunity to provide our input and welcome any questions the committee may have. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Lehal. We are moving to questions, three and a half minutes per question including the answer. Please be succinct. I offer my first question to our deputy chair, Senator Dagenais.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for both witnesses. I'm going to talk about the workload that lies ahead for the RCMP Civilian Review and Complaints Commission (CRCC). In reviewing the files you're aware of, in light of the fact that this commission will allow complaints to be made, how many complaints per year might we see from immigrants? Can you also tell us the nature of the main complaints the commission should expect to receive? Finally, in your opinion, does the commission have the staff required to respond to complaints within a reasonable time limit? We can start with Ms. Jafari.

[English]

Ms. Jafari: My apologies. The translation came through as: Do we have enough staff to address some of those complaints and statistics on it? I am not in a position to provide that.

The Canadian Immigration Lawyers Association and the Canadian Muslim Lawyers Association are a conglomerate of lawyers who practise in this area, and we would see that in our own practices but not necessarily have aggregate data on that and certainly not regarding staffing.

What I can say is that the complaints are from border interactions from foreign nationals with no status all the way up to citizens. Marginalized and vulnerable, racialized citizens still get treatment that is questionable at the border. The complaints are regarding inadmissibility investigations by CBSA and the RCMP and also detention circumstances. So the complaints, I would imagine, span a wide range of circumstances.

En conclusion, bien que le projet de loi C-20 représente un important pas en avant, nous devons nous assurer que les principaux ingrédients, à savoir la responsabilisation, l'équité et la transparence, sont intégrés dans l'ensemble du projet de loi. Si le fondement est solide, on fera confiance au processus de surveillance et à la capacité d'apporter des changements utiles, au besoin.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter nos commentaires et répondrons à toutes les questions du comité. Je vous remercie.

Le président : Merci, maître Kaur Lehal. Nous passons maintenant aux questions, de trois minutes et demie chacune, y compris la réponse. Veuillez être succincts. J'offre ma première question à notre vice-président, le sénateur Dagenais.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse aux deux témoins. Je vais vous parler du fardeau de travail qui attend la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). En faisant la rétrospective des dossiers dont vous avez connaissance, le fait que cette commission permettra le dépôt de plaintes devrait engendrer combien de plaintes annuellement de la part d'immigrants? Pouvez-vous aussi nous dire la nature des principales plaintes auxquelles la commission devrait s'attendre? Enfin, selon vous, la commission dispose-t-elle des effectifs requis pour répondre aux plaintes dans un délai raisonnable? On peut commencer avec Mme Jafari.

[Traduction]

Me Jafari : Mes excuses. La traduction était la suivante : Disposons-nous des effectifs requis pour répondre à certaines de ces plaintes et de statistiques sur celles-ci? Je ne suis pas en mesure de fournir ces données.

L'Association canadienne des avocats en immigration et l'Association canadienne des avocats musulmans sont un conglomérat d'avocats qui pratiquent dans ce domaine du droit, et c'est une chose que nous verrions dans notre propre pratique, mais nous ne disposerions pas nécessairement de données agrégées là-dessus et certainement pas sur les effectifs.

Ce que je peux dire, c'est que les plaintes portent sur les interactions frontalières de ressortissants étrangers qui n'ont pas de statut jusqu'à celles de citoyens. Les citoyens marginalisés, vulnérables et racisés reçoivent encore un traitement à la frontière qui est discutable. Les plaintes concernent les enquêtes sur l'interdiction de territoire menées par l'ASFC et la GRC ainsi que les circonstances de la détention. Donc je dirais que les plaintes concernent un large éventail de circonstances.

[Translation]

Senator Dagenais: It would be important to tell me how many complaints you receive annually from immigrants. My question is for both witnesses.

[English]

Ms. Kaur Lehal: Thank you for the question. Given that the complaint process at the CBSA is currently an internal review process, I'm not privy to that information. I don't think that we have those statistics, unfortunately.

I can speak to the type of complaints that may come forward. I agree with my colleague, Pantea Jafari, that the complaints can range anywhere from the port of entry all the way through to inadmissibility hearings and detention reviews.

I personally do a fair bit of duty counsel work and detention review hearings, and I hear from clients that simple things such as access to their phone to be able to deal with an identity detention review hearing and remaining in detention much longer than they needed to is, for example, one type of situation that seems to be a recurring theme.

Unfortunately, I don't have statistics today to provide to the senator. The range of complaints will be from coming into the country and dealing with inadmissibility hearings to dealing with detention reviews.

Ms. Jafari: If I could quickly add to that. I do recall from the RCMP testimony that something close to 900 RCMP officers had more than five complaints each. That is a statistic that came up from previous testimony. I imagine that, annually, it would be in the thousands, but there were less than 900 officers who had more than five complaints against them.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you.

[English]

Senator Patterson: Ms. Jafari, this is for you, and it is specifically related to what you see as a group of lawyers. You are seeing trends in there, and as you know, within the bill there is an obligatory reporting requirement. But having worked in Gender-based Analysis Plus and women, peace and security, I note it talks about disaggregated demographic and race-based data, but we also know that women and children and girls and boys are more impacted by most types of behaviour when it comes to inappropriate conduct. What would you recommend that we collect? What type of data would you recommend we collect on top of disaggregated demographic and race-based data

[Français]

Le sénateur Dagenais : Il serait important de me dire combien de plaintes vous recevez annuellement de la part d'immigrants. Ma question s'adresse aux deux témoins.

[Traduction]

Me Kaur Lehal : Merci de poser la question. Étant donné que le processus de règlement des plaintes à l'ASFC est actuellement un processus d'examen interne, je ne connais pas cette information. Je ne pense pas que nous ayons ces statistiques, malheureusement.

Je peux parler du type de plaintes qui peuvent être présentées. Je conviens avec ma collègue, Pantea Jafari, que les plaintes peuvent concerner tout ce qui va du point d'entrée jusqu'aux enquêtes et aux contrôles des motifs de détention.

Personnellement, je fais un peu de travail en tant qu'avocate de service et m'occupe d'audiences de contrôle des motifs de détention, et j'entends des clients dire que des choses simples, comme accéder à leur téléphone pour pouvoir gérer une audience relative au contrôle des motifs de détention liée à l'identité et rester en détention beaucoup plus longtemps que nécessaire, sont par exemple des types de situations récurrentes.

Malheureusement, je n'ai pas de statistiques à fournir aujourd'hui aux sénateurs. L'éventail des plaintes s'étend de l'entrée dans le pays aux contrôles des motifs de détention en passant par le déroulement des enquêtes.

Me Jafari : Si je peux rapidement ajouter quelque chose, je me souviens d'avoir entendu, dans le témoignage de la GRC, que près de 900 agents de la GRC étaient visés par plus de 5 plaintes chacun. C'est une statistique qui est ressortie lors d'un témoignage précédent. J'imagine que, annuellement, on les compterait par milliers, mais moins de 900 agents avaient fait l'objet de plus de 5 plaintes.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Patterson : Maître Jafari, ma question s'adresse à vous et porte précisément sur ce que vous voyez en tant que groupe d'avocats. Vous observez des tendances, et, comme vous le savez, le projet de loi comporte une exigence de déclaration obligatoire. Mais ayant travaillé sur l'Analyse comparative entre les sexes plus et les femmes, la paix et la sécurité, je note qu'il est davantage question de données désagrégées sur les plaignants en fonction de leur race, mais nous savons également que les femmes, les enfants, les filles et les garçons sont plus touchés par la plupart des types de comportements lorsqu'il s'agit de conduite inappropriée. Que recommanderiez-vous que nous

to capture those people who may be in the refugee category, et cetera?

Ms. Jafari: That's a very interesting question that I had not turned my mind to. The immigration status of the person would be critical, whether they were represented, had someone waiting for them in the CBSA context at the airport or port of entry on the other side where they were waiting — things in terms of whether they were represented or not. Also, in terms of the disposition, the amount of time that they were in an interaction with the individual and the outcome.

We see a lot, for example, even in the pre-clearance context where people were questioned for hours, sometimes stretching over 12 hours, but, at the end there was no charge, no concern, nothing that came out. The Caucasian couple I was speaking about were held and questioned for nearly 14 hours with a wife nine-months pregnant and not given food and drink, except for a water cooler. So the duration and outcome of what happened would also be helpful.

Senator Patterson: Thank you. I want to go back to sex and gender-based data. Do you see that being of benefit along with other areas you have talked about?

Ms. Jafari: Absolutely, especially when we talk about security concerns both in terms of RCMP and CBSA where the global tensions are increasingly going to lead to more designations of terrorist organizations and admissibility concerns. We would anecdotally imagine more males being the subject of investigations on that front but not necessarily. Data on that front would certainly be helpful as well. Age would be tremendously helpful as well.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Boehm: I would like to follow along where Senator Patterson was going on data and comparative data. I think we all agree that Bill C-20 is a beginning. Both witnesses represent organizations, and organizations have reach outside of Canada into other jurisdictions in terms of people that you know. In the United States we know that Customs and Border Protection, or CBP, and the Department of Homeland Security are dealing with these issues as well and the complaints. They go all the way back to the original precursor if you want to use 9/11 as an example.

To what extent are you in touch with people that you might know in the U.S., the U.K. or even Australia, as a large immigrant-receiving country, in terms of comparing notes,

recueillions? Quel type de données recommanderiez-vous que nous recueillions en plus des données démographiques et des données fondées sur la race désagrégées pour englober ces personnes qui pourraient faire partie de la catégorie des réfugiés, et cetera?

Me Jafari : C'est une question très intéressante à laquelle je ne m'étais pas attardée. Le statut d'immigration d'une personne serait essentiel, peu importe qu'elle soit représentée, que quelqu'un l'attende, dans le contexte de l'ASFC, à l'aéroport ou au point d'entrée de l'autre côté où elle attend... des éléments permettant de savoir si elle était ou non représentée. De plus, pour ce qui est de la décision, la durée de l'interaction avec la personne en question et le résultat.

Nous voyons beaucoup, par exemple, même dans le contexte de la préautorisation, des gens interrogés pendant des heures, parfois pendant plus de 12 heures, mais, à la fin, il n'y a pas d'accusation, pas de préoccupations, rien qui n'est ressorti. Le couple de blancs dont je parlais a été détenu et interrogé pendant près de 14 heures avec une femme enceinte de 9 mois, sans se faire offrir des aliments et des boissons, sauf pour de l'eau fraîche. Donc la durée et le résultat de ce qui s'est produit seraient également utiles.

La sénatrice Patterson : Merci. J'aimerais revenir aux données fondées sur le sexe et le genre. Pensez-vous que cela soit utile en plus des autres aspects dont vous avez parlé?

Me Jafari : Absolument, surtout lorsque nous parlons de préoccupations de sécurité touchant à la fois la GRC et l'ASFC, où les tensions mondiales entraîneront de plus en plus des désignations d'organisations terroristes et des préoccupations en matière d'admissibilité. De façon anecdotique, nous pensons que plus d'hommes feront l'objet d'enquêtes sur ce plan, mais pas nécessairement. Les données à ce sujet seraient certainement utiles également. L'âge serait tout aussi utile.

La sénatrice Patterson : Merci.

Le sénateur Boehm : J'aimerais poursuivre dans la même voie que la sénatrice Patterson concernant les données et les données comparatives. Je pense que nous nous entendons tous pour dire que le projet de loi C-20 est un début. Les deux témoins représentent des organisations, et ces organisations ont une portée à l'extérieur du Canada jusque dans d'autres administrations pour ce qui est des personnes que vous connaissez. Aux États-Unis, nous savons que le Service des douanes et de la protection des frontières, ou le CBP, et le département de la Sécurité intérieure doivent composer avec ces questions ainsi qu'avec les plaintes. Ils retournent jusqu'au précurseur original si vous voulez utiliser l'exemple du 11 septembre.

Dans quelle mesure êtes-vous en contact avec les personnes que vous pourriez connaître aux États-Unis, au Royaume-Uni ou même en Australie, en tant que grands pays qui accueillent des

setting out the problems of data collection, and, of course, what you can do with the anecdotal evidence that you just mentioned, Ms. Jafari? I would be very happy to hear any comments you have in terms of comparisons with other countries and the same for Ms. Kaur Lehal, if she could.

Ms. Jafari: Thank you for that question. Unfortunately, as I'm not a board member of either organization, I wouldn't readily have a position on that. It hasn't been canvassed in our scope of presentations for today. I imagine both organizations representing clients all over the world, we at least are tapped into client communities across jurisdictions especially in terms of their interactions trying to come into Canada and also with security and criminal searches behind the scenes for these visa applications, permanent and temporary.

From there, we potentially have some comparison data as to what is happening in different jurisdictions.

In terms of whether we are connected to and aligned with lawyer organizations in different jurisdictions, I would have to get back to you on that.

Senator Boehm: Thank you. Bear in mind the organizations that are doing the policing and governance have their own networks and connections with these countries too. Comparisons are being made at that level.

I don't know whether Ms. Kaur Lehal would have some views on that.

Ms. Kaur Lehal: I wish I had more to add. We don't have that data or information. Our submissions are focused on the ground, what we are seeing with clients that our lawyers are representing and the obstacles and hurdles they have faced when interacting with CBSA here in Canada.

Senator Boehm: Thank you very much.

Senator M. Deacon: Thank you very much for joining us today. I'm going to ask you, Ms. Jafari, about something you talked about earlier in your presentation — the concern about a review. For the review to be meaningful, purposeful, deliverable and connected, what questions would you want to make sure are answered in that review?

Ms. Jafari: Are you referring to the three- to five-year review we requested?

Senator M. Deacon: Yes.

immigrants, pour ce qui est de comparer les façons de faire, de définir les problèmes de collecte de données et, bien sûr, d'établir ce que vous pouvez faire avec les preuves anecdotiques que vous venez de mentionner, maître Jafari? Je serais très heureux d'entendre tout commentaire que vous avez pour ce qui est des comparaisons avec d'autres pays; j'aimerais entendre la même chose de Me Kaur Lehal, si elle le peut.

Me Jafari : Je vous remercie de poser cette question. Malheureusement, comme je ne suis pas membre du conseil d'administration de l'une ou l'autre des organisations, je n'ai pas de position à ce sujet. Nous n'avons pas abordé la question dans nos exposés aujourd'hui. J'imagine que les deux organisations représentent des clients partout dans le monde, et nous sommes au moins mis à contribution dans les communautés de clients dans l'ensemble des administrations, surtout en ce qui concerne leurs interactions lorsqu'ils essaient de venir au Canada, et également avec les fouilles de sécurité et les fouilles criminelles en coulisse pour ces demandes de visa, permanent et temporaire.

De là, nous pourrions détenir des données de comparaison concernant ce qui se fait dans les différentes administrations.

Pour ce qui est de savoir si nous établissons des liens et sommes harmonisés avec les organisations d'avocats dans différentes administrations, je devrai vous revenir à ce sujet.

Le sénateur Boehm : Merci. Gardez à l'esprit que les organisations qui s'occupent de la surveillance et de la gouvernance possèdent leurs propres réseaux et liens avec ces pays également. Les comparaisons se font à ce niveau.

Je ne sais pas si Me Kaur Lehal aurait quelque chose à dire à ce sujet.

Me Kaur Lehal : J'aurais aimé pouvoir ajouter quelque chose, mais nous n'avons pas ces données ou ces renseignements. Notre mémoire est axé sur le travail sur le terrain, sur ce que nous constatons auprès des clients que nos avocats représentent et sur les obstacles et les difficultés auxquels ils se sont heurtés dans leurs interactions avec l'ASFC ici au Canada.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. Je vais vous poser une question, maître Jafari, sur un sujet dont vous avez parlé plus tôt dans votre exposé, à savoir la préoccupation relative à un examen. Pour que l'examen soit significatif, utile, réalisable et cohérent, à quelles questions devrait-il répondre?

Me Jafari : Faites-vous référence à l'examen tous les trois à cinq ans que nous avons demandé?

La sénatrice M. Deacon : Oui.

Ms. Jafari: That's also interesting. In terms of the review, we need the aggregate data we are trying to collect as to what is happening. That will be one of the preliminary functions of this commission until some of the other meat and bones and teeth that civil society organizations have asked for come into play.

In terms of the review, some of the things that might be helpful would be timelines as to how long each complaint took; how many were investigated by the commission versus the CBSA and RCMP; outcomes and, most critically, what happened with a recommendation in terms of CBSA, RCMP or the minister's final decision, as it has been termed, with respect to those recommendations. So the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, or CRCC, has testified to its recommendations to the RCMP, for example, and I believe something like 18% of their recommendations were left outstanding with the rest having been implemented. That kind of data for this commission and its work with the RCMP and CBSA would be tremendously helpful.

Senator M. Deacon: I'm not sure if you have something to add to that from the review question, but I have another question for Ms. Lehal. Clause 65 talks about prohibiting judicial review. This is a concern, and we need to be thinking about this. Are you able to share a scenario with us that you know of appropriately where that would come into play — had there been a review, the product, thoroughness and information might have been different?

Ms. Kaur Lehal: Do you mean in terms of the complaint process or just generally speaking?

Senator M. Deacon: In terms of the complaint process.

Ms. Kaur Lehal: Currently, we know that it is all internal, and the ability to take something that is done by the CBSA at this point is very difficult. What we are saying in our submission when we are saying that there should be judicial review is that the recommendations of the commission are supposed to be based on fact-finding and are supposed to issue reports and submit recommendations. The way it is characterized is that the recommendations fall short of a binding decision. However, in the Federal Court jurisprudence area, you don't specifically need a decision per se to review. The judicial review under section 72(1) of the Immigration and Refugee Protection Act, or IRPA, permits leave in situations where there has been a determination, order or a measure — anything of that nature is subject to judicial review. As it stands now, Bill C-20 is at variance with that fundamental principle and prohibits judicial review.

Senator M. Deacon: Thank you.

Me Jafari : C'est également intéressant. En ce qui concerne l'examen, nous avons besoin des données agrégées que nous essayons de recueillir par rapport à ce qui se passe. Ce sera l'une des fonctions préliminaires de la commission jusqu'à ce que les autres éléments essentiels, demandés par les organisations de la société civile, entrent en jeu.

Pour ce qui est de l'examen, certains éléments pourraient être utiles, notamment le temps nécessaire pour examiner chaque plainte, le nombre d'enquêtes menées par la commission par rapport à celles menées par l'ASFC et la GRC, les résultats et, surtout, ce qui est arrivé à l'ASFC, à la GRC ou à la décision finale du ministre, comme on l'a appelée, en ce qui concerne les recommandations formulées. La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, ou CCETP, a témoigné au sujet de ses recommandations à la GRC, par exemple, et je crois qu'environ 18 % de ses recommandations sont restées en suspens, les autres ayant été mises en œuvre. Ce genre de données concernant la commission et son travail avec la GRC et l'ASFC seraient extrêmement utiles.

La sénatrice M. Deacon : Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter à la question sur l'examen, mais j'ai une autre question pour Me Kaur Lehal. L'article 65 parle de l'interdiction de révision en justice. C'est une préoccupation, et nous devons y réfléchir. Pouvez-vous nous parler d'un scénario que vous connaissez bien et où cela se produirait — advenant qu'il y ait eu révision en justice, le résultat, la rigueur et les renseignements auraient-ils pu être différents?

Me Kaur Lehal : Vous voulez parler du processus de traitement des plaintes ou simplement de manière générale?

La sénatrice M. Deacon : Du processus de traitement des plaintes.

Me Kaur Lehal : À l'heure actuelle, nous savons que tout cela se fait à l'interne et qu'il est très difficile d'obtenir ce qui est fait par l'ASFC. Ce que nous disons dans notre mémoire, lorsque nous affirmons qu'il devrait y avoir une révision en justice, c'est que les recommandations de la commission sont censées être fondées sur une recherche des faits et que la commission est censée produire des rapports et présenter des recommandations. La façon dont cela est décrit, c'est que les recommandations ne constituent pas une décision exécutoire. Cependant, dans le domaine de la jurisprudence de la Cour fédérale, il n'est pas nécessaire d'avoir une décision en soi pour procéder à une révision. Le contrôle judiciaire en vertu du paragraphe 72(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou LIPR, permet de faire appel dans les situations où il y a eu une décision, une ordonnance ou une mesure — toute chose de cette nature peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-20 va à l'encontre de ce principe fondamental et interdit la révision en justice.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Senator Omidvar: It's very interesting. I have a question around trivial, vexatious or bad faith complaints that are dismissed or would be dismissed. You note the lack of definitions. Do you know what the percentage is of complaints filed with the existing RCMP review commission that are dismissed based on those grounds?

Ms. Jafari: When the CRCC chair testified, I don't believe she had a percentage on that, but she had testified it was rarely used, or she didn't need to rely on it too much. But, again, past practice doesn't necessarily make the basis of good structure building, because with the CRCC, as she testified, the relationship is different. It is conciliatory with a bit of pushback, of course. When we are moving toward a completely independent review commission — hopefully — and that relationship may become slightly more acrimonious or not — you can't just rely upon that cooperation, which was the nature that she was testifying to. Those provisions were not being used as much because they had such a cooperative relationship with the RCMP, to my understanding.

Whether those provisions have statistically been used to terminate complaints in the past, I don't think, is necessarily determinative of whether it should be included in this bill. Like I said, especially in terms of the CMLA, we represent extremely marginalized communities that have already been significantly targeted by both of those institutions. That has been proven; it is all over the media. It's in their own internal acknowledgements and policy systems. In that context, what might seem frivolous to someone, especially when looked at on an individual level instead of the systemic context the person finds themselves in would be a whole different story.

That is a critical concern of both organizations, as we have signed on to in the joint brief.

Ms. Kaur Lehal: Am I able to add to that briefly?

Senator Omidvar: Yes, please.

Ms. Kaur Lehal: My understanding is that the chair of the CRCC acknowledged there is some kind of public-facing document addressing these terms. However, she also said that there will be new complexities with the expansion of scope over CBSA, particularly arising from the detention of immigrants.

Unlike the RCMP, the CBSA handles cases where individuals may be detained throughout their refugee complaints process for lengthy periods, leading to unique, profound losses of liberty, including permanent removal. From that point, the CRCC's past experience of complaints, if they did dismiss them on a frivolous basis, would be very different from what individuals are

La sénatrice Omidvar : C'est très intéressant. J'ai une question concernant les plaintes futiles, vexatoires ou de mauvaise foi qui sont rejetées ou qui le seraient. Vous soulignez l'absence de définitions. Savez-vous quel est le pourcentage de plaintes déposées auprès de la commission d'examen de la GRC qui sont rejetées pour ces motifs?

Me Jafari : Lorsque la présidente de la CCETP a témoigné, je ne crois pas qu'elle ait donné de pourcentage à ce sujet, mais elle a dit que ce principe était rarement utilisé ou qu'elle ne s'appuyait pas trop sur celui-ci. Mais, encore une fois, les pratiques passées ne constituent pas nécessairement le fondement d'une bonne structure, car avec la CCETP, comme elle l'a dit dans son témoignage, la relation est différente. Elle mise sur une approche de conciliation, avec un peu de résistance, bien sûr. Lorsqu'on envisage une commission d'examen complètement indépendante, espérons-le, et que cette relation peut devenir légèrement plus acrimonieuse ou non, on ne peut pas simplement compter sur cette coopération — ce dont elle a parlé dans son témoignage. Ces dispositions n'étaient pas autant utilisées parce que la GRC entretenait des relations très axées sur la collaboration, à ma connaissance.

À mon avis, le fait que ces dispositions aient été utilisées, d'après les statistiques, pour mettre fin à des plaintes dans le passé ne déterminerait pas forcément si elles devraient être incluses dans le projet de loi. Comme je l'ai dit, en particulier en ce qui concerne l'Association canadienne des avocats musulmans, ou ACAM, nous représentons des communautés extrêmement marginalisées qui ont déjà été considérablement ciblées par ces deux institutions. Cela a été prouvé, c'est partout dans les médias. Cela fait partie de leurs propres reconnaissances internes et de leurs propres systèmes stratégiques. Dans ce contexte, ce qui pourrait sembler futile à quelqu'un — surtout du point de vue individuel plutôt que dans le contexte systémique dans lequel la personne se trouve — serait une tout autre histoire.

C'est une préoccupation essentielle des deux organisations, comme nous l'avons indiqué dans le mémoire conjoint.

Me Kaur Lehal : Puis-je ajouter brièvement quelque chose?

La sénatrice Omidvar : Oui, je vous en prie.

Me Kaur Lehal : Je crois comprendre que la présidente de la CCETP a reconnu qu'il existe un document public traitant de ces termes. Cependant, elle a également déclaré que l'élargissement de la portée de la CCETP à l'ASFC entraînerait de nouvelles difficultés, notamment en ce qui concerne la détention d'immigrants.

Contrairement à la GRC, l'ASFC gère des cas où les personnes peuvent être détenues tout au long du processus de traitement de leur plainte à titre de réfugié pendant de longues périodes, ce qui entraîne des pertes de liberté uniques et profondes, y compris le renvoi de façon permanente. À partir de là, l'expérience passée de la CCETP en matière de plainte, si elle

experiencing in the CBSA context. Legal counsel for the Assembly of First Nations testified before this committee that many RCMP complaints are inadequately investigated or dismissed as vexatious, discouraging individuals from reporting. That raises concerns that similar issues could arise with the CBSA, which has operated for over 20 years without oversight and where we have recent reports of toxic work environments, discrimination and systemic racism.

So without their guidelines and definitions of these terms, there is a real risk that complaints are from racialized Indigenous persons in the CBSA context will be dismissed as trivial.

Senator Omidvar: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the Canadian Bar Association representative first. There were two amendments in the House concerning the possibility of a third party filing a complaint and extending the complaint submission period from one year to two years. Prior to those amendments, you had highlighted a phrase in your brief that caught my attention: “it seems inevitable that as the Commission’s workload increases, delays will grow”.

Could you comment on the risks that those two amendments could create, i.e., the possibility of more complaints and a two-year time limit? What will be the consequences for you, on the work of the commission and the inconveniences that could arise?

[*English*]

Ms. Kaur Lehal: It is difficult to say until things start to unfold how many will come forward, so it is difficult to speak to that. My submissions on behalf of the CBA were that the two years should start when the complainant becomes aware of the abuse.

What we are trying to highlight here — and in our written submissions in January 2023, we provided an example of a case of a detained refugee complaint suffering from mental health and other physical needs navigating a refugee process while detained. I should note that today’s stats are that it is about 24-plus months to get a refugee claim through the process. During that time, individuals are focused on their refugee claim and they might not realize that the conduct they have experienced was misconduct that was warranted to be filed as a complaint. We were trying to underscore, with the example we gave, the need for a complaint mechanism that understood the realities of immigrants on the

les rejetait pour des motifs futiles, serait très différente de ce que vivent les personnes dans le contexte de l’ASFC. Selon le conseiller juridique de l’Assemblée des Premières Nations qui a témoigné devant le comité, de nombreuses plaintes de la GRC font l’objet d’enquêtes inadéquates ou sont rejetées comme étant vexatoires, ce qui décourage les personnes de porter plainte. Cela soulève des inquiétudes quant à la possibilité que des problèmes similaires surviennent avec l’ASFC, qui fonctionne depuis plus de 20 ans sans surveillance et qui a récemment fait l’objet de rapports au sujet d’environnements de travail toxiques, de discrimination et de racisme systémique.

Ainsi, sans lignes directrices et définitions de ces termes, il existe un risque réel que les plaintes qui proviennent de personnes autochtones racisées dans le contexte de l’ASFC soient rejetées comme étant insignifiantes.

La sénatrice Omidvar : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s’adresse d’abord à la représentante de l’Association du Barreau canadien. Il y a eu deux modifications en Chambre sur la possibilité qu’une tierce partie puisse déposer une plainte et sur le changement du délai pour déposer une plainte, qui passerait d’un an à deux ans. Avant ces modifications, vous aviez signalé dans votre mémoire une phrase qui a attiré mon attention : « il semble inévitable que l’augmentation de la charge de travail de ladite commission soit accompagnée d’une augmentation des délais ».

Quels seraient vos commentaires sur les risques que ces deux changements pourraient engendrer, soit la possibilité qu’il y ait plus de plaintes et un délai de deux ans? Quelles seront les conséquences pour vous, sur le travail de la commission et les inconvénients qui pourraient survenir?

[*Traduction*]

Me Kaur Lehal : Il est difficile de dire avant que les choses ne commencent à se mettre en place combien de personnes se manifesteront; il est donc difficile d’en parler. J’ai présenté mes observations au nom de l’ABC, à savoir que le délai de deux ans devrait commencer au moment où le plaignant prend conscience des mauvais traitements.

Ce que nous essayons de souligner ici... Dans notre mémoire écrit de janvier 2023, nous avons fourni un exemple de cas d’un réfugié détenu souffrant d’un problème de santé mentale et d’autres besoins physiques qui a dû traverser un processus de demande d’asile pendant sa détention. Je dois souligner que les statistiques actuelles indiquent qu’il faut environ 24 mois et plus pour faire aboutir une demande d’asile. Pendant ce temps, les personnes se concentrent sur leur demande d’asile et elles ne se rendent peut-être pas compte que le comportement à leur endroit était de l’inconduite qui justifiait le dépôt d’une plainte. Avec l’exemple que nous avons donné, nous essayons de souligner la

ground who may not be aware of the abuse, while managing many complexities in their case, imminent removal from the country and other barriers.

[Translation]

Senator Carignan: My question has more to do with the commission's workload. Don't you think there's a risk of a heavy workload, with all the consequences that entails? I'm talking here about the failure to respect deadlines, non-compliant investigations or things done badly or improperly with a loss of confidence in the system by people in the system.

[English]

Ms. Kaur Lehal: I would hope not. I would hope that if systems are set up at the outset that they are transparent, accountable and truly wanting to understand what immigrants and vulnerable persons are going through, we would have the allocated manpower to deal with those complaints.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for the representative of the Canadian Muslim Lawyers Association. You talked about the importance of truly independent investigations. The RCMP police union suggested to us that investigations could be carried out jointly by civilians and RCMP officers so as not to overburden the RCMP, but also to guarantee or project the image of the independence of investigations. I wanted to hear from you on that and get your suggestions on what specific elements you think could improve the independence of investigations.

[English]

Ms. Jafari: The question was ...

Senator Carignan: It is about the independence of the investigation.

Ms. Jafari: Yes, and joint investigations.

So long as the commission is the decision maker of who gets to investigate — and at least jointly investigate — I think there could be some trust built into the commission and its function. But where the heads of the RCMP and CBSA get to make that decision and where they get to single-handedly make that investigation, it will run the risk of seeming potentially biased in its investigation and its outcomes, and risk disproportionate outcomes that might favour the institutions that are being complained about instead, which would then further erode trust in the commission being set up.

nécessité d'un mécanisme de plainte où l'on comprend les réalités des immigrants sur le terrain qui peuvent ne pas être au courant des mauvais traitements, tout en gérant de nombreuses difficultés dans leur dossier, le renvoi imminent du pays et d'autres obstacles.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question porte plutôt sur la charge de travail de la commission. Ne croyez-vous pas que cela risque d'occasionner une surcharge de travail, avec les conséquences que cela amène? Je parle ici d'un non-respect des délais, d'un non-respect des enquêtes ou des éléments plus coupés ou bâclés avec une perte de confiance de la part de gens dans le système.

[Traduction]

Me Kaur Lehal : J'espère que non. J'espère que, si des systèmes mis en place dès le départ — des systèmes transparents et responsables et qui veulent vraiment comprendre ce que vivent les immigrants et les personnes vulnérables —, nous aurons la main-d'œuvre nécessaire pour traiter ces plaintes.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à la représentante de l'Association canadienne des avocats musulmans. Vous avez traité de l'importance d'une véritable indépendance des enquêtes. Le syndicat des policiers de la GRC nous a suggéré que les enquêtes pourraient être faites conjointement entre des civils et des agents de la GRC de façon à ne pas surcharger la GRC, mais également garantir ou donner une image d'indépendance dans le cadre des enquêtes. Je voulais vous entendre là-dessus et avoir vos suggestions sur les éléments précis qui, à votre avis, pourraient améliorer l'indépendance des enquêtes.

[Traduction]

Me Jafari : La question était...

Le sénateur Carignan Il s'agit de l'indépendance de l'enquête.

Me Jafari : Oui, et des enquêtes conjointes.

Tant que la commission décide qui peut mener l'enquête — et au moins mener une enquête conjointe —, je pense qu'il pourrait y avoir une certaine confiance dans la commission et dans sa fonction. Mais si les dirigeants de la GRC et de l'ASFC prennent cette décision et mènent seuls l'enquête, ils courent le risque de paraître potentiellement partiaux dans leur enquête et leurs résultats, et d'obtenir des résultats disproportionnés qui pourraient favoriser les institutions qui font l'objet des plaintes, ce qui éroderait encore davantage la confiance dans la commission qui est mise sur pied.

The Chair: We have to move on.

Senator Richards: Thank you for being here. Following a bit after Senator Omidvar, you talked about frivolous and vexatious complaints, but I didn't get an understanding when going through the bill what those were, exactly. Would either one of you might consider what a frivolous or vexatious complaint is, or would you feel that every complaint doesn't fit that guideline — that no complaint would be vexatious or frivolous?

Ms. Jafari: The bill does not have a definition of it. The existing complaints mechanisms, I understand, do not, as well. So we are hopeful that, at least, the regulation could have a clear definition built into it. Hopefully, you will observe the need for that in your report back to the Senate.

In terms of what might be frivolous and vexatious, representing vulnerable people every day, I cannot think of one who would be. It takes a lot for someone to risk filing a complaint against these entities that have such power and control over them, especially vulnerable populations that are marginalized on so many layers, from immigration status, to race, to all levels of rights and privileges in society. For someone to risk making a complaint and face potential consequences — retribution experience — by making that complaint, I would venture a guess that there probably would not be many that are frivolous and vexatious to begin with.

I suppose someone complaining they were not smiled at, or possibly their name mispronounced, might not be as serious unless it is a systemic concern being raised.

Again, I would be hard-pressed —

Senator Richards: Somebody who is a border security guard might inadvertently pronounce someone's name wrong.

Ms. Jafari: Sure.

Senator Richards: You know what I mean? There can be mistakes on the other side that are completely innocent.

Ms. Jafari: Absolutely, especially where there is an apology or something. "I am sorry, I mispronounced your name." Again, I can't imagine —

Senator Richards: Could you comment on that, what would be a frivolous or vexatious complaint, or can you think of any?

Ms. Kaur Lehal: That's a great question.

Le président : Nous devons passer à autre chose.

Le sénateur Richards : Merci d'être ici. J'aimerais revenir un peu sur les propos de la sénatrice Omidvar. Vous avez parlé de plaintes futiles et vexatoires, mais je n'ai pas bien compris en parcourant le projet de loi de quoi il s'agissait exactement. Est-ce que l'une d'entre vous pourrait expliquer ce qu'est une plainte futile ou vexatoire, ou estimez-vous que les plaintes ne correspondent aucunement à cette ligne directrice, c'est-à-dire qu'aucune plainte ne serait vexatoire ou futile?

Me Jafari : Le projet de loi ne contient pas de définition de ces termes. Je crois comprendre que les mécanismes de plaintes existants ne les définissent pas non plus. Nous espérons donc, au moins, que le règlement pourrait contenir une définition claire. J'espère que vous en ferez état dans votre rapport au Sénat.

En ce qui concerne une plainte qui pourrait être considérée comme futile ou vexatoire... Vu qu'il s'agit de représenter des personnes vulnérables tous les jours, je ne vois aucune plainte qui pourrait être qualifiée de futile ou vexatoire. Il en faut beaucoup pour qu'une personne prenne le risque de déposer une plainte contre ces entités qui ont un tel pouvoir et un tel contrôle sur elle, en particulier les populations vulnérables qui sont marginalisées à de si nombreux égards, depuis le statut d'immigrant jusqu'à la race, en passant par tous les droits et privilèges dans la société. Pour une personne qui prend le risque de porter plainte et de faire face à des conséquences potentielles — des représailles — en déposant cette plainte, je parie qu'il y a probablement peu de plaintes qui soient futiles et vexatoires au départ.

Je suppose que, dans le cas d'une personne qui se plaint qu'on ne lui a pas souri ou qu'on a peut-être mal prononcé son nom, cela pourrait ne pas être aussi grave, à moins qu'il ne s'agisse d'un problème systémique qui est soulevé.

Une fois encore, j'aurais du mal à...

Le sénateur Richards : Un agent des services frontaliers pourrait par inadvertance prononcer le nom d'une personne de façon incorrecte.

Me Jafari : Bien sûr.

Le sénateur Richards : Vous voyez ce que je veux dire? Il peut y avoir des erreurs de l'autre côté qui sont tout à fait bénignes.

Me Jafari : Absolument, surtout lorsqu'il y a des excuses, « je suis désolé, j'ai mal prononcé votre nom ». Encore une fois, je ne peux pas imaginer...

Le sénateur Richards : Pourriez-vous nous dire ce qui constituerait une plainte futile ou vexatoire, ou pouvez-vous en donner un exemple?

Me Kaur Lehal : C'est une excellente question.

Based on the testimony that has already come before the Senate, what you heard from the First Nations was that they were seeing many of their complaints being dismissed on the basis of frivolousness. They felt that the lived experiences of their people were not understood. That is a concern we have to keep in mind when we are now expanding the scope of CBSA, which has tremendous powers. I don't want to undervalue what they do. What they do is extremely important in terms of protecting our borders and ensuring the Canadian public is safe.

At the same time, in order to fulfill those duties, they have huge powers. They have huge powers of denying admission, detaining or deporting someone. It is in those interactions I would see complaints come about.

I have a hard time as well trying to determine what would be a frivolous matter. What a detainee, an immigrant or a vulnerable person goes through might be, from someone else's perspective, seen as, well, that was not that bad. But for that person, it may have been overwhelming. It is hard to pinpoint. We have seen concerns.

Senator Richards: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here.

I'm trying to wrestle my brain around the challenges of some of the proposed amendments to the bill and the time frame we are looking at.

As you are aware, this issue has been before the Senate and the House for quite some time. On previous occasions, it has failed. Many witnesses who have come before the committee so far, despite the fact the bill is not up to their standard, have recommended we pass the bill because at least we are starting an oversight process for the public to have.

I note that some of the points you raised in your proposal can be covered off by regulation, for instance, the right to be informed; that could be in a pamphlet an individual is given when an officer interacts with them. It could be in different languages.

Are there suggestions you can make to help the committee, given our challenge from what we have heard from some witnesses — and what we are hearing from the two of you today — in regard to specific amendments you feel are necessary to improve the bill?

I do not argue with you in regard to your recommendation. Could you offer some insight that might help us, given our dilemma to try to pass the bill, recognizing we are running against the clock?

Selon les témoignages qui ont déjà été faits devant le Sénat, les Premières Nations vous ont dit qu'elles voyaient bon nombre de leurs plaintes rejetées pour cause de futilité. Elles avaient l'impression que les expériences vécues par leur peuple n'étaient pas comprises. C'est une préoccupation que nous devons garder à l'esprit alors que nous élargissons maintenant le champ d'action de l'ASFC, qui dispose de pouvoirs énormes. Je ne peux pas sous-estimer le travail de l'ASFC. Ce qu'elle fait est extrêmement important pour protéger nos frontières et assurer la sécurité de la population canadienne.

En même temps, pour s'acquitter de ces tâches, l'ASFC dispose de pouvoirs considérables. Ses agents ont le pouvoir de refuser l'admission à une personne, de la détenir ou de l'expulser. C'est dans le cadre de ces interactions que je vois des plaintes surgir.

J'ai également du mal à déterminer ce qui serait une affaire futile. Ce qu'un détenu, un immigrant ou une personne vulnérable traverse peut être perçu, du point de vue d'une autre personne, comme si ce n'était pas grave. Mais pour cette personne, c'était peut-être bouleversant. C'est difficile à cerner. Nous avons constaté des préoccupations.

Le sénateur Richards : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci à tous les témoins de votre présence.

J'essaie de comprendre les défis que posent les amendements proposés au projet de loi et les délais que nous envisageons.

Comme vous le savez, cela fait un moment que le Sénat et la Chambre des communes se penchent sur ce problème. Les fois précédentes, le projet de loi n'a pas abouti. De nombreux témoins qui se sont présentés devant le comité jusqu'ici nous ont recommandé d'adopter le projet de loi, en dépit du fait qu'il ne soit pas à la hauteur de leurs exigences, car au moins, un processus de surveillance pour le public sera enclenché.

Je remarque que certains des points que vous avez mentionnés dans votre proposition peuvent être réglés par règlement. Le droit à l'information, par exemple. Il pourrait faire l'objet d'un dépliant qu'une personne recevrait lorsqu'un agent communique avec elle. Ce dépliant pourrait être offert en plusieurs langues.

Avez-vous des suggestions pour aider le comité, compte tenu du défi dont certains de nos témoins ont parlé, et de ce que vous nous avez dit aujourd'hui, toutes les deux, concernant les amendements précis qui, selon vous, sont nécessaires pour améliorer le projet de loi?

Je ne suis pas en train de contester votre recommandation. Pouvez-vous nous faire part de réflexions qui pourraient nous aider, compte tenu du dilemme lié à l'adoption du projet de loi, étant donné qu'il s'agit d'une course contre la montre?

Ms. Jafari: My understanding was — and this was hard for all of our organizations to grapple with and come to a decision on — any suggested amendments would tremendously risk the bill dying. We are taking a practical approach and are understanding that reality.

However much we might want certain changes, they are not being recommended as an amendment. We are asking for them to come in terms of observations and the informal channels for sure. Yes, a lot of it can be dealt with in regulations.

A lot of the lack of clarity, specificity, removal of or clarifying, for example, in terms of third party and systemic complaints, frivolous, vexatious, those things can be corrected in the regulations. I hope the committee strongly pushes for them to be made. The judicial reviews not being allowed or being in the bill in that way will not be addressed in the regulations.

In terms of practical recommendations, everything we have outlined in the four-page brief from the joint submissions, that is the absolutely synthesized; if this is all we can get, let's hope for these kinds of amendments are there. To the extent they can be pushed through on the informal channels, that would be highly appreciated.

Senator Yussuff: Thank you.

The Chair: We have a minute and a half for Senator Cardozo.

Senator Cardozo: With regard to clause 84, Ms. Lehal made the point. In terms of 84, I see that. I look at that and I get your point. If somebody has made a complaint, then they are extradited or moved to another country, it is hard for them to participate in a hearing. I am trying to understand why that was put in there.

The best I can think of is that they assume somebody may use the complaints mechanism as a mechanism to delay their extradition. Does that make sense to you as to why that clause might be there and what a claimant might do instead?

Ms. Kaur Lehal: I cannot speculate. That may be a reason why that provision was put in there.

Again, if we look at the reality on the ground for immigrants, some of them are detained and, within a matter of days, the process starts for removal. Things move pretty fast. They may have a serious complaint that needs to be addressed. It is going to be very difficult, if they are removed from the country.

Me Jafari : Ce que j'avais compris, c'était que le fait de suggérer un amendement quelconque risquerait gravement de faire en sorte que le projet de loi meure au Feuilleton. C'est quelque chose qui a donné du fil à retordre à nos organismes quant à la décision à prendre. L'approche pratique que nous adoptons tient compte de cette réalité.

Bien que vous voulions certains changements, nous ne voulons pas les recommander sous forme d'amendements. Nous demandons qu'ils soient présentés sous forme d'observations et par d'autres moyens informels. Effectivement, des règlements peuvent mettre en place bon nombre de ces changements.

Pour ce qui est du manque de clarté, de la spécificité, du retrait ou de la clarification, par exemple, des plaintes d'une tierce partie et des plaintes systémiques, des plaintes frivoles et vexatoires, ces éléments peuvent être corrigés dans les règlements. J'espère que votre comité insistera pour que ces changements soient apportés. Les règlements ne pourront pas corriger l'interdiction d'une révision en justice qui figure dans le projet de loi.

Pour ce qui est des recommandations pratiques, tout ce que nous avons exposé dans le document de quatre pages, lequel s'inspire de nos mémoires conjoints présente la version la plus synthétisée qui soit. Si c'est tout ce que nous pouvons avoir, espérons que ce genre d'amendements y soit. Dans la mesure où ils peuvent être présentés par des moyens informels, ce serait très apprécié.

Le sénateur Yussuff : Merci.

Le président : Le sénateur Cardozo dispose d'une minute et 30 secondes.

Le sénateur Cardozo : Pour ce qui est de l'article 84, Me Kaur Lehal a soulevé ce point. Pour ce qui est de l'article 84, je vois. Je vois où vous voulez en venir. Si une personne a déposé une plainte, puisqu'elle est extradée ou renvoyée dans un autre pays, il lui est difficile d'assister à une audience. J'essaie de comprendre pourquoi cette disposition existe.

La meilleure explication, selon moi, c'est qu'ils se disent que quelqu'un pourrait utiliser le mécanisme de plaintes comme mécanisme pour retarder son extradition. Est-ce que cela répond à votre question de savoir pourquoi cette clause existe et qu'est-ce qu'un demandeur pourrait faire à la place?

Me Kaur Lehal : Je ne peux pas spéculer. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles cette disposition existe.

Encore une fois, la réalité de ce qui se passe pour les immigrants est la suivante : certains d'entre eux sont détenus et, en quelques jours, le processus de renvoi est enclenché. Les choses avancent assez rapidement. Advenant le cas où ils ont une plainte sérieuse qui doit être étudiée, il leur sera très difficile d'obtenir gain de cause s'ils sont renvoyés du pays.

In order for trust to be restored, we have had a system with no oversight. One way of ensuring trust is to permit individuals to remain or return to Canada while that complaint process is under way.

Senator Cardozo: The bill doesn't deal with return. It talks more about removal and extradition. You are talking about the ability to return as well?

Ms. Kaur Lehal: Those powers would be hugely important to ensure accountability and trust in this system we are trying to create.

Ms. Jafari: May I add to that for one second? I apologize.

When the CBSA and RCMP testified, they both spoke of things not being or anticipated being different under this new commission. I think that goes to the heart of the problem; they haven't had the oversight. Without any teeth to this new commission, they are not anticipating it to be any difficulty in their work.

My apologies for interrupting.

The Chair: Thank you very much.

This brings us to the end of this informative panel. Thank you, Ms. Jafari and Ms. Kaur Lehal, for bringing the best of your advice, expertise and good judgment to us. It has been very helpful. You have seen that from the number of questions in the room. I thank you both on behalf of the committee.

Also on behalf of the committee, I thank you for the hard work you do every day on behalf of often vulnerable complainants. I know it is appreciated, so do you. We thank you for that. We wish you well.

For the next panel, we are pleased to welcome from the Canadian Association of Refugee Lawyers, Kate Webster, Vice-President; from the Canadian Council for Refugees, Jenny Jeanes, Vice-President and Gauri Sreenivasan, Co-Executive Director; and from the Canadian Muslim Public Affairs Council, Khaled Al-Qazzaz, Executive Director.

We thank you for meeting with us today. We now invite you to provide your opening remarks to be followed by questions from our members. We begin today with Kate Webster. Welcome.

Kate Webster, Vice-President, Canadian Association of Refugee Lawyers: Mr. Chair and honourable senators, I am grateful for the opportunity to appear before this committee today. I represent a national organization engaged in advocacy,

Pour restaurer la confiance, nous avons prévu un système dépourvu de surveillance. En effet, pour garantir la confiance, l'une des solutions est de permettre aux personnes de demeurer ou de revenir au Canada dans l'attente du traitement de leur plainte.

Le sénateur Cardozo : Le projet de loi traite non pas du retour, mais plutôt du renvoi et de l'extradition. Est-ce que vous parlez de la possibilité de revenir également?

Me Kaur Lehal : Ces capacités seraient essentielles pour garantir la reddition de comptes et la confiance envers ce système que nous essayons de mettre sur pied.

Me Jafari : Est-ce que je peux ajouter quelque chose? Je m'excuse.

Lorsque l'ASFC et la GRC ont témoigné, elles ont toutes les deux parlé de choses qui ne seraient pas... ou du fait qu'elles prévoyaient que les choses allaient être différentes avec cette nouvelle commission. Je pense que cela touche au cœur du problème : l'absence de surveillance. Si la commission n'a aucun pouvoir, elles ne prévoient aucune difficulté dans leur travail.

Je m'excuse de vous avoir interrompus.

Le président : Merci beaucoup.

C'est donc la fin de cette séance très instructive. Merci, maître Jafari et maître Kaur Lehal, de nous avoir fourni vos meilleurs conseils, votre expertise et bon jugement. Ils nous ont été d'une grande aide. Les nombreuses questions qui ont été posées dans la salle en sont la preuve. Je vous remercie toutes les deux au nom du comité.

Aussi, au nom du comité, je vous remercie du travail que vous accomplissez au quotidien, en faveur de plaignants qui sont souvent vulnérables. Vous, comme moi, savons à quel point ce travail est apprécié. Nous vous en remercions et nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Pour le prochain groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir Kate Webster, vice-présidente de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, Jenny Jeanes, vice-présidente du Conseil canadien pour les réfugiés, et Gauri Sreenivasan et Khaled Al-Qazzaz, qui sont la codirectrice générale et le directeur exécutif du Conseil canadien des affaires publiques musulmanes.

Merci d'être présents aujourd'hui. Nous vous invitons maintenant à présenter vos observations liminaires, qui seront suivies par des questions de nos membres. Nous allons commencer aujourd'hui par Me Kate Webster. Bienvenue.

Me Kate Webster, vice-présidente de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés : Monsieur le président, honorables sénateurs et sénatrices, je vous remercie de me donner l'occasion de

strategic litigation and education to promote and defend the rights of refugees and migrants in Canada.

We are, overall, supportive of Bill C-20. We know that members of this committee, Minister LeBlanc and others have indicated that any amendments to the bill could defeat it. We support the passage of Bill C-20 as is, even though we could have and should have done better. But even in the absence of further amendments, we ask that this committee play a critical role by adding observations to your report as Bill C-20 moves forward.

Independent oversight for CBSA is desperately needed and long overdue. The absence of oversight is especially problematic considering that CBSA police a sometimes vulnerable, non-Canadian population who may lack English skills, who may be traumatized including at the hands of state authorities in their home countries and who may lack secure status in Canada.

The stakes are high. There have been at least 17 deaths in immigration detention in the last 20 years. The Canada Border Services Agency has faced allegations that it engages in racial profiling in carrying out its statutory duties. I will discuss three areas where we welcome questions and encourage the committee to make written observations in its report.

First is the ability of the commission to receive general or systemic complaints. Abuse or mistreatment, especially on issues like racial profiling, is often only apparent when one aggregates cases. Clause 28 of the bill is a valuable tool. It permits review of specified activities at the commission's own initiative or at the direction of the minister. This has already been amended to allow third parties to request a specified-activities review.

We appreciate the minister's recognition of the pervasive nature of anti-Black and anti-Indigenous racism in policing and in our justice system. We applaud the intent that the commission be empowered to help in combating this legacy.

Officials from both Public Safety Canada and CBSA have already testified that they understand the current draft of the bill to authorize complaints about systemic issues. Nevertheless, explicit language on this point is absent from the text of the bill. We therefore ask that this committee add an observation in its report highlighting the intent that the commission has the power to investigate and address systemic issues and receive systemic complaints.

m'exprimer devant le comité, aujourd'hui. Je représente une organisation nationale qui se consacre à la défense des intérêts, aux litiges stratégiques et à l'éducation vouée à la défense des droits des réfugiés et des personnes migrantes au Canada.

Dans l'ensemble, nous appuyons de projet de loi C-20. Nous savons que les membres du comité, le ministre LeBlanc, entre autres, ont indiqué que tout amendement au projet de loi est susceptible de le faire rejeter. Nous appuyons l'adoption du projet de loi C-20 tel quel, même si nous aurions pu faire mieux et devrions le faire. Mais, même en l'absence d'amendements, nous demandons que le comité joue un rôle crucial en ajoutant des observations à votre rapport au moment où le projet de loi C-20 ira de l'avant.

L'ASFC a désespérément besoin, depuis longtemps, d'être dotée d'une surveillance indépendante. L'absence de surveillance est particulièrement problématique, étant donné que l'ASFC assure un service de police auprès d'une population non canadienne parfois vulnérable, qui peut manquer de compétences en anglais, qui peut être traumatisée, notamment par les autorités de l'État dans son pays, et qui peut ne pas avoir de statut sûr au Canada.

Les enjeux sont élevés. Il y a eu au moins 17 décès dans les centres de détention pour immigrants au cours des 20 dernières années. L'Agence des services frontaliers du Canada a fait face à des allégations selon lesquelles elle se livre à du profilage racial dans l'exercice de ses fonctions prévues par la loi. Je vais aborder trois aspects pour lesquels nous accueillerons avec plaisir les questions, et nous encourageons le comité à ajouter des observations écrites dans son rapport.

Le premier aspect concerne la capacité de la commission de recevoir des plaintes générales ou systémiques. Les abus ou les mauvais traitements, surtout en ce qui concerne des questions comme le profilage racial, ne sont souvent apparents que lorsqu'on regroupe les cas. L'article 28 du projet de loi est un outil utile. Il permet l'examen d'activités précises à l'initiative de la commission ou sous la direction du ministre. Cette disposition a déjà été modifiée pour permettre à de tierces parties de demander un examen d'activités précises.

Nous sommes reconnaissants au ministre d'avoir reconnu l'omniprésence du racisme envers les Noirs et les Autochtones dans les services de police et dans notre système de justice. Nous soutenons l'objectif de donner à la commission le pouvoir d'aider à combattre cet héritage.

Les agents de Sécurité publique Canada et de l'ASFC ont déjà dit qu'ils comprenaient que la version actuelle du projet de loi autorisait les plaintes portant sur les problèmes systémiques. Néanmoins, il n'y a aucun libellé précis à cet égard dans le texte du projet de loi. De ce fait, nous demandons que le comité ajoute une observation dans son rapport soulignant la volonté que la commission dispose du pouvoir d'enquêter, de régler les problèmes systémiques et de recevoir les plaintes systémiques.

The question of who is best positioned to identify and raise systemic issues or policy concerns leads me to our second issue. Because certain things are only apparent when viewed across a number of cases, third parties, such as human rights organizations, are uniquely positioned to bring such issues to the commission. However, as drafted, complaints can still be rejected under clauses 38 and 52 if they are “from a third party that is not directly concerned by the subject matter of the complaint.”

The witness from Public Safety Canada explained that these clauses are meant to weed out those who do not have a stake in the outcome of a complaint. But human rights organizations with experience regarding migrants, detention and law enforcement oversight have a stake in the outcome of systemic complaints brought before the commission. They should be considered directly concerned and should not be excluded from bringing such complaints. We ask that this committee include an observation that third parties can be directly concerned with a complaint. Such an observation would provide important guidance as future regulations on this point are drafted.

Finally, we are concerned by the absence of an explicit provision regarding remedial powers of the commission. As I noted earlier, the population policed by CBSA includes vulnerable persons who lack secure status in Canada. Even with the passage of Bill C-20, those who experience mistreatment at the hands of CBSA can still be deported, despite having filed a well-founded complaint.

In an ideal circumstance, the commission should be able to recommend a stay of removal or other interim remedy. In the absence of such an amendment, however, we ask that this committee include an observation in its report that the filing of a well-founded complaint should be considered by CBSA in assessing a request to defer an individual’s removal from Canada.

I welcome the opportunity to elaborate on these or other issues in questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much. We now go to the Canadian Council for Refugees.

Gauri Sreenivasan, Co-Executive Director, Canadian Council for Refugees: Good afternoon and thank you. The Canadian Council for Refugees, or CCR, represents 200 frontline organizations working with refugees and vulnerable migrants. Our members provide daily support to people living in the reality of the refugee claims process and immigration detention. Because of this, we have a long history of advocating for an

La question de savoir qui est le mieux placé pour cerner et soulever les problèmes systémiques ou les préoccupations en matière de politiques m’amène à notre deuxième recommandation. Étant donné que certaines choses ne sont apparentes que lorsqu’elles sont vues dans plusieurs cas, les tierces parties, comme les organismes des droits de la personne, sont particulièrement bien placées pour porter ces choses à la connaissance de la commission. Cependant, une plainte peut toujours être rejetée aux termes des articles 38 et 52, tel qu’ils sont rédigés, si elle est « déposée par une tierce partie qui n’est pas directement concernée par l’objet de la plainte ».

Selon le témoin de Sécurité publique Canada, ces dispositions permettent d’éliminer les organismes ou personnes qui n’ont aucun intérêt dans l’issue d’une plainte. Cependant, les organisations des droits de la personne qui ont de l’expérience avec les migrants, la détention et la surveillance de l’application de la loi, ont un intérêt dans l’issue des plaintes systémiques déposées devant la commission. Elles devraient être considérées comme directement concernées et devraient être autorisées à déposer ces plaintes. Nous demandons que le comité ajoute une observation selon laquelle les tierces parties peuvent être directement concernées par une plainte. Une telle observation permettrait de mieux guider la rédaction d’un futur règlement sur cette question.

Enfin, l’absence d’une disposition précise concernant les pouvoirs réparateurs de la commission nous inquiète. Comme je l’ai mentionné plus tôt, l’ASFC assure un service de police auprès de personnes vulnérables qui n’ont pas de statut sûr au Canada. Même si le projet de loi C-20 est adopté, les personnes qui ont vécu des mauvais traitements aux mains de l’ASFC seront toujours expulsées, et ce, même si elles ont déposé une plainte fondée.

Dans des circonstances idéales, la commission devrait être à même de recommander un sursis de la mesure de renvoi ou une autre mesure provisoire. Toutefois, advenant l’absence d’un tel amendement, nous demandons que le comité ajoute une observation dans son rapport indiquant que le dépôt d’une plainte fondée devrait être pris en considération par l’ASFC lorsqu’elle évalue une demande de report du renvoi.

Je me ferai un plaisir d’apporter plus de précisions quant à ces questions, ou à d’autres questions. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Nous passons maintenant au Conseil canadien pour les réfugiés.

Gauri Sreenivasan, codirectrice générale, Conseil canadien pour les réfugiés : Bonjour et merci. Le Conseil canadien pour les réfugiés, ou CCR, représente 200 organismes de première ligne qui travaillent auprès de réfugiés et de personnes migrantes vulnérables. Nos membres soutiennent quotidiennement les personnes qui vivent la réalité du processus de demande d’asile et de la détention de l’immigration. Pour cette raison, nous

external complaints mechanism for the Canada Border Services Agency.

We strive in this advocacy to bring forward the perspective of people living multiple vulnerabilities, who are engaging with CBSA in contexts where they do not usually have counsel, and they are often not well placed to advocate for themselves.

[*Translation*]

I am honoured to be joined by Ms. Jeanes, Vice-President of the Canadian Council for Refugees. We are very grateful for the opportunity to present our perspectives and recommendations on Bill C-20.

[*English*]

This legislation is long overdue. The bill was significantly improved in the House and, as other organizations have stated, we support its passing, but we want to speak to important areas where it should be strengthened by the Senate to ensure the legislation can achieve its intended objectives.

We urge that you share your perspectives on these issues not only for the record, but minimally to be appended as observations if the Senate chooses not to bring amendments, in order to provide the crucial guidance needed for the legislation's regulations, implementation, and, ultimately, review.

The committee has already received our detailed brief, so we will speak to two key issues today: The need for clarity on third-party access, and the need for the commission to be able to pause a removal order in order to properly investigate a complaint.

On the first matter, the House explicitly amended Bill C-20 to clarify that third parties can bring complaints and request a review of specified activities. This is essential since those most at risk of suffering abuse are least able to bring forward a complaint, and the House clearly sought to ensure that organizations like our own could help advance the concerns of vulnerable populations alone or alongside an individual complainant. However, the current language of the bill may unintentionally narrow that access, since we have heard clauses 38 and 52 state that the complaint could be refused if it is from a third party that is not directly concerned. It is not clear how Parliament intends the words "directly concerned" to be interpreted, so it is important, senators, that you weigh in on this.

prônons depuis longtemps l'idée d'un mécanisme de plaintes externes pour l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le but de soutenir cette cause est de mettre en lumière la perspective des personnes qui vivent avec des vulnérabilités multiples, qui traitent avec l'ASFC dans des contextes où elles ne sont habituellement pas représentées et qui, souvent, ne sont pas très bien placées pour se défendre elles-mêmes.

[*Français*]

J'ai l'honneur d'être accompagnée de Mme Jeanes, vice-présidente du Conseil canadien pour les réfugiés. Nous vous sommes très reconnaissantes d'avoir la chance de présenter nos perspectives et nos recommandations concernant le projet de loi C-20.

[*Traduction*]

Ce projet de loi n'a que trop tardé. Il a fait l'objet d'importantes améliorations à la Chambre des communes et, comme l'ont mentionné d'autres organismes, nous appuyons son adoption, mais nous souhaitons parler des passages qui mériteraient d'être renforcés par le Sénat afin de garantir l'atteinte des objectifs visés.

Nous vous prions de faire part de vos perspectives sur ces enjeux, non seulement aux fins du compte rendu, mais à tout le moins, pour qu'elles soient annexées comme observations si le Sénat choisit de ne pas présenter d'amendements, afin d'orienter de façon cruciale le règlement, la mise en application et enfin, l'examen de la loi.

Le comité a déjà reçu notre mémoire étoffé, donc nous allons parler de deux principaux problèmes aujourd'hui : le besoin de clarté concernant l'accès des tierces parties, et le fait que la commission devrait pouvoir surseoir à la mesure de renvoi afin d'enquêter, de façon adéquate, sur une plainte.

Pour ce qui est du premier problème, la Chambre des communes a clairement amendé le projet de loi C-20 pour expliquer que les tierces parties pouvaient présenter des plaintes et demander un examen d'activités précises. Cet amendement est essentiel étant donné que les personnes les plus à risque de subir de la maltraitance sont les moins à même de déposer une plainte. La Chambre des communes a clairement voulu s'assurer que des organismes tels que la nôtre puissent aider à faire avancer les intérêts des populations vulnérables, qu'ils se présentent seuls ou en compagnie de la personne qui dépose une plainte. Toutefois, le libellé actuel du projet de loi pourrait involontairement compliquer les choses étant donné que les articles 38 et 52 mentionnent que la plainte peut être refusée si elle est déposée

We appreciate the concerns raised by Senator Carignan already in past hearings that third party complaints not be constrained.

The Canadian Council for Refugees has recommended that the language “directly concerned” be replaced by the much clearer and well-established test used in the courts: That the third party must have a genuine interest in the matter. This approach, through years of jurisprudence, has enabled NGOs to be granted standing to bring important cases forward in the public interest while closing the door on frivolous cases or complaints.

In the absence of a formal amendment — which is what we anticipate — to update the language, we would invite senators to weigh in during the study provide guidance through observations to clarify that this approach, as used by the courts to discern and enable NGO challenges to advance the public interest, should be what guides the approach taken to interpret “directly concerned” to ensure that NGOs do, in fact, have access to file complaints.

[*Translation*]

I'll now pass the floor to Ms. Jeanes to address our second point.

Jenny Jeanes, Vice-President, Canadian Council for Refugees: Hello. Thank you for this opportunity to speak to you about Bill C-20. As vice-president of the Canadian Council for Refugees, I represent one of our member organizations across Canada, Action réfugiés Montréal, where I coordinate a support program for people detained for immigration purposes at the Laval Immigration Holding Centre.

I'd like to comment on the second recommendation in our submission, namely that the commission have the option of interim measures to suspend an order for removal or deportation so that the complaint can be reviewed. This is necessary to protect the commission's integrity. In the absence of such a measure, many serious complaints will not be made or examined, because the person will be outside Canada.

Some of the worst allegations of abuse by the Canada Border Services Agency (CBSA) occur during deportation proceedings, including allegations of excessive force. Border officials have the power to enforce a removal order as soon as possible, and can even expedite the departure of a person who complains about their treatment. If a mother is detained pending removal and involuntarily separated from her minor children through her

par une tierce partie qui n'est pas directement concernée. L'interprétation des mots « directement concernée » voulue par le législateur n'est pas claire. De ce fait, il importe que vous, sénateurs, apportiez votre point de vue. Nous sommes reconnaissants à M. Carignan d'avoir soulevé, lors d'audiences antérieures, des inquiétudes selon lesquelles les plaintes déposées par les organismes tiers ne devraient pas être limitées.

Le Conseil canadien pour les réfugiés a recommandé que les mots « directement concernée » soient remplacés par le critère bien établi et plus précis utilisé dans les tribunaux : que la tierce partie doit avoir un intérêt authentique dans l'affaire. À l'issue de nombreuses années de jurisprudence, cette approche a octroyé aux ONG, le droit de comparaître et de présenter des causes importantes dans l'intérêt du public tout en fermant la porte aux causes ou plaintes frivoles.

Advenant l'absence d'un amendement officiel, chose que nous anticipons, pour actualiser le libellé en question, nous invitons les sénateurs à intervenir pendant l'étude et à fournir des conseils par l'entremise d'observations. Ces observations permettront d'expliquer que cette approche utilisée par les tribunaux pour cerner et permettre les contestations des ONG visant à défendre l'intérêt public est ce qui devrait aider à interpréter les mots « directement concernée » pour s'assurer que les ONG puissent effectivement déposer des plaintes.

[*Français*]

Je cède maintenant la parole à Mme Jeanes pour notre deuxième point.

Jenny Jeanes, vice-présidente, Conseil canadien pour les réfugiés : Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-20. Comme vice-présidente du Conseil canadien pour les réfugiés, je représente l'un de nos organismes membres à travers le Canada, Action réfugiés Montréal, où je coordonne un programme de soutien aux personnes détenues pour fins d'immigration au centre de surveillance de l'immigration à Laval.

Je fais mes commentaires sur la deuxième recommandation de notre soumission, soit que la commission ait la possibilité de mesures intérimaires afin de suspendre le renvoi ou l'expulsion de la personne afin de pouvoir étudier la plainte. Ceci est nécessaire pour protéger l'intégrité de la commission. Sans accès à cette mesure, bon nombre de plaintes sérieuses ne seront pas faites ni examinées, car la personne sera hors du Canada.

Certaines des pires allégations d'abus de la part de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) se produisent au cours des procédures d'expulsion, dont des allégations d'utilisation de force excessive. Les agents frontaliers ont le pouvoir d'exécuter une mesure de renvoi dès que possible et peuvent même accélérer le départ d'une personne qui se plaint de son traitement. Si une mère est détenue en attendant son renvoi

detention, she could be removed quickly before she can make a complaint.

We recommend the establishment of a triage process to identify cases where these types of measures are necessary. Some models, such as the United Nations Human Rights Committee, have mechanisms for interim measures.

[English]

As Ms. Sreenivasan has mentioned, we understand that the committee may wish to move quickly so as to ensure the creation of an independent review body for CBSA. If no amendments are made, we hope members will add observations in your report on the need for the commission to notify CBSA of the seriousness of a complaint in the context of a need to stay a removal. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Our third panellist represents the Canadian Muslim Public Affairs Council. Welcome, Mr. Khaled Al-Qazzaz.

Khaled Al-Qazzaz, Executive Director, Canadian Muslim Public Affairs Council: *As-salamu alykum*. Peace be with you. Honourable senators of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, thank you for this opportunity to speak before you today. My name is Khaled Al-Qazzaz, and I am the executive director of the Canadian Muslim Public Affairs Council, or CMPAC.

The Canadian Muslim Public Affairs Council has provided multiple consultations and submissions to the Senate and the government on issues that directly impact the Muslim community, such as Islamophobia, anti-Palestinian racism, national security, financial targeting of Muslim charities and, recently, the foreign interference act. We have also submitted to this committee a brief with our recommendations for Bill C-20.

I am in agreement with my colleagues here who presented today, but I would like to begin by sharing a principle of our religious teachings that directly applies to this context. In the Quran translation, chapter 5, verse 32, “and whoever saves a life, it will be as if they saved all of humanity.”

As a community, we value the role that Canada plays in the international community as a safe haven for those who were oppressed and persecuted and would like a new chance to contribute to a free and diverse society. I personally have faced unjust persecution in my country of birth, Egypt, after the 2013 military coup, where I was unjustly imprisoned for 18 months,

et séparée de manière involontaire de ses enfants mineurs par sa détention, elle pourrait être renvoyée rapidement avant de pouvoir faire une plainte.

Nous recommandons qu’un processus de triage soit établi afin d’identifier les cas où ces mesures sont nécessaires. Il y a des modèles, comme le Comité des droits de l’homme des Nations unies, qui ont des mécanismes de mesures intérimaires.

[Traduction]

Comme Mme Sreenivasan l’a mentionné, nous comprenons que le comité voudra sans doute avancer rapidement pour garantir la mise sur pied d’un organisme d’examen indépendant pour l’ASFC. S’il n’y a pas d’amendements, nous espérons que vous ajouterez dans votre rapport des observations selon lesquelles la commission doit aviser l’ASFC de la gravité d’une plainte dans le contexte du sursis d’une mesure de renvoi. Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Notre troisième intervenant représente le Conseil canadien des affaires publiques musulmanes. Bienvenue, monsieur Khaled Al-Qazzaz.

Khaled Al-Qazzaz, directeur exécutif, Conseil canadien des affaires publiques musulmanes : *As-salamu alykum*. Que la paix soit avec vous. Honorables sénateurs et sénatrices du Comité permanent du Sénat de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, merci de me donner l’occasion de m’exprimer devant vous aujourd’hui. Je m’appelle Khaled Al-Qazzaz, et je suis le directeur exécutif du Conseil canadien des affaires publiques musulmanes, ou CCAPM.

Le Conseil canadien des affaires publiques musulmanes a mené de multiples consultations et a présenté des mémoires au Sénat ainsi qu’au gouvernement au sujet des problèmes avec lesquels la communauté musulmane compose directement, telle que l’islamophobie, le racisme anti-palestinien, la sécurité nationale, le ciblage financier des organisations caritatives musulmanes et, récemment, la loi sur l’ingérence étrangère. Nous avons également soumis un mémoire au comité, qui comprend nos recommandations concernant le projet de loi C-20.

Je partage l’avis de mes collègues qui se sont exprimés aujourd’hui, mais je souhaite commencer par mentionner un principe de notre enseignement religieux, qui s’applique directement dans ce contexte. Dans la traduction du Coran, le verset 32 du chapitre 5 dit, « et quiconque lui fait don de la vie, c’est comme s’il faisait don de la vie à tous les hommes ».

En tant que communauté, vous apprécions le rôle que le Canada joue dans la communauté internationale en tant de havre de paix pour les personnes subissant de l’oppression et de la persécution, et qui souhaitent avoir une nouvelle chance de contribuer à une société libre et diversifiée. J’ai personnellement été victime de persécution injuste dans mon pays natal, l’Égypte,

mostly in solitary confinement without charges, until my Canadian family and the Canadian government intervened and helped me come back to home and safety.

I want to share with you a moment that I will never forget: As soon as the plane landed, I was wheeled out on a wheelchair, passing through immigration, and finally out to meet my family and community who were waiting at the airport. I prostrated, thanking my creator for this moment, for finally feeling safe from persecution, and as I told my brother, for the first time in three years, I felt that I could speak freely without fear.

However, this is not the experience of everyone, especially those in our community who come from Muslim majority countries with authoritarian regimes and police states, escaping from persecution, seeking safety and freedom in Canada. Many are being profiled because of where they came from and are treated as guilty until proven innocent. Apart from difficult questioning, many are placed in immigration detention, some face a stressful inadmissibility process and some eventually get deported back to their countries where they face persecution or death.

It is important to note that as a community we understand the priority of protecting Canadian national security and the importance of minimizing the risk of allowing individuals who would pose risk to our country. However, our community, civil liberties organizations and even the government agrees that the process has to be just, humane and nondiscriminatory or abusive. For years, civil society has called for oversight and improvements in the practices of the CBSA, and with Bill-C20 we feel that we are one step closer. However, there are some important considerations — potential amendments or observations — that should be addressed. We have detailed these recommendations in a joint submission with our colleagues, and we shared our community's perspective in our brief. I would like to share this perspective on two main recommendations.

Many have shared their concerns with third-party complaints. Our engagement in the community has shown us that many victims of profiling and discrimination are reluctant to file complaints, either because they feel powerless, fear retaliation or they simply do not have access. But there is an important role

à la suite du coup d'État militaire en 2013, où j'ai été injustement emprisonné pendant 18 mois. J'ai principalement été détenu en isolement, sans qu'on m'ait inculpé, jusqu'à ce que ma famille canadienne et le gouvernement canadien interviennent et m'aident à rentrer chez moi, en sécurité.

Je souhaite vous faire part d'un moment que je n'oublierai jamais. Aussitôt que l'avion a atterri, on m'a poussé hors de l'avion sur une chaise roulante, on a dépassé les services d'immigration, et j'ai enfin retrouvé ma famille et ma communauté, qui m'attendaient à l'aéroport. Je me suis prosterné au sol en remerciant mon créateur pour ce moment, et pour le fait que je me sente enfin en sécurité, loin de la persécution. J'ai dit à mon frère que, pour la première fois en trois ans, j'avais l'impression que je pouvais parler sans crainte.

Cependant, cette expérience n'est pas l'expérience de tous, surtout pour les personnes issues de notre communauté, qui proviennent de pays à prédominance musulmane, avec des régimes autoritaires et des États policiers. Elles cherchent à fuir la persécution, et recherchent la sécurité et la liberté que leur offre le Canada. Bon nombre d'entre elles sont victimes de profilage en raison de leur pays d'origine, et on les traite comme des personnes coupables jusqu'à preuve du contraire. Hormis des interrogatoires difficiles, beaucoup de ces personnes sont placées en détention à des fins d'immigration. Certaines sont confrontées à un processus stressant d'interdiction de territoire tandis que d'autres finissent par se faire expulser vers leur pays d'origine, dans lequel elles sont exposées à de la persécution ou à la mort.

Il est important de mentionner qu'en tant que communauté, nous comprenons la priorité de protéger la sécurité nationale canadienne et l'importance de réduire au minimum le risque de faire entrer des individus susceptibles de représenter un risque pour notre pays. Toutefois, notre communauté, les organismes de libertés civiles et même le gouvernement s'accordent sur le fait que le processus doit être juste, humain et non discriminatoire ou abusif. Des années durant, la société civile a demandé que les pratiques de l'ASFC soient surveillées et améliorées, et nous pensons que le projet de loi C-20 nous permettra de nous rapprocher de cet objectif. Cependant, il y a certaines choses importantes, c'est-à-dire, des amendements et des observations potentiels, qui s'imposent. Nous avons exposé ces recommandations dans un mémoire commun avec nos collègues, et nous avons parlé de la perspective de notre communauté dans ce mémoire. Je souhaite mentionner cette perspective en ce qui concerne deux recommandations principales.

Bon nombre d'entre nous ont mentionné leurs préoccupations quant aux plaintes déposées par des tierces parties. Notre engagement dans la communauté nous a permis de voir que bien des victimes de profilage et de discrimination sont réticentes à déposer des plaintes, soit parce qu'elles se sentent impuissantes

that third-party organizations provide in advocating for those who feel vulnerable.

We strongly believe that Bill C-20 must allow third-party organizations to file complaints behalf of those who cannot do so themselves. The current language of the bill restricts this, stating that complaints from third parties will only be accepted if they are “directly concerned” by the incident. This is too narrow and does not account for the broader systemic issues at play. We propose amending the language to allow third-party organizations to represent individuals based on a “genuine interest,” which would enable more community involvement and more accurate reporting of systemic issues.

The second issue is the redress mechanism or the absence of one. Another critical issue is the absence of effective redress. Without the possibility of meaningful remedies, including halting deportation, financial compensation and interim measures, the complaint process remains ineffective.

We have shared stories, and the media has shared stories of people staying over 1500 days in immigration under the justification of national security.

We believe that the public complaints and review commission, or PCRC, must have the authority to recommend interim remedies, including halting removals or providing financial compensation where appropriate. This would ensure that individuals are not left stranded while their complaints are being investigated and that they have meaningful options for justice.

In conclusion, Bill C-20 has the potential to be a transformative step toward accountability and justice for all people going through this process, but only if it addresses the unique and pressing concerns of marginalized communities.

The amendments we propose today and in our briefs are not just legal recommendations; they are essential for restoring trust, ensuring fairness and protecting the rights of all Canadians.

Understanding the time limitations, the status of the legislative cycle and the value of creating this oversight body, we support the passing of Bill C-20 immediately without amendments, and instead add senators’ observations that include our

et craignent des représailles, soit, tout simplement, parce qu’elles n’ont pas accès aux mécanismes de plainte. Pourtant, les organismes tiers jouent un rôle important dans le soutien des personnes qui se sentent vulnérables.

Nous croyons fermement que le projet de loi C-20 doit permettre aux organismes tiers de déposer des plaintes au nom des personnes qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes. Le libellé actuel du projet de loi ne le permet pas. Il mentionne que les plaintes déposées par des tierces parties ne seront acceptées que si ces dernières sont « directement concernées » par l’incident. Ces termes sont trop restreints et ne reflètent pas les problèmes systémiques plus larges en jeu. Nous proposons de modifier le libellé afin de permettre aux organismes tiers de représenter les personnes en se fondant sur un « intérêt authentique », ce qui permettrait davantage de participation communautaire et un signalement plus fidèle des problèmes systémiques.

Le deuxième aspect concerne le mécanisme de recours, ou plutôt son absence. Un autre aspect essentiel concerne l’absence de mesure de redressement efficace. Sans mesure de redressement efficace, y compris l’arrêt de la procédure d’expulsion, une compensation financière et des mesures provisoires, le processus de plainte reste inefficace.

Nous avons raconté des histoires, et les médias ont publié des histoires de personnes qui sont restées pendant plus de 1 500 jours en détention à des fins de l’immigration, soi-disant pour des raisons de sécurité nationale.

Nous croyons que la Commission d’examen et de traitement de plaintes du public doit avoir le pouvoir de recommander des mesures provisoires, y compris le sursis des mesures de renvoi et le versement d’une compensation financière lorsqu’il y a lieu. Cela permettrait de garantir que les personnes ne soient pas laissées en plan à attendre que le processus d’enquête de leurs plaintes aboutisse. Cela leur donnerait également plus d’options efficaces pour que justice leur soit rendue.

Pour conclure, le projet de loi C-20 peut potentiellement être un pas de plus vers la responsabilisation et la justice pour toutes les personnes visées par ce processus, mais seulement s’il s’attarde aux préoccupations uniques et pressantes des communautés marginalisées.

Les amendements que nous proposons aujourd’hui et dans nos mémoires ne sont pas seulement des recommandations juridiques; elles sont également des éléments essentiels pour rétablir la confiance, garantir l’équité et protéger les droits de tous les Canadiens.

Compte tenu des limites de temps, du cycle législatif et de l’importance de créer cet organisme de surveillance, nous appuyons l’adoption du projet de loi C-20 immédiatement, sans amendements, et nous préconisons d’ajouter, à la place, les

recommendations. We will continue to advocate for improvements in the future after passing the bill.

On behalf of the CMPAC, and the communities we represent, we urge you to consider our concerns and recommendations. We are committed to working with you to make this legislation a meaningful tool for justice.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Al-Qazzaz and our other panellists today. We're now proceeding to questions. We have three and a half minutes for each question, including the answer, so I'm asking my colleagues to keep their questions short to allow as many interventions as possible.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Webster. Ms. Webster, the current government is having a great deal of difficulty managing the refugee files in the country. Do you sincerely believe in the commission's ability to process complaints quickly? Moreover, will the option of filing a complaint with the commission delay the assessment of a refugee's admissibility?

Ms. Webster: I'm sorry that I can't respond in French.

[English]

Thank you very much for the question, Senator Dagenais.

I take your point that the government currently has a number of pending refugee files. I don't know if I would agree that it's having difficulty managing it, but there is a significant backlog in the processing of refugee claims.

In terms of the interaction between the refugee process and the need for CBSA oversight, or this review mechanism, I truly believe that they need to work hand in hand. Part of the challenge for individuals who are detained or who have concern interactions with CBSA in advancing a refugee claim can be if they are subject to abuse or mistreatment. That can play out in different ways. In detention, they may have limited access to counsel, limited access to communications, difficulty obtaining evidence from abroad to advance their claim. To the extent that any mistreatment plays into exacerbating those issues, those need to be addressed for our government to properly assess refugee claims and for us to live up to our obligations under international and domestic law.

observations des sénateurs qui intègrent nos recommandations. Nous continuerons de soutenir les améliorations futures, après l'adoption du projet de loi.

Au nom du CCAPL et des communautés que nous représentons, nous vous prions de tenir compte de nos préoccupations et de nos recommandations. Nous nous engageons à travailler à vos côtés pour faire de cette loi un outil important pour la justice.

Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Al-Qazzaz, et merci à tous nos autres témoins d'aujourd'hui. Nous passons maintenant aux questions. Nous disposons de trois minutes et 30 secondes pour chaque question, y compris la réponse. Donc, je demande à mes collègues de ne pas poser de questions longues pour que nous puissions avoir le plus d'interventions possible.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Me Webster. Maître Webster, le gouvernement actuel a beaucoup de difficulté à gérer les dossiers de réfugiés qui se trouvent au pays. Croyez-vous sincèrement en la capacité de la commission de traiter rapidement les plaintes? De plus, est-ce que cette option de pouvoir porter plainte à la commission aura pour effet de retarder l'évaluation de l'admissibilité d'un réfugié?

Me Webster : Je suis désolée de ne pas pouvoir répondre en français.

[Traduction]

Merci beaucoup de la question, sénateur Dagenais.

Je comprends que le gouvernement a plusieurs demandes d'asile en attente. Je ne saurais dire s'il a du mal à gérer ces dossiers, mais, dans tous les cas, il y a un important arriéré dans le traitement des demandes d'asile.

En ce qui concerne la relation entre le processus de demande d'asile et le besoin de surveillance pour l'ASFC, ce mécanisme d'examen, je pense sincèrement que les deux organismes concernés devraient travailler main dans la main. Une partie du problème pour les personnes détenues ou qui ont eu à composer avec l'ASFC dans le cadre d'une demande d'asile, c'est lorsqu'elles subissent de la violence ou de la maltraitance. Cela peut se présenter de plusieurs façons. Lorsque ces personnes sont détenues, le recours à un avocat peut être limité. Il en va de même pour l'accès aux moyens de communication. Ainsi, il leur sera difficile d'obtenir des éléments de preuve provenant de l'étranger, pour appuyer leur demande d'asile. Dans la mesure où toute forme de maltraitance exacerbe ces problèmes, ces derniers doivent être réglés afin que le gouvernement puisse examiner adéquatement les demandes d'asile, et que nous puissions respecter nos obligations, conformément au droit national et international.

Similarly, an individual's interaction with CBSA is often the initiating point of a refugee claim, especially for those who arrive via the land border. I cannot tell you the number of times that I've been in a refugee hearing, and the board member will say, "But you said X, Y, Z to the CBSA officer on arrival, and now you're saying something different." That may be based on a misunderstanding; it may be based on discrimination; it may be based on cultural misperceptions; it may be based on trauma. There are any number of things that can play into it, but to the extent that we currently lack oversight of CBSA and review of mistreatment that refugee claimants may experience, that's hugely problematic in terms of the integrity of our refugee system.

I will conclude by saying this: Do we have the capacity to quickly process claims and complaints? I'm not sure we do. I would ask that this committee add important observations regarding sufficient resourcing. Resources are scarce everywhere. We are very mindful of that, but just because there are scarce resources doesn't mean we can ignore a process that is lacking. CBSA is one of the largest law enforcement bodies in North America that does not have oversight and we need to move forward.

[Translation]

Senator Dagenais: In your opinion, could lawyers challenge the bill's constitutional legal components?

[English]

Ms. Webster: If I understand the question you've asked — whether there are components in the bill which could be subject to a constitutional challenge — it's difficult to comment in advance, but certainly the organization that I represent, the Canadian Association of Refugee Lawyers, has been involved in test case litigation challenging all sorts of legislation, and we value our role in the legislative process. We value it very much at this stage, and I think there's work to do to get this right.

But to the extent that provisions in the bill do not prevent against discriminatory application or implementation, I can see it vulnerable to challenge, but that's the same as any legislation. I don't think that should be something that holds us back here.

Senator Boehm: Thank you, witnesses. You probably heard my question in the last panel, and this is going to be a variation thereof.

De même, lorsqu'un individu a affaire à l'ASFC, c'est souvent le début d'une demande d'asile, surtout pour les personnes qui arrivent par la voie terrestre. Je ne peux pas vous dire le nombre de fois où, lors de l'audience d'un demandeur d'asile, j'ai entendu un commissaire dire : « Mais, vous avez dit X, Y, Z à l'agent de l'ASFC à l'arrivée, et maintenant, vous dites quelque chose de complètement différent. » Cela peut être dû à un malentendu, à de la discrimination, à une perception culturelle erronée, à un traumatisme. Plusieurs choses peuvent être en cause, mais le fait que l'ASFC ne fasse pas l'objet de surveillance et d'examen de la maltraitance que les demandeurs d'asile sont susceptibles de subir est très problématique, car il en va de l'intégrité du système de demande d'asile.

Je conclurai en disant ceci : avons-nous la capacité de traiter rapidement les demandes d'asile et les plaintes? Je n'en suis pas sûr. Je demande que le comité ajoute d'importantes observations concernant l'affectation de ressources adéquates. Les ressources sont limitées partout. Nous en sommes très conscients, mais la restriction des ressources ne signifie pas que nous pouvons faire fi d'un processus déficient. L'ASFC est l'un des plus grands organismes d'application de la loi en Amérique du Nord. Or, il est dépourvu de surveillance, et nous devons donc changer les choses.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Selon vous, est-ce que des éléments juridiques de nature constitutionnelle dans le projet de loi pourraient faire l'objet de contestations de la part des avocats?

[Traduction]

Me Webster : Je comprends la question que vous me posez, c'est-à-dire, s'il y a des éléments dans le projet de loi qui pourraient faire l'objet d'une contestation constitutionnelle, la réponse est qu'il est difficile de commenter à l'avance. Toutefois, l'organisme que je représente, c'est-à-dire, l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, a assurément participé à une cause type contestant toutes sortes de lois, et nous attachons beaucoup de valeur à notre rôle dans le processus législatif. C'est le cas particulièrement à ce stade, et je pense qu'il reste encore du travail avant que nous y arrivions.

Mais, dans la mesure où les dispositions du projet de loi n'empêchent pas leur mise en application discriminatoire, je peux voir qu'il sera vulnérable à une contestation, au même titre que toute autre loi. Mais, je ne pense pas que ce soit quelque chose qui devrait nous empêcher d'agir.

Le sénateur Boehm : Merci aux témoins. Vous avez probablement entendu la question que j'ai posée aux derniers témoins, et celle que je vais poser maintenant est une variante.

You're being very clear in terms of asking us to pass this bill because it's an important first step, but to include observations. My assumption is that you would accompany us and the government in terms of how to flesh out things.

My sense is that this type of legislation has Canada in the vanguard among other countries that receive large numbers of newcomers, border crossings and the like. At the same time, we have jurisdictional challenges. We have, essentially, a border services agency, as other countries do too. We have multiple level police forces with different responsibilities.

You're members of associations. What are you hearing from other parts of the world? Are you hearing anything? Are you hearing, "Go for it, Canada"? Are you hearing criticism? I would be very interested in knowing.

Ms. Sreenivasan: Thank you very much for the question. It's interesting whether or not to say Canada would be in the vanguard for finally putting in oversight for CBSA. It has been a lacuna for Canada to have a major police body without oversight.

In terms of areas where other countries may be encouraging or watching, I would be interested in my co-panellists adding other dimensions, but I would say that, to date, Canada's practices in detention have raised eyebrows internationally. I've just come back from the executive committee meeting of the United Nations High Commissioner for Refugees, or UNHCR, where I was privileged enough to be part of the Canadian government delegation, and I heard over and over again from the high commissioner and countries like Colombia and Brazil about the critical importance of not separating adults and children in detention, of not actually putting children in detention at all, and their efforts to improve their regulatory and legislative bodies to guard those rights.

I think there has actually been an interest on the part of countries where Canada is viewed extremely favourably for our general generosity and openness to resettling refugees, but even members of the UNHCR have noted a concern with respect to detention, which is a critical issue in this bill.

For me, connecting the dots and setting this legislation up helps put us in a better place for oversight over an area that has been a concern.

Senator Boehm: It has been very helpful.

Ms. Webster: I would briefly add that, yes, we are behind. By international standards, Canada is behind. We have an enormous law enforcement body that has no oversight. We are out of step

Vous êtes très clairs quand vous nous demandez d'adopter ce projet de loi parce que c'est une étape importante, mais qu'il faut y inclure des observations. Je présume que vous allez nous accompagner, le gouvernement et nous, pour étoffer tout cela.

Je pense que ce genre de projet de loi place le Canada à l'avant-garde parmi d'autres pays qui reçoivent un grand nombre de nouveaux arrivants et où beaucoup de gens traversent la frontière et des choses comme cela. En même temps, nous avons des défis sur le plan des sphères de compétence. Nous avons essentiellement une agence des services frontaliers, comme d'autres pays. Nous disposons des forces policières à différents niveaux qui ont différentes responsabilités.

Vous êtes des membres d'associations. Qu'entendez-vous dire dans d'autres régions du monde? Entendez-vous quelque chose? Entendez-vous « allez-y, les Canadiens »? Entendez-vous des critiques? J'aimerais vraiment le savoir.

Mme Sreenivasan : Merci beaucoup de la question. Il est intéressant de savoir si le Canada serait ou non à l'avant-garde s'il mettait finalement en œuvre un mécanisme de surveillance pour l'ASFC. C'était une grande lacune au Canada d'avoir un grand organisme de surveillance qui n'est pas lui-même surveillé.

En ce qui concerne la question de savoir si d'autres pays nous encouragent ou nous regardent, il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent mes collègues témoins afin d'avoir d'autres points de vue, mais je dirais que, à ce jour, les pratiques du Canada au chapitre de la détention ont fait sourciller à l'international. Je viens de participer à une réunion du Comité de direction du HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, où j'ai eu la chance de faire partie de la délégation du gouvernement canadien, et j'ai entendu à maintes reprises du haut-commissariat et de pays comme la Colombie et le Brésil qu'il était de la plus haute importance de séparer les adultes et les enfants en détention, de ne pas détenir du tout les enfants et qu'ils déployaient des efforts pour améliorer leur réglementation et leurs organes législatifs afin de protéger ces droits.

Je crois en fait qu'il y a eu de l'intérêt de la part de pays qui perçoivent le Canada très favorablement en raison de sa générosité habituelle et de son ouverture envers les réfugiés qui se rétablissent, mais même les membres du HCR ont souligné une préoccupation au sujet de la détention, ce qui est un enjeu de la plus haute importance dans ce projet de loi.

Selon moi, relier les points et élaborer ce projet de loi nous aident à mieux nous positionner en ce qui concerne la surveillance d'un aspect qui était préoccupant.

Le sénateur Boehm : Cela a été très utile.

Me Webster : J'aimerais ajouter brièvement que oui, nous tirons de l'arrière. Selon les normes internationales, le Canada tire de l'arrière. Nous avons un énorme organe responsable de

with our international partners or competitors — however you want to define them.

In terms of other countries, I can speak briefly about the United States. I began my practice as an immigration and asylum lawyer in the United States. There are numerous oversight mechanisms that oversee the Department of Homeland Security as a whole, as well as its constituent parts of customs and border control, as well as citizenship and immigration services. There is an office of the inspector general as well as an office of civil rights and civil liberties that are inside each of those departments, and there are multiple complaints mechanisms. I would have a lot to say about the efficacy of those complaint mechanisms, but they do exist. They have existed for a long time. They collect data and report on that data, trends and make recommendations to Congress.

Finally, the Working Group on Arbitrary Detention for the UN came to Canada in May of this year, and they specifically, for the third time, called Canada out for having no CBSA oversight. It is a shame that we have not managed to act on that recommendation before.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for the Canadian Muslim Public Affairs Council. I asked the Canadian Muslim Lawyers Association this question earlier. It concerns the independence of the commission. You emphasize the need for truly independent investigations. I suggested to the other witnesses the possibility of joint investigations involving civilian investigators and police forces. I want to hear your thoughts on this specific issue. How can independence be guaranteed in the investigation process?

My question is for you.

[English]

Mr. Al-Qazzaz: Sorry, I missed the first part and the French translation.

Senator Carignan: It was a question to the lawyers in the other panel. It is about independence. What kind of norms or criteria do you want to make the investigations more independent?

Mr. Al-Qazzaz: I want to give a quick example. I was a witness in a refugee hearing. I'm not a lawyer or legal practitioner, but it reflects the community experience in this process. I attended several of these hearings. Even though there

faire respecter la loi qui n'est pas surveillé. Nous ne sommes pas en phase avec nos partenaires ou nos concurrents internationaux... quelle que soit la façon dont vous voulez les définir.

En ce qui concerne d'autres pays, je peux parler brièvement des États-Unis. J'ai commencé ma pratique aux États-Unis en tant qu'avocate spécialisée en droit de l'immigration et en droit des réfugiés. Il y a de nombreux mécanismes qui permettent de surveiller le département de la Sécurité intérieure, en tant qu'entité, ainsi que ses parties constituantes, soit le contrôle aux frontières et le contrôle douanier ainsi que les services de citoyenneté et d'immigration. Il y a un bureau de l'inspecteur général et un bureau des droits civils et des libertés civiles qui est intégré dans chacun de ces services, et il existe de nombreux mécanismes de dépôt de plaintes. J'en aurais beaucoup à dire au sujet de l'efficacité de ces mécanismes de dépôt de plaintes, mais ils existent. Ils existent depuis longtemps. Ils recueillent des données et font rapport de ces données et des tendances et font des recommandations au Congrès.

Enfin, le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies est venu au Canada en mai cette année et il a dit précisément, pour la troisième fois, que le Canada n'avait pas de mécanisme de surveillance pour l'ASFC. C'est dommage que nous n'ayons pas pu réagir à cette recommandation plus tôt.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse au Conseil canadien des affaires publiques musulmanes. Je l'ai posée tout à l'heure à l'Association canadienne des avocats musulmans et elle concerne l'indépendance de la commission. Vous soulignez l'importance d'une véritable indépendance dans les enquêtes. J'ai suggéré aux autres témoins la possibilité que les enquêtes soient mixtes et comprennent des enquêteurs civils et des forces policières. J'aimerais vous entendre sur cette question en particulier. Quelles sont vos suggestions pour garantir une indépendance dans le processus d'enquête?

Ma question s'adresse à vous.

[Traduction]

M. Al-Qazzaz : Excusez-moi, je n'ai pas compris la première partie de l'interprétation.

Le sénateur Carignan : C'était une question adressée aux avocats de la première série de témoins. Cela concerne l'indépendance. Quels genres de normes ou de critères voulez-vous mettre en œuvre pour rendre les enquêtes plus indépendantes?

M. Al-Qazzaz : Rapidement, j'aimerais donner un exemple. J'ai été un témoin dans le cadre d'une audience relative à une demande d'asile. Je ne suis pas avocat et je ne pratique pas le droit, mais cela reflète l'expérience de la collectivité dans ce

are multiple personalities in the hearing, whether it is an admissibility hearing or a refugee hearing, the sense that people get is that basically I'm in with everybody from the same culture or same group or same police background. The officer or the representative of the minister is many times with experience or has previously served as an officer. The sentiment people get even in a hearing that even moves positively, from the participant's side, they feel that everybody is against them. It feels as though there are no layers of justice that allow us to object.

When it comes to the issue of complaints, it makes much more sense, and the appearance of justice is as important as the practice itself and the process. When there is no independence, it gives more of a perception that I am complaining to the judge, to the executioner, to the person who has collected the information and is testifying against me as a claimant. We feel it is important to push for more independence and make it clear that the independent review is separate from this.

Senator Carignan: How can we fix that?

Mr. Al-Qazzaz: Basically include more people who are not from within the security agencies, and allow for more civilian participation in the wider committees, the setup, the process itself and the engagement part with civilians.

Senator Carignan: Thank you.

Ms. Webster: As my colleague acknowledged, there is this general principle of law enforcement and the problem of police investigating police. It is that justice is not seen to be done even if justice is being done. The reality is we have very scarce resources, and, certainly, from the perspective of the Canadian Association of Refugee Lawyers, if the commission is the only body to receive all complaints, it will be dead in the water. It won't have any resources to move forward. The current CRCC themselves have said that. They have the power of investigation, and they have only done a small handful because they are so under-resourced.

In terms of easy things to fix, right now there is no timeline for a receiving agency to acknowledge, investigate and report on a complaint. If a timeline could be added, saying, "Sure, CBSA, you investigate the complaint first, but it has to be according to this timeline, and if you haven't met that timeline, the matter should automatically be referred to the commission."

processus. J'ai assisté à plusieurs audiences similaires. Même s'il y a plusieurs personnalités dans une audience, qu'il s'agisse d'une enquête ou d'une audience relative à une demande d'asile, l'impression que les gens ont, c'est que, essentiellement, je fais partie du groupe qui partage ma culture... ou le même groupe ou les mêmes antécédents policiers. L'agent ou le représentant du ministre, bien souvent, a de l'expérience ou a déjà été agent. Les gens qui participent à une audience, même dans le cas d'une décision favorable pour l'intéressé, ont l'impression que tout le monde est contre eux. C'est comme s'il n'y avait pas de couches de justice qui nous permet de nous opposer.

En ce qui concerne la question des plaintes, cela a beaucoup plus de sens, et l'apparence de justice est aussi importante que la pratique elle-même et le processus. Quand il n'y a pas d'indépendance, cela donne davantage l'impression que je me plains au juge, au bourreau, à la personne qui a recueilli l'information et qui témoigne contre moi en tant que demandeur d'asile. Nous pensons qu'il est important de militer pour plus d'indépendance et de s'assurer que l'examen indépendant est distinct de cela.

Le sénateur Carignan : Comment pouvons-nous régler le problème?

M. Al-Qazzaz : Il faut essentiellement inclure plus de personnes qui ne font pas partie des organismes de sécurité et permettre à plus de civils de participer à plus de comités, à la mise en œuvre, au processus lui-même et favoriser la participation de civils.

Le sénateur Carignan : Merci.

Me Webster : Comme l'a reconnu ma collègue, il s'agit là d'un principe directeur de l'exécution de la loi, et le problème tient au fait que la police enquête sur la police. Ainsi, la justice ne semble pas être rendue même si elle l'est. En réalité, nous avons très peu de ressources, et il est évident que, selon l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, si la commission est le seul organe qui peut recevoir les plaintes, ce sera comme un coup d'épée dans l'eau. Elle n'aura aucune ressource pour faire avancer le dossier. La CCETP actuelle a elle-même dit cela. Elle a le pouvoir d'enquêter, et elle n'a effectué que quelques enquêtes parce qu'elle n'a pas accès à suffisamment de ressources.

Pour ce qui est de choses faciles à régler, présentement, un organisme qui reçoit une plainte n'a pas de période précise pour accuser réception de la plainte, enquêter sur elle ou faire rapport à ce sujet. Si on pouvait ajouter des échéances précises en disant « D'accord, l'ASFC, vous enquêtez sur la plainte en premier, mais vous devez respecter ces échéances, et si vous ne le faites pas, l'affaire devrait être automatiquement renvoyée à la commission. »

Similarly, clause 111 of the bill proposes an amendment to the CBSA Act concerning serious incidents, section 14 of the act. I would also suggest that “serious incidents,” as defined, should be automatically referred to the commission. That is where we could see independence for certain types of occurrences. There are already provisions in section 14 that suggest having an independent observer to monitor the impartiality of the agency investigating itself, so if we are already concerned about impartiality, just have those off for independence.

Senator Al Zaibak: Thank you to our witnesses for being here. My question may relate to Senator Carignan’s question and your answers as well. There have been ongoing concerns about how law enforcement and security agencies engage with communities that are culturally or religiously distinct, such as the Arab and Muslim communities, but they include other racialized communities as well. Ensuring that these agencies receive appropriate cultural sensitivity training is key, in my view, to reducing discrimination and unjust profiling.

In your view, does Bill C-20, as is, adequately address the need for law enforcement and security agencies to be trained in cultural sensitivity and anti-bias approaches, particularly when interacting with racialized communities, including the Arab and Muslim communities? The question goes to Mr. Al-Qazzaz and other witnesses.

Mr. Al-Qazzaz: Thank you. I got the full question. In the current practice, as many people have reported, especially for racialized communities, particularly Arab and Muslim communities, the challenge is compounded. These refugees typically come from authoritarian regimes where there is some level of collaboration between security agencies, so they come already disadvantaged even with evidentiary perceptions and sometimes documentation that sets them back. They are coming here, as my colleague mentioned, with a high level of trauma in general. So for the engagement, the encounter itself, these individuals are already disadvantaged.

Our experience with cultural and sensitivity training is that they scratch the surface. They don’t change real practices. They simply give a higher level of education and awareness but not deep change and practice.

What we see with the introduction of this bill is a first step toward creating another layer that guarantees a certain level of fairness or a certain level of oversight that allows for this particular angle to be viewed. There are provisions that basically deal with the aspect of discrimination itself or bias, and

De même, l’article 111 du projet de loi propose un amendement à la Loi sur l’ASFC au sujet des incidents graves, l’article 14 de la loi. Je dirais aussi qu’un « incident grave », tel qu’il est défini, devrait être automatiquement renvoyé à la commission. C’est là où l’on pourrait voir de l’indépendance dans certains types de cas. Il y a déjà des dispositions à l’article 14 qui proposent de faire appel à un observateur indépendant pour vérifier l’impartialité de l’organisme qui enquête sur lui-même, donc, si nous sommes déjà préoccupés quant à l’impartialité, nous n’avons qu’à mettre cela en place pour favoriser l’indépendance.

Le sénateur Al Zaibak : Merci aux témoins d’être présents. Ma question pourrait être liée à celle du sénateur Carignan et à vos réponses aussi. On est toujours préoccupé par la façon dont les organismes chargés de faire respecter la loi et les organismes de sécurité communiquent avec les communautés qui ont une culture et une religion distinctes, comme les Arabes et les musulmans, mais on inclut aussi d’autres communautés racisées. Selon moi, il faut s’assurer que ces organismes reçoivent une formation appropriée sur la sensibilité culturelle pour réduire la discrimination et le profilage injuste.

Selon vous, est-ce que le projet de loi C-20, tel qu’il est présentement libellé, traite adéquatement du besoin de former les agents d’application de la loi et des organismes de sécurité au sujet d’approches sensibles à la culture et libres de préjugés, surtout lorsqu’ils interagissent avec des communautés racisées, y compris les communautés arabes et les musulmanes? La question s’adresse à M. Al-Qazzaz et à d’autres témoins.

M. Al-Qazzaz : Merci. J’ai compris toute la question. Dans le cadre de la pratique actuelle, comme de nombreuses personnes l’ont souligné, surtout celles faisant partie de communautés racisées, plus précisément les Arabes et les musulmans, le défi se complexifie. Ces réfugiés viennent habituellement de régimes autoritaires, où il y a un certain degré de collaboration entre les organismes de sécurité, donc ils arrivent déjà désavantagés, même en raison de la façon dont sont perçus les éléments de preuve et parfois les documents, qui les désavantagent. Ils arrivent ici, comme ma collègue l’a mentionné, après avoir vécu un traumatisme important en général. Donc, en ce qui concerne la participation, la rencontre elle-même, ces personnes sont déjà désavantagées.

Notre expérience en ce qui concerne la formation en matière de différences culturelles et de sensibilité, c’est que nous ne faisons qu’un survol. Elle ne change pas les vraies pratiques. On ne fait que former et sensibiliser davantage, mais on ne change pas en profondeur les pratiques.

Ce que nous voyons dans ce projet de loi, c’est une première étape visant à créer une autre couche pour garantir une certaine équité et un certain degré de surveillance qui nous permet d’examiner la situation sous cet angle précis. Il y a des dispositions qui traitent essentiellement de la discrimination ou

specifically when there are complaints that relate to cultural and bias against particular types of individuals.

One case we witnessed included this component along with disability, a case in Vancouver recently. An Egyptian tried to come through Vancouver, and he was at a disadvantage because his hearing aid was not working for over a month.

These are all compounded issues. We hope the introduction of this body in the bill would allow for a process to deal with these issues in the form of complaints and hopefully opens the door for redress, whether it is in this or later versions.

Senator Al Zaibak: Are there other witnesses who would like to answer that question?

Ms. Sreenivasan: I add, largely in support of what Mr. Al-Qazzaz is saying, I want to be clear about this bill is not particularly about resources for sensitivity training that may be helpful.

The important feedback loop that would happen if we had an effective oversight body, for there to be consequences when complaints were raised that addressed clearly identifying that racism and systemic racism was happening; over time, that would send the feedback loop back to the system so the officers began to behave differently.

It is also important in this bill that it is not necessarily about the ability to speak to an individual complaint about an individual officer, but as has been brought forward in the testimony, that particularly — probably through third-party complaints — the pattern of systemic racism can also be identified. It is important to continue to have training and opportunities to change at the front end. The critical importance of this bill passing is that we will have a mechanism that generates consequences for systemic discrimination which, itself, is what will drive institutional change.

Senator Al Zaibak: Thank you.

Senator Richards: Thank you for being here.

You speak as if you want amendments, yet you want to make observations. The problem with observations, I have found, is they have no teeth. Amendments would have teeth, but you want the bill passed. We are in a quandary here. That's the problem I find with the bill.

des préjugés, surtout lorsqu'il y a des plaintes qui concernent la culture et un préjugé lié à certaines personnes précises.

Une affaire dont nous avons été témoins incluait cette composante, ainsi qu'un handicap; c'était une affaire survenue à Vancouver récemment. Un Égyptien a tenté d'arriver par Vancouver, et il a été désavantagé en raison de sa prothèse auditive qui n'a pas fonctionné pendant plus d'un mois.

Ce sont tous des enjeux supplémentaires. Nous espérons que l'introduction de cet organe dans le projet de loi permettra de mettre en place un processus qui traitera de ces enjeux sous forme de plaintes et qui, espérons-le, donnera accès à des recours, qu'il s'agisse de cette version du projet de loi ou d'une version future.

Le sénateur Al Zaibak : Y a-t-il d'autres témoins qui aimeraient répondre à cette question?

Mme Sreenivasan : J'ajouterais, essentiellement pour appuyer ce qu'a dit M. Al-Qazzaz, que ce projet de loi ne mentionne pas de ressources précises qui pourraient être utiles dans le cadre de formation sur la sensibilité.

L'importante boucle de rétroaction qui serait créée, si nous avions un organe de surveillance efficace, ce qui veut dire qu'il y aurait des conséquences lorsque des plaintes soulignant clairement la présence de racisme et de racisme systémique étaient déposées, et, avec le temps, cela enverrait une rétroaction au système afin que les agents puissent commencer à se comporter différemment.

Il est aussi important que ce projet de loi ne concerne pas nécessairement la possibilité de traiter une plainte précise au sujet d'un agent précis, comme il a été souligné dans un témoignage; il faut surtout — probablement au moyen de plaintes déposées par des tierces parties — qu'une tendance au racisme systémique puisse aussi être cernée. Il est important de continuer de trouver des occasions de formation pour changer les gens en amont. Il est de la plus haute importance d'adopter ce projet de loi parce que nous aurons un mécanisme qui nous permettra de faire subir des conséquences aux gens qui font de la discrimination systémique, et c'est ce qui sera à l'origine du changement au sein de l'institution.

Le sénateur Al Zaibak : Merci.

Le sénateur Richards : Merci d'être présent.

Vous parlez comme si vous vouliez des amendements, or vous voulez ajouter des observations. Le problème avec les observations, c'est que je trouve qu'elles n'ont pas de mordant. Les amendements auraient du mordant, mais vous voulez que le projet de loi soit adopté. Nous sommes face à un dilemme. C'est le problème selon moi, avec ce projet de loi.

Much of the bill — not much of it, but some of it — is certainly aspirational, but it is not specifically focused, which is unfortunate.

My question is: When I read it, I think there should be two commissions; one for the border and one for the police. Reading this, that's how I feel. Ms. Webster, could you address that in any way?

Ms. Webster: I appreciate the comments at the outset of your remarks. I don't disagree that this is a frustrating situation in which we all find ourselves. The bill is deeply flawed. Yet here we are, and I ask that you pass it. I also ask that you pass it with observations in your report.

I'll tell you the small way — yes, they don't have teeth. The next time I have a client facing removal, and he tells me about this horrific thing that happened in detention, the way racial slurs were used against him — and the way he felt he couldn't advance his refugee claim — and he has filed a complaint, when I go to the CBSA representing him and make a request to defer his removal, I will say, "You know what? The Senate committee that reviewed this bill thought it was important CBSA consider a pending complaint as a factor if we are going to grant that request to defer removal."

I will do my best to give teeth to observations you make; I think they will guide regulations, and I will work on it. I ask you to do it, even if it feels like a pointless exercise. I still think we can work with the bill we have.

As to whether there should be two commissions, possibly. There has been one for the RCMP. The effort was, perhaps, to remedy those flaws, and remedy the flaw of the lack of oversight completely with CBSA. Are we trying to do too much? Maybe. Are we missing the boat? Maybe. I still ask that this bill pass.

Senator Richards: We are not going to get two commissions. I asked your opinion on it.

The item about the law enforcement is provincial, as well as federal. There is a whole merit of things that could happen here with that. That's why I asked the question. I would like two commissions, but we are not going to get it, right?

Ms. Jeanes: To add, you know that CBSA has existed for over 20 years. It is 20-plus years of accumulation of some very serious issues, many of them happen literally behind closed

La majeure partie du projet de loi — pas l'intégralité, mais une partie, est vraiment idéaliste, mais il n'est pas vraiment ciblé, ce qui est dommage.

Voici ma question : lorsque je le lis, je pense qu'il devrait y avoir deux commissions; une pour la frontière et une pour la police. Quand je lis ça, c'est ce que je pense. Maître Webster, pourriez-vous me donner votre avis à ce sujet?

Me Webster : J'apprécie vos commentaires du début. Je suis d'accord pour dire que nous nous retrouvons tous dans une situation frustrante. Le projet de loi a de grandes lacunes. Pourtant, nous voici, et je vous demande de l'adopter. Je demande aussi que vous l'adoptiez avec des observations dans votre rapport.

Je vais vous le dire simplement; non, elles n'ont pas de mordant. La prochaine fois que j'aurai un client passible de renvoi, et qu'il me raconte la chose horrible qui s'est produite en détention, que des propos racistes ont été tenus à son égard, qu'il n'avait pas l'impression de pouvoir faire avancer sa demande d'asile et qu'il a déposé une plainte, lorsque j'irai voir l'ASFC qui le représente et que je demanderai de reporter son renvoi, je dirai : « Vous savez quoi? Le comité sénatorial qui a examiné ce projet de loi a cru qu'il était important que l'ASFC considère une plainte en attente comme un facteur dont il faut tenir compte dans une demande de report du renvoi. »

Je ferai de mon mieux pour donner un peu de mordant aux observations que vous faites; je crois qu'elles guideront la réglementation et je travaillerai là-dessus. Je vous demande de le faire, même si cela semble être un exercice inutile. Je crois toujours que nous pouvons travailler avec le projet de loi que nous avons.

En ce qui concerne la question de savoir s'il devrait y avoir deux commissions, possiblement. Il y en a eu une pour la GRC. Cela visait peut-être à remédier à ces défauts, à remédier à l'absence totale de surveillance de l'ASFC. Visons-nous trop haut? Peut-être. Manquons-nous le bateau? Peut-être. Je demande toujours que ce projet de loi soit adopté.

Le sénateur Richards : Nous n'allons pas avoir deux commissions. Je vous ai demandé votre opinion à ce sujet.

Le point au sujet de l'application de la loi est provincial comme fédéral. Il y a une tonne de choses qui pourraient arriver ici avec cela. C'est pourquoi j'ai posé la question. J'aimerais deux commissions, mais ce n'est pas ce que nous aurons, pas vrai?

Mme Jeanes : J'aimerais ajouter quelque chose; vous savez que l'ASFC existe depuis plus de 20 ans. C'est plus de 20 ans pendant lesquels des questions sérieuses s'accumulent, et

doors. People in detention are not seen. Things are not recorded. Legal counsel is not present for many interactions.

Some of the worst things that we hear about happen when there are no cameras, witnesses or recordings. This contradiction you are faced with, we live it too. Even if one more complaint goes forward, gets investigated and shines a light on these issues, it is a place to start from. Right now we are in the dark.

I sat at a CCR consultation beside Minister Goodale who committed to closing the gap. That was seven years ago. Here we are. We can't risk going forward leaving that gap open. That's why we are all willing to be practical at this point and see how we can improve things over the years to come. Your words, guidance, direction and observations will be extremely helpful in that exercise.

Senator Richards: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here. Let me also thank you for the incredibly good work you do on a day-to-day basis in regard to advocating for people who often don't have voices in the absence of you doing your hard work, many of the things we are doing now, including this bill, wouldn't be here before the committee.

I want to return to the nature of systemic issues. As you know, the RCMP is not a new institution; it was founded on the basis of how we expanded and developed the country. Some of the challenges we are faced with are still rooted in that culture. We know from women in the last while, their experience has not been good; we know from other groups equally so.

The CBSA may be a new organization, but it did not come out of nowhere. It came out of a merged organization with a history.

How do we deal with systemic issues if the commission cannot find a way to address them in a way that leads to a lasting change? In the absence of that, we can keep dealing with individual complaints. If the attitudes of the individuals and the institution itself do not change, we are not going to have much change. We may give some justice to individuals.

To a large extent, the challenge we face with both of these institutions are, to some degree, many people don't have faith they are fair, if they had a terrible experience; and, more importantly, they are not compelled to think this bill is going to

beaucoup se déroulent derrière des portes littéralement closes. Les personnes en détention ne sont pas vues. Les choses ne sont pas enregistrées. L'avocat n'est pas présent dans bon nombre d'interactions.

Certaines des pires choses dont nous entendons parler se produisent lorsqu'il n'y a pas de caméras, de témoins ou d'enregistrements. Cette contradiction à laquelle vous faites face, nous la vivons nous aussi. Même si une plainte de plus est traitée, fait l'objet d'une enquête et met en lumière ces problèmes, c'est un point de départ. Présentement, nous n'en savons pas plus.

Lors d'une consultation du Conseil canadien pour les réfugiés, j'étais assise à côté du ministre Goodale, qui s'est engagé à combler la lacune. C'était il y a sept ans. Nous voici. Nous ne pouvons pas risquer d'aller de l'avant sans combler cette lacune. C'est pourquoi nous sommes tous prêts à être réalistes, à ce stade, à établir comment nous pouvons améliorer les choses pour les années à venir. Vos mots, vos conseils, vos orientations et vos observations seront très utiles à cet exercice.

Le sénateur Richards : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci, chers témoins, d'être ici. Laissez-moi également vous remercier pour le travail incroyable que vous faites au quotidien pour défendre les personnes qui, souvent, ne peuvent pas se faire entendre. Si vous ne faisiez pas votre difficile travail, bon nombre des choses que nous faisons maintenant, y compris ce projet de loi, ne seraient pas débattues par notre comité.

J'aimerais revenir sur la nature des problèmes systémiques. Comme vous le savez, la GRC n'est pas une nouvelle institution; elle a été fondée en fonction de la façon dont nous avons développé le pays. Certaines des difficultés auxquelles nous faisons face sont toujours ancrées dans cette culture. Les femmes disent, depuis un certain temps, que leur expérience n'a pas été positive; d'autres groupes nous disent également la même chose.

L'ASFC est peut-être une nouvelle organisation, mais elle n'est pas apparue de nulle part. Elle est issue d'une organisation fusionnée avec une histoire.

Comment faire face aux problèmes systémiques si la commission ne peut pas trouver une façon de s'y attaquer qui mène à un changement durable? Sans cela, nous pouvons continuer à traiter des plaintes individuelles. Si les attitudes des personnes et des institutions ne changent pas, nous ne verrons pas grands changements. Nous donnerons peut-être un peu de justice à certaines personnes.

Dans une large mesure, notre problème, avec ces deux institutions, jusqu'à un certain point, c'est que bien des gens ne croient pas qu'elles sont justes, s'ils ont vécu une mauvaise expérience et, surtout, ils ne pensent pas que ce projet de loi

fix what we are trying or attempting to fix, recognizing you have to start somewhere.

Institutional bias is not an easy thing. When it exists within an organization, it requires a cultural change. It is always more difficult, because you are talking about changing individual behaviour within an organization.

By the way, the enforcement of the law comes because individuals attempt to give meaning to the law; in some cases, it is an overreach, in other cases it respects what the law allows them to do. How do we deal with that in the context of what you are hoping for us to achieve in the context of this legislation taking effect as soon as we are able to pass it but, equally, get the regulations in place?

Ms. Sreenivasan: Thank you, senator, both for your acknowledgement of the incredible work that many of our front-line organizations are doing, and for your thoughtful question.

There is no easy answer to the question of how we address systemic issues and racism.

One angle I think is important for us to think about — because I'm also focused practically — is how your observations could drive interpretation and potentially the creation of regulations? In addition to the individual complaints, in this bill there is the ability of third-party interveners to bring a review of specified activities. It is a Herculean kind of work.

I have been continually amazed and impressed with the dedication and ambition of many human rights and non-profit organizations, CCR members, to track systemic patterns and specified activities. It will not all be solved through the complaints mechanism. To the extent this bill creates one more tool to be able to address systemic issues, the role for a third party to be able to bring a specified activity review is important.

The guidance you can provide about the language of how a third party is able to bring a complaint, or not, for a specified review is extra important.

Again, I would bring us back — and I know many of us have spoken to it — to our concern about the contradiction where the bill clearly has been reformed to enable third-party complaints, and then it provided this very unusual and narrow term called “directly concerned.” It is the term I don't like because my brain keeps rejecting it.

If there were a way to clarify that, “directly concerned” must enable access for NGOs to bring specified review in the spirit in which the courts have used the genuine interest test. If you find a

réglera ce que nous essayons de régler, en tenant compte du fait qu'il faut commencer quelque part.

Un préjugé institutionnel n'est pas une chose facile. Quand il existe au sein d'une organisation, cela exige un changement culturel. C'est toujours plus difficile, car il est question de changer des comportements individuels au sein d'une organisation.

En passant, l'application de la loi tient au fait que les gens tentent de donner un sens à la loi; dans certains cas, ils exagèrent, dans d'autres cas, ils font ce que la loi leur permet de faire. Comment composons-nous avec cela, dans le contexte de ce que vous espérez que nous pourrions accomplir avec ce projet de loi, s'il entre en vigueur dès son adoption, mais, également, si les règlements sont rapidement adoptés?

Mme Sreenivasan : Merci, sénateur, de reconnaître le travail incroyable que font nos nombreux organismes de première ligne, et de votre question pertinente.

Il n'y a pas de réponse facile à la question de savoir de quelle manière nous devons nous attaquer aux problèmes systémiques et au racisme.

Un des aspects auxquels je crois qu'il est important de réfléchir, car je suis moi aussi réaliste, est la façon dont vos observations pourraient orienter l'interprétation et potentiellement la création de règlements. En plus des plaintes individuelles, il y a dans ce projet de loi la possibilité, pour les tiers intervenants, de mener un examen d'activités spécifiques. C'est une tâche herculéenne.

Je suis continuellement épatée par la détermination et l'ambition de nombreux organismes à but non lucratif et organismes de défense des droits de la personne, membres du CCR, qui veulent suivre les tendances systémiques et les activités spécifiques. Cela ne se réglera pas par le mécanisme de plaintes. Dans la mesure où ce projet de loi crée un outil supplémentaire pour s'attaquer aux problèmes systémiques, le rôle d'un tiers pour ce qui est d'examiner des activités spécifiques est important.

Les orientations que vous pouvez donner sur la manière dont un tiers peut déposer une plainte, pour un examen spécifique, sont très importantes.

Encore une fois, j'aimerais revenir, et je sais que nous sommes nombreux à en avoir parlé, à notre préoccupation, à cette contradiction où le projet de loi a été modifié pour permettre les plaintes par une tierce partie, et où on a ensuite ajouté ce terme inhabituel et étroit, « directement concernée ». C'est le terme que je n'aime pas; mon cerveau ne cesse de le rejeter.

S'il y avait une façon de clarifier cela, « directement concernée » doit permettre aux ONG de demander un examen spécifique, dans l'esprit dans lequel les tribunaux ont utilisé le

way to link that in your comments, then we can be arguing it in the regulations because that provides decades of jurisprudence to guide how one should be interpreting, “directly concerned.”

You can think of examples like an NGO that regularly visits people in a detention centre. Are they directly concerned if the NGO makes a complaint about CBSA conduct that it learned about in its visits but for which it was not present?

You could imagine an example where an NGO is serving undocumented persons, and they make a complaint based on reports by the clients about abuse of an officer. These are the vehicles and agencies that are most likely to be able to raise issues. And now we’ve seen this in a systemic pattern through all the clients we’ve been dealing with. As much as you can empower third parties to do the specified-activity reviews and to raise systemic issues, that would be a sharper tool for us. Other than that, it will be an ongoing and long fight. Thank you for the question.

Senator Cardozo: Thank you for being here and, of course, thank you for the work you do continuously.

With regard to the issue that Senator Richards raised earlier, I am wondering about the new agency dealing with complaints from the RCMP and the CBSA. Is it an advantage that you have a body with experience in dealing with complaints? It is, therefore, not starting from scratch if there were to be a separate one dealing with the CBSA, although I understand from the folks who are organizing it that there will still be two separate processes for launching complaints.

My second question is whether you think the five-member commission is large enough. We’ve had suggestions for various kinds of representation at the commission. The five-member plan seems to be a bit tight in terms of getting various kinds of representation. What are your thoughts on those two issues?

Ms. Webster: Thank you for the question, senator. I’ll take your second question first in terms of the number of staff or resources. We need to look at the commission not only in terms of who the commissioners are. Yes, perhaps increasing that number to seven would provide an opportunity for greater representation from different communities, but we need to look beyond just the number of commissioners to the type of resourcing that the body overall will have. It will not be the commissioners themselves doing the investigations and reviewing the complaints, in the first instances. It’s not the commissioners who are appointed to monitor the CBSA or the RCMP in their investigations of serious issues as the bill is currently drafted.

critère de l’intérêt véritable. Si vous trouvez une façon de faire un lien avec vos commentaires, alors nous pourrions en débattre dans le règlement, car nous avons là des décennies de jurisprudence sur la façon d’interpréter « directement concernée ».

Pensez par exemple à une ONG qui visite régulièrement des personnes dans un centre de détention. Ces personnes sont-elles directement concernées si l’ONG dépose une plainte à propos d’un comportement de l’ASFC dont elle a eu connaissance lors de ses visites, même si elle n’était pas présente?

Imaginez par exemple une ONG qui s’occupe de personnes sans papiers et qui dépose une plainte fondée sur les déclarations d’un client faisant état d’abus de la part d’un agent. Ce sont les véhicules et les organismes les plus susceptibles de soulever ces questions. Maintenant, nous avons constaté cette tendance systémique pour tous les clients dont nous nous occupons. Plus vous pouvez habiliter les tierces parties pour qu’elles effectuent les examens d’activités précises et soulèvent les problèmes systémiques, meilleur sera l’outil pour nous. Autrement, la lutte sera longue et continue. Merci de la question.

Le sénateur Cardozo : Merci d’être ici et, bien sûr, merci pour le travail que vous faites continuellement.

En ce qui concerne la question que le sénateur Richards a soulevée plus tôt, je m’interroge au sujet du nouvel organisme qui s’occupera des plaintes provenant de la GRC et de l’ASFC. Votre expérience dans le traitement des plaintes est-elle un avantage? On ne part donc pas de zéro si l’on crée un organe distinct pour l’ASFC, même si j’ai cru comprendre, d’après les personnes qui l’organisent, qu’il y aurait toujours deux processus différents pour le dépôt des plaintes.

Ma deuxième question est de savoir si vous pensez qu’une commission de cinq membres est suffisante. On nous a proposé différents types de représentation à la commission. Le modèle à cinq membres semble être un peu juste pour assurer les différents types de représentation. Que pensez-vous de ces deux problématiques?

Me Webster : Merci de la question, sénateur. Je répondrai à votre deuxième question en premier sur le nombre d’employés ou de ressources. Nous devons voir la commission au-delà de ses commissaires. Oui, peut-être qu’augmenter le nombre à sept permettrait de mieux représenter les différentes communautés, mais nous devons voir au-delà du nombre de commissaires et penser au type de ressources qu’aura la commission. Ce ne sont pas les commissaires eux-mêmes qui vont mener les enquêtes et examiner les plaintes, aux premiers paliers. Ce ne sont pas les commissaires qui sont chargés de surveiller l’ASFC ou la GRC dans leurs enquêtes sur des problèmes graves, comme le libellé actuel du projet de loi l’indique.

My concern is almost beyond that number five and in ensuring that the rest of the staff are helping those five to be effective and efficient in their own limited hearings. Most of the work of the commission will happen outside of that limited chamber.

Senator Cardozo: Having that body of experience from the RCMP, is that a good thing or a bad thing?

Ms. Webster: My understanding of the bill is that there is a degree of experience, but we're talking about a new commission and new commissioners who will be appointed. We can all learn lessons from concerns that came up with the CRCC. As I understand it, the RCMP oversight is being brought under the ambit of this newly created mechanism because there was an effort to have independent oversight and because there were flaws with it in terms of independence and capacity and in terms of its ability to collect data and in terms of the nature of that data and the reporting of that data.

We have learned some lessons along the way, but there is more to do. We are also kind of stuck with the commission as is. As I say, I would encourage you to pass this bill or to move this bill forward. We will work in regulations and in any observations you give us in your report to give the commission as many teeth as we can.

Ms. Jeanes: We are concerned about the resourcing of the commission, the capacity, but I want to come to the question from another angle. My biggest concern is, if this bill passes and the mechanism goes forward, will it enable the people who most need to make complaints against CBSA to do so, and to be aware of it? Will they have access to the tools? Many of the people with whom I work, first of all, do not have internet or proper writing tools. They don't have proper information. Many don't have legal representation. They are afraid because of the powers and the control that CBSA has. Will they get out of detention? Will they be deported? How quickly? How will they be treated? What restraints will they be forced to wear during that deportation?

There is so much fear of CBSA that a lot of people will not complain regardless of how great a mechanism exists. I am more concerned about whether the commission can work with civil society to get the information out there, so that the proper complaints are bubbling upward. Of course, the more that happens, the more we will see the inadequacy of the resources. Hopefully, at least some of those key issues will come to light.

Mr. Al-Qazzaz: I have a quick comment on those multiple questions. Actually, the value of this commission and of the bill passing immediately are beyond the legislation. Of course, we do not sit here as legislators, but this bill will offer us, as

Ma préoccupation va bien au-delà de ces cinq personnes, car il faut veiller à ce que le reste du personnel aide ces cinq personnes à être efficaces et efficaces dans leurs propres audiences limitées. La plus grosse partie du travail de la commission se déroulera à l'extérieur de cette chambre précise.

Le sénateur Cardozo : L'expérience de la GRC à ce chapitre, est-ce une bonne ou une mauvaise chose?

Me Webster : D'après ce que je comprends du projet de loi, il y a un certain degré d'expérience, mais nous parlons d'une nouvelle commission, et de nouveaux commissaires seront nommés. Nous pouvons tous tirer des leçons des préoccupations qui sont apparues avec la CCETP. D'après ce que je comprends, la surveillance de la GRC sera confiée à ce nouveau mécanisme parce que l'on cherchait à assurer un contrôle indépendant et parce qu'il y avait des lacunes au chapitre de l'indépendance et de la capacité, de sa capacité à collecter des données, de la nature de ces données et des rapports à ce sujet.

Nous avons tiré des leçons en cours de route, mais il y a plus à faire. Nous sommes aussi un peu coincés avec la commission telle qu'elle est. Je le répète, je vous encourage à adopter ce projet de loi ou à le faire avancer. Nous travaillerons dans le respect des règlements et des observations que vous nous donnerez dans votre rapport afin de donner du mordant à la commission.

Mme Jeanes : Nous sommes préoccupés par les ressources de la commission, par sa capacité, mais j'aimerais aborder la question sous un autre angle. Ma plus grande préoccupation, si ce projet de loi est adopté et que le mécanisme va de l'avant, c'est de savoir si les personnes qui ont le plus besoin de déposer des plaintes contre l'ASFC pourront le faire et sauront qu'elles le peuvent. Auront-elles accès aux outils? Les personnes avec qui je travaille, premièrement, n'ont pas souvent accès à Internet ou à des outils d'aide à la rédaction. Elles n'ont pas les informations adéquates. Elles ne sont pas toujours représentées par un avocat. Elles ont peur des pouvoirs et du contrôle qu'a l'ASFC. Pourront-elles sortir de détention? Seront-elles renvoyées? Dans combien de temps? Comment seront-elles traitées? Quels dispositifs de contention seront-elles forcées de porter lors de ce renvoi?

Il y a tant de craintes par rapport à l'ASFC que beaucoup de gens ne se plaindront pas, peu importe la qualité du mécanisme. Je me demande surtout si la commission peut travailler avec la société civile afin de communiquer l'information, pour que les plaintes pertinentes remontent à la surface. Bien sûr, plus cela se produit, plus nous verrons que les ressources sont inadéquates. J'espère qu'au moins quelques-unes de ces questions clés seront mises en lumière.

M. Al-Qazzaz : J'aimerais faire un commentaire rapide sur ces multiples questions. En fait, la valeur de cette commission et de l'adoption immédiate de ce projet de loi vont bien au-delà de la législation. Bien sûr, nous ne siégeons pas ici en tant que

community organizations and advocacy organizations, a lot to work with. It will help us to give to our clients not just a perception but a process for justice and fairness.

It will also give us proper documentation that we can use to address issues that we see in different places as trends across practices. It actually offers a level of deterrence from repeating such kinds of mistakes when they are actually seen through this process. We feel the initiation is an important step, with all these reservations, but your language in the observations will also help us with this advocacy beyond just addressing this or solving this through legislation.

The Chair: Thank you. This brings us to the end of our time with this panel. On behalf of all our colleagues and myself, I extend our sincere thanks to Ms. Webster, Ms. Jeanes, Ms. Sreenivasan and Mr. Al-Qazzaz for being here and giving us your best advice. I won't try to improve on Senator Yussuff's commendations because I don't think anyone could have done that better. Take that as the feelings of the committee. You've taken on tough work. You make a big difference. Some of you have arrived here through bitter experience. We thank you all for sticking with it. It's hugely important.

For our final panel this evening, I'd like to welcome by video conference from the Independent Investigation Unit of Manitoba, Roxanne M. Gagné, Civilian Director, and appearing as an individual, Heather Campbell, Commissioner, Calgary Police Commission. Thank you both for joining us today.

I invite you both to provide opening remarks. You have five minutes each for your testimony, and we will begin this evening with Roxanne Gagné. Please proceed whenever you are ready, Ms. Gagné.

Roxanne M. Gagné, Civilian Director, Independent Investigation Unit of Manitoba: Thank you to the committee for the opportunity to appear today.

[Translation]

My name is Roxanne Gagné. I'm the civilian director of the Independent Investigation Unit of Manitoba. I've been in this position for a year and a half.

[English]

My role in appearing today as agency head of the Independent Investigation Unit of Manitoba, or IIU, is not to advocate for specific amendments to the legislation but, rather, provide information on the Manitoba oversight regime and answer any

législateurs, mais ce projet de loi nous offrira, en tant qu'organismes communautaires et organismes de défense, beaucoup de ressources avec lesquelles travailler. Cela nous aidera à donner à nos clients non pas seulement une perception de justice, mais un moyen d'accès à la justice et à l'équité.

Cela nous fournira également une documentation appropriée, que nous pourrions utiliser pour régler les problèmes que nous constatons à différents endroits, comme les tendances dans les pratiques. Cela nous évitera de répéter ce genre d'erreurs, pendant le processus. Nous pensons que l'initiation est une étape importante, avec toutes ces réserves, mais les mots que vous utiliserez dans les observations nous aideront dans notre défense des droits bien au-delà de la simple résolution d'un problème ou d'un autre par la législation.

Le président : Merci. C'est tout pour ce groupe de témoins. Au nom de tous nos collègues et en mon nom, je tiens à remercier sincèrement Me Webster, Mme Jeanes, Mme Sreenivasan et M. Al-Qazzaz d'être venus et de nous avoir donné leurs meilleurs conseils. Je n'essaierai pas de vous féliciter mieux que le sénateur Yussuff l'a fait, car je ne crois pas que quiconque aurait pu faire mieux. Considérez cela comme le ressenti du comité. Vous avez accepté de faire un dur travail. Vous faites une grande différence. Certains parmi vous sont arrivés ici après avoir vécu des expériences amères. Nous vous remercions de votre persévérance. C'est très important.

Pour notre dernier groupe de témoins de la soirée, j'aimerais accueillir, par vidéoconférence, Mme Roxanne M. Gagné, directrice civile de l'Unité d'enquête indépendante du Manitoba, et Mme Heather Campbell, commissaire à la Commission de police de Calgary, qui comparait à titre personnel. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je vous invite toutes les deux à présenter vos déclarations liminaires. Vous avez cinq minutes chacune pour votre témoignage. Nous commencerons ce soir par Mme Gagné. Veuillez commencer lorsque vous êtes prête, madame Gagné.

Roxanne M. Gagné, directrice civile, Unité d'enquête indépendante du Manitoba : Merci au comité de m'avoir offert l'occasion de comparaître aujourd'hui.

[Français]

Je m'appelle Roxanne Gagné et je suis directrice civile de l'Unité d'enquête indépendante du Manitoba. J'occupe ce rôle depuis un an et demi.

[Traduction]

Mon rôle en tant que responsable de l'Unité d'enquête indépendante du Manitoba n'est pas de réclamer des amendements spécifiques à ce projet de loi, mais plutôt de fournir de l'information sur le régime de surveillance du

questions you may have that could assist in implementing Bill C-20.

The IIU's mandate is to conduct independent and impartial investigations of police officers who are involved in matters where there is a serious injury or death. We also investigate other prescribed offences, such as perjury and obstructing justice, and matters that we deem to be in the public interest, for example, sexual assaults.

We also have the option to monitor investigations, and we can assume conduct of an investigation if we feel that certain investigative steps were overlooked.

We investigate matters involving police officers that are from municipal police services, First Nations police services, as well as the RCMP. This includes members that are on and off duty.

I receive notifications from the chiefs of police and not directly from the public. Since 2015, since inception, the Independent Investigation Unit of Manitoba has received 643 notifications, and we commenced 566 investigations. Last year, we saw our highest levels since inception with 99 notifications and 76 investigations, which is about 30% higher than the past couple of years.

Our staff complement includes the director of investigations. In addition to the civilian director, we have the director of investigations, two team commanders, eight senior investigators and some administrative staff.

All of our investigators are either retired police officers or civilians with extensive investigative experience. Although the Police Services Act allows us to hire current members, we have not for many years.

We also now have a new director of Indigenous and community relations. She was appointed in July 2023. She assists the IIU with liaising with First Nations communities and other marginalized communities, especially in cases where we are investigating a fatality, and there is more trauma to the families and to the next of kin. Eventually, we'll have community liaison officers who will work with the director of investigations of community relations, who will assist with navigation and provide information to communities, family members and organizations.

The decisions and investigations of the IIU are made public. They're posted on our website. I will issue a final report that will outline all of the findings of fact, the statements, subject matter, opinions, applicable law and, of course, my decision. My final report will anonymize the parties. The only times the final report

Manitoba et répondre à toutes les questions que vous pouvez avoir qui pourraient aider à mettre en œuvre le projet de loi C-20.

Le mandat de l'unité est d'effectuer des enquêtes indépendantes et impartiales sur des policiers impliqués dans des affaires où il y a des blessures graves ou des décès. Nous enquêtons aussi sur d'autres infractions désignées, comme les faux témoignages, les entraves à la justice et sur des affaires que nous estimons être d'intérêt public, par exemple les agressions sexuelles.

Nous avons aussi l'option de surveiller les enquêtes et conduire une enquête si nous croyons que certaines étapes de l'enquête ont été négligées.

Nous enquêtons sur des affaires qui impliquent des agents de police des services de police municipaux, des services de police de Premières Nations ainsi que de la GRC. Cela inclut les membres qui sont ou ne sont pas en fonction.

Je reçois des avis des chefs de police, non pas directement du public. Depuis sa création en 2015, l'Unité d'enquête indépendante du Manitoba a reçu 643 avis, et nous avons lancé 566 enquêtes. L'année dernière, nous avons atteint nos plus hauts niveaux depuis la création de l'unité, avec 99 avis et 76 enquêtes, ce qui représente une hausse d'environ 30 % par rapport aux deux ou trois dernières années.

Notre effectif comprend un directeur des enquêtes. En plus de la directrice civile, nous avons un directeur des enquêtes, deux chefs d'équipe, huit enquêteurs principaux et du personnel administratif.

Tous nos enquêteurs sont soit des policiers à la retraite, soit des civils avec une grande expérience en matière d'enquête. Même si la Loi sur les services policiers nous permet d'embaucher des membres en exercice, nous ne l'avons pas fait pendant plusieurs années.

Nous avons aussi maintenant une nouvelle directrice des relations avec les Autochtones et la communauté. Elle a été nommée en juillet 2023. Elle aide l'unité à communiquer avec les communautés des Premières Nations ainsi que d'autres communautés marginalisées, particulièrement dans les cas où nous enquêtons sur un décès et qu'un plus grand traumatisme affecte les familles ou les proches. Un jour, nous aurons des agents de liaison avec la communauté qui travailleront avec le directeur des enquêtes et des relations communautaires, qui aideront les gens à s'y retrouver et fourniront des informations aux communautés, aux membres des familles et aux organismes.

Les décisions et les enquêtes de l'unité sont publiques. Elles sont publiées sur notre site Web. Je publie un rapport final qui exposera toutes les conclusions de fait, les déclarations, le sujet, les opinions, les dispositions législatives applicables et, bien sûr, ma décision. Mon rapport final anonymise les parties. Le seul

is not published is if charges are laid. Then the investigation becomes public through the courts or if there are matters of a sensitive nature — for example, a child abuse or sexual assault where a party might be identified — then we do not publish them on the website, but they're available to the parties.

I hope this information is helpful. I thank you for your time and I'm open to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you, Ms. Gagné. Colleagues, we will now hear from Ms. Heather Campbell. Ms. Campbell, please proceed when you're ready.

Heather Campbell, Commissioner, Calgary Police Commission, as an individual: Thank you. Good evening.

As this Senate committee does its evaluation of Bill C-20, my testimony today is provided as an individual. My comments are exclusively mine and not those of the Calgary Police Commission.

I will focus my comments on three areas that speak to the practical implementation of Bill C-20: data collection, investigators' skill sets and discipline resulting from misconduct.

I am pleased to see the changes that were made after Bill C-20 was in front of the House of Commons. My commentary and testimony are reflected in the clauses on the collection of data on complainants, including the reporting of disaggregated demographic and race-based data that will lead to the analysis of trends and inferences on patterns of behaviour within policing and public safety bodies.

In accordance with the predilection of an engineer, I must speak to the practical tools that will be required to support and enable the legislation once it comes into force.

Consideration must be made for the investigative skills and tools of the complaints and professional review commission teams.

Specifically citing the Alberta Human Rights Commission tribunal, *John v. Edmonton Police Service*, we have seen where a decision by the Professional Standards Branch of the Edmonton Police Service, or EPS, to dismiss a complaint where racial discrimination was the sole complaint, resulted in a much different outcome when held to the test of a tribunal under the Alberta Human Rights Commission. The paragraph in this tribunal that is intense, in my view, is paragraph 19, where one

moment où le rapport final n'est pas publié est lorsque des accusations sont portées; alors l'enquête devient publique, devant les tribunaux, ou, s'il y a des sujets de nature délicate, par exemple de la violence faite aux enfants ou une agression sexuelle et qu'une des parties pourrait être identifiée, nous ne publions pas les enquêtes sur notre site Web, mais elles sont accessibles aux parties.

J'espère que cette information est utile. Je vous remercie de votre temps et je suis prête à répondre à n'importe quelle question que vous pourriez avoir.

Le président : Merci, madame Gagné. Chers collègues, madame Campbell prendra maintenant la parole. Madame Campbell, veuillez commencer lorsque vous êtes prête.

Heather Campbell, commissaire, Commission de police de Calgary, à titre personnel : Merci. Bonsoir.

Pendant que votre comité sénatorial effectue son évaluation du projet de loi C-20, mon témoignage, aujourd'hui, est présenté à titre personnel. Mes commentaires sont exclusivement les miens et non pas ceux de la Commission de police de Calgary.

Je me concentrerai sur trois aspects qui concernent la mise en œuvre pratique du projet de loi C-20 : la collecte de données, les compétences des enquêteurs et les mesures disciplinaires qui découlent d'inconduites.

Je suis ravie de voir les changements qui ont été faits après que le projet de loi C-20 a été déposé à la Chambre des communes. Mes commentaires et mon témoignage sont reflétés dans les clauses sur la collecte de données sur les plaignants, y compris la communication de données démographiques et raciales désagrégées qui permettront d'analyser les tendances et de tirer des conclusions sur les modèles de comportement au sein des services de police et des organismes de sécurité publique.

Cédant au penchant des ingénieurs, je dois parler des outils concrets qui seront nécessaires pour soutenir la loi lorsqu'elle entrera en vigueur.

Il faut tenir compte des compétences en matière d'enquêtes et des outils des équipes de la commission des plaintes et de la commission d'examen professionnel.

Je vais donner un exemple spécifique tiré d'une décision du tribunal de la Commission des droits de la personne de l'Alberta, dans *John v. Edmonton Police Service*, concernant la décision de la Direction de normes professionnelles du Service de police d'Edmonton, de rejeter une plainte fondée exclusivement sur la discrimination raciale; l'issue a été très différente lorsque la plainte a été soumise à un tribunal de la Commission des droits de la personne de l'Alberta. Le paragraphe le plus intense, à mon

of the officers says, after the three victimized Black men were pepper-sprayed by the police, “Well, you’re lucky. You could have been shot.”

For this landmark decision, legal scholars have indicated that the real gold is in paragraph 30, one that basically says that the two officers weren’t overtly racist; it was their implicit bias in action, but racial discrimination was still at work. The EPS, in their initial investigation, somehow couldn’t see the racism at all.

Investigators will need to be trained and to develop recruitment approaches to enable the performance of investigations where the sole complaints are bias, discrimination, racism, homophobia and transphobia, as examples. Investigators need to be motivated to investigate allegations properly and actively reduce bias. Decision makers at hearings should be trauma-informed.

Investigators should be empowered to seek out expertise in their investigations of complaints. For example, translators for the audio of body-worn camera video should be made available. There is also an opportunity to use technology, artificial intelligence and generative AI to assist in this work. Translation services for a rare South Sudanese language — as was needed in Calgary — could be developed with talent, thought and intentionality.

Discipline matrices for police misconduct are archaic, and policing has not reflected the cultural shift or a modernized understanding of the grievousness with which Canadians overall view complaints of public safety and policing bodies’ misconduct, especially those which involve excessive use of force, sexual misconduct — including sexual harassment and sexual assault — racial discrimination and other misconduct on the continuum of behaviour for which a civilian would typically experience charges under the Criminal Code of Canada.

To support the new legislation, there will need to be an improvement in the consistency, calibration and intensity of discipline for misconduct, especially an updated recognition of the severity of the criminality of the allegations in some complaints, investigations and subsequent hearing processes that are contemplated in Bill C-20.

Policing and public safety body’s leaders need to articulate their full support for Bill C-20 and correctly implement the legislation so that it will deliver a zero-tolerance approach to certain types of behaviours — from unacceptable to criminal —

avis, est le paragraphe 19, où l’un des agents dit, après que les trois hommes noirs victimes ont été aspergés de poivre de Cayenne par la police : « Eh bien, vous avez été chanceux. On aurait pu vous tirer dessus. »

À propos de cette décision historique, les juristes ont indiqué que la perle se trouve au paragraphe 30, où il est dit essentiellement que les deux policiers n’étaient pas ouvertement racistes; leurs préjugés implicites ont motivé leur geste, mais la discrimination raciale était toujours présente. Le Service de police d’Edmonton, dans son enquête initiale, ne pouvait pas voir le racisme du tout.

Les enquêteurs devront être formés et développer des approches de recrutement pour permettre la réalisation d’enquêtes dans lesquelles les seules plaintes sont les préjugés, la discrimination, le racisme, l’homophobie et la transphobie, par exemple. Les enquêteurs doivent être motivés à enquêter sur des allégations de façon adéquate et pour réduire activement les préjugés. Les décideurs, pendant les audiences, devraient toujours tenir compte des traumatismes.

Les enquêteurs devraient pouvoir demander l’avis d’experts lors de leurs enquêtes relatives aux plaintes. Par exemple, des traducteurs devraient être disponibles pour traduire l’enregistrement des vidéos des caméras corporelles. Il y a aussi la possibilité d’utiliser de la technologie, comme l’intelligence artificielle et l’intelligence artificielle générative, pour aider dans ce travail. Les services de traduction pour une langue rare du Soudan du Sud, comme cela a été nécessaire à Calgary, pourraient être mis en place avec du talent, de la réflexion ou de la volonté.

Les matrices disciplinaires pour les inconduites de la police sont archaïques, et les services de police n’ont pas reflété le changement culturel ou une compréhension moderne de la gravité avec laquelle les Canadiens considèrent les plaintes sur les inconduites des corps policiers ou de sécurité publique, en particulier celles qui impliquent un recours excessif à la force, l’inconduite sexuelle, y compris le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles, la discrimination raciale et toute autre inconduite sur le continuum des comportements pour lesquels un civil serait normalement accusé en vertu du Code criminel du Canada.

Pour soutenir la nouvelle loi, il faudra améliorer l’uniformité, la pondération et l’intensité des mesures disciplinaires pour inconduite, et mettre à jour la reconnaissance de la gravité du caractère criminel des allégations dans certains processus de plaintes, d’enquêtes et d’audiences subséquentes qui sont envisagées dans le projet de loi C-20.

Les chefs des corps policiers et services de sécurité publique doivent exprimer leur soutien total au projet de loi C-20 et appliquer la loi de manière à ce qu’elle garantisse une approche de tolérance zéro pour certains types de comportements, qui vont

an approach Canadians want and expect from police and public safety bodies.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Campbell and Ms. Gagné. We're now proceeding to questions. Let's go back to four minutes for each question, including the answer. I ask that our members keep questions succinct in an effort to allow as many opportunities for interventions as possible.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Campbell.

A number of witnesses used the term “systemic” to describe certain actions that could lead to complaints to the review commission. I'm a former police officer. I consider myself fortunate to no longer need to deal with this type of situation. I want to know whether the use of the word “systemic” now makes it difficult for police officers to respond to a situation that they consider illegal. How would you describe your position as commissioner?

Ms. Campbell: Thank you for the question. I'll respond in English.

[*English*]

I am responding as an individual. As a citizen and a Calgarian, I believe the word “systemic” is not problematic; it is actually quite appropriate.

We have a cultural challenge at work within policing and within public safety bodies, which must be rooted out. There is often discussion about whether it's bad apples or a bad barrel. I don't believe it's either. It's actually the soil. It is the culture and environment from which we train, recruit and develop our public safety bodies and police recruits.

We need to be soil reclamation specialists and create a cultural shift. To deny that there are systemic issues is to deny our role as soil reclamation specialists. It is a cultural shift and transformation that must occur to address systemic issues. Thank you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Many complaints are dismissed as frivolous or unfounded. In my career as a police officer, I personally witnessed the inability to apply for a rank, since the police officers were often being investigated. An unfounded

d'inacceptables à criminels, une approche que les Canadiens veulent et attendent des corps policiers et des services de sécurité publique.

Merci.

Le président : Merci beaucoup, madame Campbell et madame Gagné. Nous allons maintenant passer aux questions. Revenons à quatre minutes par question, incluant la réponse. Je demande aux sénatrices et sénateurs de poser des questions succinctes afin de permettre le plus d'interventions possible.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question sera pour Mme Campbell.

Plusieurs des témoins entendus ont utilisé le qualificatif « systémique » pour décrire certaines interventions qui pourraient faire l'objet de plaintes à la commission d'examen. Je suis un ancien policier. Je me considère chanceux de ne plus avoir à composer avec ce genre de situation. J'aimerais savoir si l'utilisation du mot « systémique » constitue aujourd'hui un frein à la capacité des policiers d'intervenir face à une situation qu'ils considèrent comme illégale. Comment décririez-vous votre position en tant que commissaire?

Mme Campbell : Je vous remercie de la question. Je vais répondre en anglais.

[*Traduction*]

Je réponds à titre personnel. En tant que citoyenne et en tant que Calgarienne, je crois que le mot « systémique » n'est pas problématique; il est en réalité tout à fait adéquat.

Nous avons un défi culturel au sein des services policiers et des services de sécurité publique, et il faut le surmonter. On se demande souvent s'il s'agit de quelques pommes pourries ou si c'est la caisse entière qui est pourrie. Je crois que ce n'est aucune de ces réponses. En réalité, c'est le terreau. C'est la culture et l'environnement dans lesquels nous formons, recrutons et développons nos services de sécurité publique et les recrues de la police.

Nous devons être des spécialistes de la bonification du terreau et créer un changement culturel. Nier qu'il existe des problèmes systémiques, c'est nier notre rôle en tant que spécialistes de la bonification du terreau. Il s'agit d'un changement culturel et d'une transformation qui doivent se produire pour régler les problèmes systémiques. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Bon nombre de plaintes sont rejetées parce qu'elles sont frivoles ou sans fondement. J'ai moi-même été témoin dans ma carrière de policier de l'incapacité de postuler pour un grade, car les policiers faisaient souvent l'objet

complaint can slow a police officer's rise in their organization. I don't want to take away the right to file a serious complaint. However, should we be thinking about some type of compensation process when a police officer or border services officer is investigated for malicious and unfounded allegations that could harm their career?

[English]

Ms. Campbell: The ability of a citizen to file a frivolous and vexatious complaint is something that complaint bodies and commissions must address. I think a more appropriate approach would be to expedite the process by which those complaints are investigated such that the stress, anxiety and pressure that is on that officer while that complaint is under investigation is not extensive. There is a significant recognition internationally of the pressure and difficulty that an officer experiences while they are being investigated, and there is no lack of recognition of that challenge.

We would probably be better served to have additional resources in place and additional investigators who are highly skilled and trained who can more quickly address those complaints such that there isn't a long-standing complaint hanging over an officer's head.

Senator Patterson: Thank you very much for both of your presentations. It's very interesting. I'd like to go back to data and the data that is built into the bill to be collected. Because of the area in which you work, you have a lot of experience in understanding what kind of data we should be collecting.

The bill certainly talks about disaggregated race-based data, but we also know that those demographics may or may not pick up things such as sex, gender and other prohibited grounds of discrimination within the Charter. Yes, it can be interpreted liberally, but what I would like to know from your work is: Do you publish reports, how often and what type of data do you publish beyond demographics and race-based? This will be for the complainant. I will also ask you to consider what kind of data do you publish, disaggregated but de-identified, on the respondent as well. Go ahead, Ms. Gagné.

Ms. Gagné: I have to say we have challenges in collecting data. I feel that the data that we have collected is not accurate. It is something that we have discussed and we're working on.

We collect data based on people self-identifying. That's very difficult when you have families living through trauma or affected persons living through trauma. We do ask the question, but we don't get very many responses.

d'une enquête. Une plainte non fondée peut donc ralentir l'ascension d'un policier dans son organisation et je ne veux pas enlever le droit de porter une plainte sérieuse. Or, pensez-vous qu'on devrait réfléchir à une forme de processus de compensation quand un policier ou un agent des services frontaliers fait l'objet d'une enquête sur des allégations qui sont malicieuses et non fondées et qui peuvent nuire à sa carrière?

[Traduction]

Mme Campbell : La possibilité pour un citoyen de déposer une plainte frivole et vexatoire est un problème que les organismes et les commissions chargés des plaintes doivent régler. Je crois qu'une approche plus appropriée serait d'accélérer le processus d'enquête sur ces plaintes de manière à réduire le stress, l'anxiété et la pression que subit le policier pendant que la plainte fait l'objet d'une enquête. Il y a une reconnaissance significative à l'international de la pression et de la difficulté que peut vivre un agent de police lorsqu'il fait l'objet d'une enquête; ce défi est largement reconnu.

Nous serions probablement mieux servis si nous avions des ressources supplémentaires et des enquêteurs supplémentaires hautement qualifiés, bien formés, qui peuvent traiter plus rapidement les plaintes afin d'éviter qu'une plainte ne devienne une épée de Damoclès sur la tête d'un policier.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie toutes les deux pour vos exposés. C'est très intéressant. J'aimerais revenir aux données et aux données qui seront recueillies selon le projet de loi. Étant donné le domaine dans lequel vous travaillez, vous avez beaucoup d'expérience et vous comprenez le type de données que nous devrions collecter.

Le projet de loi traite certainement des données désagrégées en fonction de la race, mais nous savons aussi que ces renseignements démographiques peuvent refléter, ou pas, des facteurs comme le sexe, le genre ou d'autres motifs de discrimination interdits selon la Charte. Oui, cela peut être interprété libéralement, mais ce que j'aimerais savoir de votre travail est ceci : publiez-vous des rapports, à quelle fréquence et quel type de données publiez-vous, au-delà des données démographiques ou fondées sur la race? Ce sera pour le plaignant. Je vous demanderais aussi quel type de données vous publiez, désagrégées mais anonymisées, sur l'intimé. Vous pouvez y aller, madame Gagné.

Mme Gagné : Je dois dire que nous rencontrons des difficultés dans la collecte de données. J'ai l'impression que les données que nous avons recueillies ne sont pas exactes. C'est un problème dont nous avons discuté et sur lequel nous travaillons.

Nous recueillons des données sur la base de l'auto-identification des personnes. C'est très difficile lorsque les familles ou les personnes affectées vivent des traumatismes. Nous posons la question, mais nous n'obtenons pas beaucoup de réponses.

I find it challenging to report on data. We do, but the numbers aren't accurate. I can tell you that our director of Indigenous community relations, who has been here with us now for a year and a half, has helped us navigate a bit of the cultural components regarding the affected person. It's a difficult discussion sometimes. You don't want to outright ask people what their nationality is, but it's important because we can engage the services of our director of Indigenous community relations to be able to assist with the process, who also then will engage with, for example, Indigenous community organizations and political organizations that also come to offer assistance to families.

I don't have a clear answer for you, but we are trying, and something we're currently working on is how we can better get accurate data so we can properly report on it.

Senator Patterson: Thank you.

Ms. Campbell: Thank you for the question. Calgary has started a collection of data and taken a very, I'm going to say, brave first step in that process. Data has just been published through the Calgary Police Commission, although I am appearing as an individual. Where Calgary has a long-standing reporting of data is through something called info posts, which are like street checks.

In terms of data on complainants, Calgary has struggled with how to ask those questions in an acceptable manner to the complainant, although they recognize that it would be appropriate to collect the data on complainants and cross-reference that with the data of those on whom the complaints have been lodged.

I would point you to a review by Justice Epstein from Toronto, and that was the *Missing and Missed —Report of The Independent Civilian Review into Missing Person Investigations*, which dealt with missing persons. If you think about the nature of the missing persons in those cases Justice Epstein was reviewing, I will be very transparent. They were Brown, and they were Black. They were gay and they were trans, and when they went missing and were eventually murdered, the police didn't look that hard for them.

That didn't happen in Calgary. Calgary looks for everyone and finds 99% of missing persons. The fact that they have data to that end has been significant because it's also allowed for them to put very unique and particular navigation services into the police service for missing and murdered Indigenous women and two-spirit persons to be able to provide trauma-informed, culturally appropriate care for missing persons, knowing that that is a national issue for Indigenous populations.

Je trouve difficile de préparer des rapports sur les données. Nous le faisons, mais les chiffres ne sont pas exacts. Je peux vous dire que notre directrice des relations avec les Autochtones et la communauté, qui travaille pour nous depuis maintenant un an et demi, nous a aidés à comprendre un peu les réalités culturelles concernant la personne affectée. Parfois, c'est une discussion difficile. Vous ne voulez pas carrément demander aux gens leur nationalité, mais c'est important, car nous pouvons avoir recours aux services de notre directrice des relations avec les Autochtones et la communauté pour qu'elle nous aide dans ce processus ou qu'elle échange également avec, par exemple, des organismes communautaires et des organismes politiques autochtones qui viennent aussi en aide aux familles.

Je n'ai pas de réponse claire à vous donner, mais nous essayons, et une chose sur laquelle nous travaillons présentement est d'établir comment nous pouvons mieux obtenir des données exactes et en faire rapport.

La sénatrice Patterson : Merci.

Mme Campbell : Je vous remercie de la question. Calgary a commencé à recueillir des données et c'est, selon moi, un processus très courageux. La Commission de police de Calgary vient tout juste de publier des données, même si je comparais ici à titre personnel. Calgary, depuis longtemps, produit des rapports de données au moyen des formulaires appelés « Infos Posts », qui s'apparentent aux contrôles policiers.

Pour ce qui est des données sur les plaignants, Calgary a eu du mal à poser des questions de manière respectueuse aux plaignants, même si la ville reconnaît qu'il serait utile de recueillir des données sur les plaignants et de les comparer aux données sur les personnes visées par les plaintes.

Je souhaite attirer votre attention sur le rapport intitulé *Missing and Missed —Report of The Independent Civilian Review into Missing Person Investigations*, de la juge torontoise Epstein, qui concerne les enquêtes sur les personnes disparues. Je vais être très transparente : regardez le profil des personnes disparues, dans les affaires examinées par la juge Epstein. Ce sont des personnes à la peau brune ou noire. Ce sont des personnes homosexuelles ou trans qui ont disparu, puis ont été tuées, et la police n'a pas déployé beaucoup d'efforts pour les retrouver.

Ce n'est pas ce qui se produit à Calgary. La ville recherche toutes les personnes disparues et les retrouve dans 99 % des cas. Le fait qu'il y a des données sur cela est important, parce que cela lui a permis de mettre en place, dans les services de police, des services d'encadrement uniques et adaptés pour les femmes et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, afin de fournir des services tenant compte des traumatismes et des services culturellement adaptés aux familles des personnes disparues, en sachant que c'est un enjeu national pour la population autochtone.

Senator Richards: Thank you for being here. I think my question has been answered or at least discussed, but I'll ask it again to reinforce it.

My question is: What does your data say about percentages concerning race and ethnicity compared to the general population? I think you've gone over that, but maybe you could just tell me again. Thank you.

Ms. Campbell: I'll perhaps go first, before Ms. Gagné.

Calgary's data is based on what we call officer perception, so that is, again, not necessarily an accurate process. The data categories are based on the databases that were set up by the RCMP. The categories, classifications and the labels for those classifications are quite archaic. They are also linked to data within Statistics Canada. Their labels, classifications and criteria are also somewhat archaic.

There is a whole number of connected agencies and bodies which will need to move forward in their connectivity, observational capacity, and the process by which that data is collected.

I'll let the report speak to the observations on disproportionality.

Senator Richards: Can the other witness respond briefly, please, if you don't mind?

Ms. Gagné: Yes. As I mentioned earlier, we are collecting data based on self-declaration. We will ask the question, but we don't always get a response, so we have work to do on properly obtaining this information in a culturally appropriate, sensitive and accurate manner. Unfortunately, I don't have a clear answer going forward.

Senator Richards: You computerize the names of the individual. Do you put the race or ethnicity alongside it, or is that taboo? How does that work?

Ms. Gagné: If we get a response, we mark it in our computer system. We have been identifying those family members or community members that we know, for example, are Indigenous because of our new director of Indigenous and community relations. We are not necessarily comfortable publishing that data because it's based on officer perception, which then lends itself to discussions with our director of Indigenous and community relations. We are engaging with her, and she is assisting us on some of these issues, so we are thankful to have her there.

Senator Richards: Thank you very much.

Le sénateur Richards : Merci d'être ici, aujourd'hui. Je crois qu'on a répondu à ma question, ou que du moins, on en a discuté, mais je vais la répéter pour que ce soit clair.

Ma question est la suivante : que disent vos données sur les pourcentages en matière de race et l'ethnicité, comparativement à la population générale? Je crois que vous en avez déjà parlé, mais pourriez-vous répéter? Merci.

Mme Campbell : Je vais répondre avant Mme Gagné.

Les données de Calgary sont fondées sur ce que l'on appelle la perception des agents de police, donc, encore une fois, ce n'est pas nécessairement un processus exact. Les catégories des données sont fondées sur les bases de données créées par la GRC. Les catégories, les classifications et l'étiquetage sont assez archaïques. Elles sont également liées à des données de Statistique Canada, donc l'étiquetage, les classifications et les critères sont également quelque peu archaïques.

Il y a un grand nombre d'organismes et d'entités interreliés qui devront faire avancer leur capacité d'observation, leur connectivité et leur processus de collecte de données.

Je vais laisser le rapport témoigner de la disproportionnalité observée.

Le sénateur Richards : Est-ce que l'autre témoin peut répondre brièvement, s'il vous plaît?

Mme Gagné : Oui. Comme je l'ai dit plus tôt, nous recueillons les données selon l'autodéclaration. Nous posons la question, mais nous n'obtenons pas toujours une réponse, donc nous devons trouver une manière d'obtenir une information fiable d'une manière qui respecte la culture et les sensibilités. Malheureusement, je n'ai pas vraiment de réponse claire pour la suite des choses.

Le sénateur Richards : Vous entrez le nom des personnes dans le système informatique. Est-ce que vous indiquez également la race ou l'ethnicité, ou est-ce que c'est taboo? Comment est-ce que cela fonctionne?

Mme Gagné : Si nous obtenons une réponse, nous l'entrons dans notre système informatique. Nous identifions les membres de la famille ou d'une communauté que nous savons être, par exemple, des personnes autochtones, grâce à notre nouvelle directrice des relations avec les Autochtones et la communauté. Nous ne sommes pas à l'aise à l'idée de rendre publiques ces données, parce qu'elles reflètent la perception des agents de police, ce dont il faut discuter avec notre directrice des relations avec les Autochtones et la communauté. Nous discutons avec elle, et elle nous aide dans certains dossiers, donc nous sommes contents de la compter parmi nous.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Ms. Gagné.

Can you talk about the definition of serious incidents? You look at complaints about serious incidents. I want to hear your thoughts on the criteria used to determine what constitutes a serious incident.

I also want to hear your comments on the process. The current legislation states that, when the complaint concerns an incident involving the RCMP, the investigation process is led by an independent body. However, when the complaint concerns a serious incident at CBSA, it's referred to the RCMP, to the police of jurisdiction. I want to hear your thoughts on this double standard. Shouldn't an independent body also investigate the behaviour of CBSA officers?

Ms. Gagné: Thank you for your question.

Our mandate is well defined. The regulations define what constitutes a serious injury. They even go so far as to describe the bones of the human body that could be fractured. They also talk about less lethal weapons, such as rubber bullets. Any injury inflicted when a police officer uses a weapon is included.

Orbital cavity bones aren't included in the definition of a serious injury. However, our regime is flexible enough to let me carry out an investigation in the public interest. We'll describe what constitutes a serious injury. This helps police chiefs determine whether they must contact the civilian director while giving us the chance to specify the types of incidents that require investigation.

Regarding your second question, remember that we don't receive complaints directly from the public. The RCMP will contact us in the event of a complaint. We'll investigate whether it fits the definition of a serious injury or the public interest. The member must also be a police officer. Since CBSA members aren't police officers, they don't fall under our jurisdiction at this time.

Senator Carignan: That's what my question boils down to. When a complaint is filed against a CBSA officer, shouldn't it be reviewed by a service such as yours, which operates independently of the police services, to ensure greater transparency, independence and impartiality?

Ms. Gagné: Bill C-20 will fill the current gap. We'll seek out all the complaints that we don't hear about.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Mme Gagné.

Pouvez-vous nous parler de la définition des incidents graves? Vous vous penchez sur les plaintes lorsqu'il y a un incident grave. J'aimerais vous entendre sur les critères qui déterminent ce qu'est un incident grave.

De plus, j'aimerais entendre vos commentaires sur le processus. Actuellement, dans la loi, lorsque la plainte porte sur un incident qui concerne la GRC, le processus d'enquête est dirigé par un organisme indépendant. Par contre, lorsque la plainte vise un incident grave commis à l'ASFC, cela est rapporté à la GRC, au service de police compétent. J'aimerais vous entendre sur cette forme de deux poids deux mesures. Cela ne devrait-il pas être aussi un organisme indépendant qui enquête sur le comportement des agents de l'ASFC?

Mme Gagné : Je vous remercie de votre question.

Notre mandat est bien défini. Dans les règlements, on définit ce qu'est une blessure grave. On va même jusqu'à décrire les os du corps humain qui pourraient subir une fracture. On parle aussi d'armes à létalité atténuée, comme des balles de caoutchouc. Toute blessure infligée lors de l'utilisation d'une arme par un policier est incluse.

Les os de la cavité orbitaire ne sont pas inclus dans la définition de blessure grave, mais notre régime est assez flexible pour me permettre d'effectuer une enquête dans l'intérêt public. On décrira ce qu'est une blessure grave. Cela aide les chefs de police à déterminer s'ils doivent communiquer avec la directrice civile, tout en nous permettant de préciser le genre d'incidents qu'il faut enquêter.

En ce qui concerne votre deuxième question, il faut toujours se rappeler qu'on ne reçoit pas les plaintes directement du public. La GRC nous contactera en cas de plainte. On enquêtera si cela correspond à la définition de blessure grave ou d'intérêt public. Il faut aussi que le membre soit un policier. Les membres de l'ASFC, n'étant pas des policiers, ne relèvent pas de notre sphère de compétence pour le moment.

Le sénateur Carignan : Cela est effectivement le sens de ma question. Lorsqu'une plainte contre un agent de l'ASFC est déposée, cela ne devrait-il pas être examiné par un service comme le vôtre, indépendant des services de police, pour plus de transparence, d'indépendance et d'impartialité?

Mme Gagné : Avec le projet de loi C-20, on ira combler le vide qui existe actuellement. On ira chercher toutes les plaintes dont on n'entend pas parler.

I should point out that these must be criminal investigations. Otherwise, we refer the matter to the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP. This isn't currently part of our mandate. However, the new bill will fill this gap.

[English]

Senator M. Deacon: Thank you for the work you are doing and for being here with us this evening in our long hearing today. We appreciate it.

Ms. Gagné, I was trying to take in everything you said in your introduction. There are a number of people you are working with, and I was trying to picture the hierarchy and the folks that, as you said, come from a background of perhaps retired policing or from the community background. To make your civilian oversight work efficient, is this a recent organization or reorganization? Is this how you have been established for a long time in this work? Can you help inform the bill, or the bill is helping you or neither?

Ms. Gagné: Thank you for your question. The IIU opened its doors in 2015, so it is a relatively new organization in the world of organizations. I'm the second civilian director. I was appointed a year and a half ago. We have only been open for nine years. We still see some legislative amendments that will probably be coming through to help support the mandate.

We have seen a lot of "moving things along." Some of the struggles that we had at the beginning we don't necessarily have today. For example, we had a bit of resistance from officers in providing their notes. Under the legislation, if you are designated as a witness officer, then you have an obligation to come and give statements and provide your notes. We had struggles on some of the disclosure issues. But these things have come along now, and all the chiefs of police, including the IIU, everyone knows how our mandate is supposed to work.

In terms of the structure of the organization, just to go back, I am the civilian director. I have a director of investigations, and then, under the director of investigations, we have two team commanders and eight senior investigators that do the investigative work, and then we have some administrative staff. It has been like that since 2015. We haven't included any new positions.

We are looking at the possibility of including an assistant civilian director to support the Civilian Director in our work. That would be in line with all of the other civilian oversight agencies in Canada.

Je dois préciser qu'il doit s'agir d'enquêtes de nature criminelle. Sinon, on dirige le tout vers la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui fait partie de notre mandat. Par contre, le nouveau projet de loi viendra combler ce vide.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie de votre travail, et je vous remercie d'être présentes, ce soir, pour cette longue séance. Nous vous en sommes reconnaissants.

Madame Gagné, j'essayais de bien comprendre ce que vous avez dit dans votre introduction. Vous travaillez avec un certain nombre de personnes, et j'essayais d'imaginer la hiérarchie et les gens qui, comme vous l'avez dit, sont peut-être des policiers à la retraite ou des personnes ayant œuvré dans le secteur communautaire. Est-ce que c'est une organisation récente ou a-t-elle été restructurée afin d'améliorer l'efficacité du travail de supervision de la directrice civile? Est-ce que c'est ce que vous faites depuis longtemps, dans le cadre de ce travail? Est-ce que vous pourriez améliorer le projet de loi et nous dire s'il est utile ou pas?

Mme Gagné : Je vous remercie de votre question. L'Unité d'enquête indépendante du Manitoba a été créée en 2015, donc c'est un organisme relativement jeune. Je suis sa deuxième directrice civile. J'ai été nommée il y a un an et demi. L'Unité existe depuis neuf ans. Il y aura probablement encore des modifications des dispositions législatives à venir, qui soutiendront le mandat.

Il y a eu beaucoup de tentatives pour « faire bouger les choses. » Certains défis, que nous devons gérer au début, n'existent plus. Par exemple, les agents de police étaient réticents à fournir leurs notes. Selon la loi, si vous êtes agent de police et témoin désigné, vous êtes obligé de vous présenter, de témoigner et de donner vos notes. Nous avons eu des difficultés avec certains aspects de la divulgation. Mais cela n'est plus un problème maintenant, et les chefs de police, y compris l'Unité d'enquête indépendante du Manitoba, tout le monde sait comment notre mandat doit fonctionner.

Pour ce qui est de la structure de l'organisme, pour y revenir, je suis la directrice civile. Il y a un directeur des enquêtes et puis, sous le directeur des enquêtes, il y a deux chefs d'équipe et huit enquêteurs principaux qui mènent les enquêtes, et puis il y a le personnel administratif. La hiérarchie est la même depuis 2015. Nous n'avons pas créé de nouveaux postes.

Nous envisageons d'embaucher un directeur civil adjoint pour soutenir les travaux de la directrice civile. Cela concorderait avec tous les autres organismes de surveillance civile du Canada.

In terms of our complement of eight senior investigators and the two team commanders, that's been since 2015. There might be some legislative amendments that are supposed to come soon. We might expand the mandate to include more mandatory investigations and identify more proscribed offences in the regulations. If that happens, then we might look at having more investigators because we anticipate an influx of notifications.

Senator M. Deacon: I have a question on that. Would you clarify? Are Indigenous communities welcome and a part of this process, or do they have an independent and parallel process?

Ms. Gagné: No. They are part of the same process. We have one process for the whole province of Manitoba, for all police officers in Manitoba.

We now have a director of Indigenous community relations, which helps us navigate the accountability and transparency piece. Myself, since I have been in the position, I have been doing more outreach, speaking at conferences.

We have a few Indigenous political organizations in Manitoba. We are fortunate to have them there, because they help us with navigating some of the communication pieces and presenting before grand chiefs and chiefs of different First Nations.

I presented at a conference last year. I was surprised that one of the chiefs in the First Nations had never heard of the Independent Investigation Unit. It is making sure that I put myself out there and talk to communities.

Since my appointment, I have also been meeting with families where there is death. I can't meet with all families. But the cases that are more serious, where there's death, to be able to meet with the families at the outset with the support of the director of Indigenous community relations, to be able to talk about who is the IIU? What do we do? What can you expect from the process? We obviously can't share any details of our investigation.

I'm cognizant that people who are living with trauma need to be informed of what the process is, so it diminishes some of the stress the families are experiencing as they wait for the investigations to complete, which can take a fairly long time when there is a fatality.

Senator M. Deacon: It also sounds like you have learned, in nine years, ways to make folks feel more comfortable in coming forward and accessing the services. We have heard that's a roadblock or challenge for many groups. There's something we can also learn from the work you are doing. Thank you.

Pour ce qui est des huit enquêteurs principaux et des deux chefs d'équipe, ces postes existent depuis 2015. Il y aura peut-être de nouvelles dispositions législatives, bientôt. Nous allons peut-être élargir le mandat pour inclure davantage d'enquêtes obligatoires et cibler davantage d'infractions désignées dans les règlements. Si cela se produit, nous devons peut-être embaucher d'autres enquêteurs, car nous anticipons une hausse des avis.

La sénatrice M. Deacon : J'ai une question à ce sujet. Pourriez-vous clarifier? Est-ce que les communautés autochtones sont les bienvenues dans ce processus, ou ont-elles un processus parallèle indépendant?

Mme Gagné : Non. Elles font partie du même processus. Il y a un seul processus pour la province du Manitoba, pour tous les agents de police du Manitoba.

Nous avons maintenant une directrice des relations avec les Autochtones et la communauté, qui nous aide pour ce qui est de la responsabilisation et de la transparence. Moi-même, depuis que j'occupe ce poste, je fais plus de rayonnement, je donne des conférences.

Il y a quelques organisations politiques autochtones, au Manitoba. Nous sommes très chanceux de les avoir ici, car elles nous aident avec les communiqués et les exposés que nous présentons aux grands chefs et aux chefs de différentes Premières Nations.

J'ai présenté une allocution pendant une conférence, l'année dernière. J'ai été surprise d'apprendre que l'un des chefs des Premières Nations n'avait jamais entendu parler de l'Unité d'enquête indépendante. Je dois m'assurer de faire connaître notre présence et de parler aux communautés.

Depuis ma nomination, j'ai également été à la rencontre des familles dans lesquelles il y a eu un décès. Je ne peux rencontrer toutes les familles. Mais, lorsque le cas est très sérieux, lorsqu'il y a un décès, pouvoir rencontrer les familles dès le départ avec le soutien de la directrice des relations avec les Autochtones et la communauté, et pouvoir leur dire ce qu'est l'Unité, ce que nous faisons... Nous expliquons ce que donne le processus. Évidemment, nous ne pouvons pas donner de détails sur notre enquête.

Je sais que les personnes qui ont vécu un traumatisme doivent être renseignées sur le processus, car cela diminue le stress des familles qui attendent la fin de l'enquête, ce qui peut prendre beaucoup de temps lorsqu'il y a un décès.

La sénatrice M. Deacon : J'ai l'impression que vous avez trouvé, pendant ces neuf années, des manières de rendre les gens plus à l'aise à l'idée de venir à vous et d'accéder aux services. Nous avons entendu dire que c'est un obstacle ou un défi pour de nombreux groupes. C'est quelque chose que nous pouvons apprendre de votre travail. Merci.

Ms. Gagné: Thank you.

The Chair: Thank you.

Colleagues, that brings us to the end of our witnesses this evening. I have the job of thanking Ms. Campbell and Ms. Gagné for being with us, and for bringing your very best advice, sharing your experience tackling some tough issues. We congratulate you on the important work you do every day in a difficult area. You make a difference. That's important.

You have been helpful in assisting us to understand this legislation and how it will, hopefully, work; that is greatly appreciated by both the people in this room and those who will benefit from this legislation, if passed. Thank you for joining us.

Colleagues, that brings us to the end of the panels of witnesses for today's meeting.

We will now proceed to the clause-by-clause consideration of Bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments.

I note that we have with us this evening officials from Public Safety Canada, the Canada Border Services Agency and the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP. They will assist with any technical questions that may arise during this process. Thank you for joining us this evening.

Before we begin, I would remind senators of a number of points. If at any point a senator is not clear where we are in the bill, please ask for clarification.

When more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that, in committee, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill.

I would also remind senators that some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. If that is the case, it would be useful if a senator moving an amendment identifies to the committee other clauses in this bill where the amendment could have an effect. Otherwise, it would be difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Staff will endeavour to keep track of the places where any subsequent amendments need to be moved and will draw our attention to them.

Mme Gagné : Merci.

Le président : Merci.

Chers collègues, c'était nos derniers témoins pour ce soir. Il me revient de remercier Mme Campbell et Mme Gagné de leur présence, et je les remercie de nous avoir conseillés, d'avoir parlé de leurs expériences touchant ces enjeux difficiles. Nous vous félicitons de l'important travail que vous faites chaque jour, dans un domaine difficile. Vous faites une différence, c'est important.

Vous nous avez aidés à comprendre ce projet de loi et comment il fonctionnera, espérons-le; c'est très apprécié par les gens qui se trouvent dans cette pièce et par ceux qui tireront profit de la loi, si elle est adoptée. Merci de vous être jointes à nous.

Chers collègues, voilà qui conclut les témoignages de la séance d'aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires.

Je souligne que nous avons, ce soir, parmi nous, des représentants de Sécurité publique Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public de la GRC. Ils vont nous aider à répondre aux questions techniques que nous pourrions avoir pendant le processus. Merci de vous joindre à nous, ce soir.

Avant de commencer, je souhaite rappeler deux ou trois choses aux sénatrices et aux sénateurs. Si vous ne savez pas où nous sommes rendus dans le projet de loi, veuillez s'il vous plaît demander que l'on apporte des clarifications.

Lorsque plus d'un amendement est proposé pour un article, les amendements doivent être proposés suivant l'ordre des lignes du texte à modifier. Si un sénateur s'oppose à la totalité d'un article, je tiens à rappeler au comité que le processus approprié consiste non pas à adopter une motion pour supprimer l'article en entier, mais à voter contre son adoption.

Je tiens également à rappeler aux sénatrices et aux sénateurs que certains amendements proposés peuvent avoir des répercussions importantes sur d'autres parties du projet de loi. Si c'est le cas, il serait utile que ceux qui proposent un amendement indiquent au comité les autres articles du projet de loi sur lesquels son amendement pourrait avoir une incidence. Autrement, il sera difficile pour les membres du comité de prendre des décisions cohérentes.

Le personnel s'engage à nous signaler les endroits où des amendements subséquents doivent être proposés.

If committee members have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion on a matter or order and make a ruling, but you, the committee, are the masters of the business within the bounds established by the Senate. A ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my best to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation and ask you all to consider other senators by keeping your remarks as concise as possible.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which, obviously, provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on any of the above? Seeing none, we will move to clause-by-clause review.

Colleagues, is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-20, An Act establishing the Public Complaints and Review Commission and amending certain Acts and statutory instruments?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Colleagues, is it agreed that, with leave, the clauses be grouped according to the parts of the bill, as described in the table of provisions of Bill C-20, when appropriate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2, containing the interpretations, pages 1 to 3, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part I, entitled Public Complaints and Review Commission, which contains clauses 3 to 32, carry?

Si les membres du comité ont des questions sur le processus ou sur le bien-fondé de quoi que ce soit, ils peuvent invoquer le Règlement. En tant que président, je vais écouter leurs arguments, et rendre une décision lorsque je jugerai que nous avons suffisamment discuté de la question de procédure, mais le comité est maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat. Il est possible d'interjeter appel d'une décision de la présidence en demandant à l'ensemble du comité si cette décision doit être maintenue.

En tant que président, je vais faire de mon mieux pour que toutes les sénatrices et tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Cependant, je vais devoir compter sur votre coopération et je vous demande à tous de penser aux autres sénateurs et de faire des interventions aussi brèves et concises que possible.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute concernant les résultats d'un vote par oui ou par non ou d'un vote à main levée, ils n'ont qu'à demander un vote par appel nominal, lequel produira comme il se doit des résultats sans équivoque. Les sénateurs savent en outre qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

Est-ce que vous avez des questions? Je ne crois pas, nous allons donc procéder à l'analyse article par article.

Chers collègues, est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires?

Des voix : D'accord.

Le président : Convenu. Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Convenu. Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

Le président : Convenu. Chers collègues, avec votre consentement, est-il convenu que le comité regroupe les articles en fonction de la table analytique du projet de loi C-20, lorsque cela est à propos?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2, qui comprend l'interprétation, aux pages 1 à 3, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président : Est-ce que la Partie 1, intitulée *Commission d'examen et de traitement des plaintes du public*, qui comprend les articles 3 à 32, est adoptée?

Hon. Senators: Carried.

Senator Cardozo: I had considered putting an amendment forward on clause 3, but I won't put that forward. I would be happy to address that in observations.

The Chair: Shall clauses 3 to 32 carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part II, entitled Investigation Review and Hearings of Complaints, which contains clauses 33 to 72, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part III, entitled Review of Integrated Cross-border Law Enforcement Operations, which contains clauses 73 to 82, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part IV, entitled General, which contains clauses 83 to 92, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part V, entitled Royal Canadian Mounted Police Act, which contains clauses 93 to 107, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part VI, entitled Canada Border Services Agency Act, which contains clauses 108 to 111, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part VII, entitled Terminology, which contains clause 112, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall Part VIII, entitled Transitional Provisions Consequential and Coordinating Amendments and Coming into Force, which contains clauses 113 to 146, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: Shall the bill carry?

Des voix : Adoptée.

Le sénateur Cardozo : J'envisageais de proposer un amendement pour l'article 3, mais je ne vais pas le faire. Je me ferai un plaisir d'en parler dans les observations.

Le président : Est-ce que les articles 3 à 32 sont adoptés?

Des voix : Adoptés.

Le président : Est-ce que la Partie 2, intitulée *Enquêtes, révisions et audiences relatives aux plaintes*, qui comprend les articles 33 à 72, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 3, intitulée *Examen des opérations transfrontalières intégrées de contrôle d'application de la loi*, qui comprend les articles 73 à 82, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 4, intitulée *Dispositions générales*, qui comprend les articles 83 à 92, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 5, intitulée *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, qui comprend les articles 93 à 107, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 6, intitulée *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, qui comprend les articles 108 à 111, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 7, intitulée *Modifications terminologiques*, qui comprend l'article 112, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : Est-ce que la Partie 8, intitulée *Dispositions transitoires, modifications corrélatives, dispositions de coordination et entrée en vigueur*, qui comprend les articles 113 à 146, est adoptée?

Des voix : Adoptée.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Hon. Senators: Carried.

The Chair: We now move on to the possibility of amendments. I ask this: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Cardozo: I would. There is an issue I raised in an amendment, but there were a couple of other things that people had raised in our hearings from witnesses if there is interest in that. I don't have the wording for those, but I would be prepared to consider those in terms of issues that a number of witnesses suggested were important, but could be considered in regulations. I had raised the point that in clause 3 the commission is described as having a chair, a vice-chair and up to three members. I suggested having that changed to up to five members for a total of seven for the purpose of ensuring that we could reflect various aspects of diversity, a point that had previously been raised by some of the witnesses.

The Chair: Before we proceed, I'm going to ask if the committee would prefer to go in camera to discuss this or are you content to proceed?

An Hon. Senator: Proceed.

The Chair: Okay. Senator, one point I would make is that if anyone has your script in the room, it would be important for us to hear it.

Senator Cardozo: The script I had was with regard to an amendment, and I won't be putting that forward. I'm not going to suggest increasing it because that would require amendments, but I think reinforcing the point that is made in subclause 3.1(1). We've heard from witnesses about the importance of having various aspects of diversity included, that is indicated in 3.1(1), and we would encourage the government to ensure that as many aspects of diversity as possible be included, given the various expertise that they're looking for as well.

The Chair: That can be captured fairly easily by our analysts here and could be read back to us this evening or provided to us overnight to turn around quickly in the morning so that we can move a pace with this. Is that agreeable?

Senator Omidvar: We heard from witnesses today that it wasn't the size of the commission; it was more the depth of diversity in the new staffing that will be undertaken. That's important to keep in mind.

However, you make an important point, and perhaps you'd consider speaking at third reading as opposed to making an observation.

Des voix : Adopté.

Le président : Nous passons maintenant à la possibilité d'amendements. Je vous pose la question suivante : est-ce que le comité veut annexer des observations au rapport?

Le sénateur Cardozo : Oui. J'ai soulevé une question dans un amendement, mais il y a également d'autres choses qui ont été soulevées par des membres, à la suite des observations faites par les témoins, si cela vous intéresse. Je n'ai pas les formulations exactes, mais je serais prêt à tenir compte des questions qu'un grand nombre de témoins ont jugées importantes, et qui pourraient être prises en considération dans le règlement. J'ai souligné que, dans l'article 3, il est indiqué que la commission est composée d'un président, d'un vice-président et d'au plus trois autres membres. J'ai suggéré une motion pour que la commission soit composée d'au plus cinq autres membres, pour un total de sept membres, afin de nous assurer de refléter divers aspects de la diversité, quelque chose qui a été soulevé par certains des témoins.

Le président : Avant de commencer, je vais demander si le comité préfère discuter de cela à huis clos ou s'il souhaite poursuivre les travaux?

Une voix : Nous pouvons poursuivre.

Le président : D'accord. Monsieur Cardozo, je tiens à dire que si une personne ici présente a votre formulation, il serait important pour nous de l'entendre.

Le sénateur Cardozo : La formulation était en lien avec un amendement, et je ne vais pas proposer cet amendement. Je ne vais pas suggérer d'augmenter le nombre de membres, parce que cela nécessiterait des amendements, mais je crois qu'il est important de renforcer ce qui est dit au paragraphe 3.1(1). Nous avons entendu des témoins parler de l'importance d'inclure divers aspects de la diversité, comme cela est indiqué au paragraphe 3.1(1), et nous encourageons le gouvernement à s'assurer que le plus d'aspects de la diversité possible soient inclus, compte tenu du large éventail d'expertise qu'il recherche.

Le président : Cela peut être assez facilement formulé par nos analystes, ici présents, et pourrait nous être relu, ce soir, ou nous être envoyé cette nuit pour que nous en discutions le matin venu, afin de pouvoir avancer à un bon rythme. Est-ce que vous êtes d'accord?

La sénatrice Omidvar : Aujourd'hui, des témoins ont dit que la taille de la commission n'était pas importante; c'est plutôt le niveau de diversité du nouveau personnel qui importe. Nous devons garder cela en tête.

Toutefois, vous avez soulevé quelque chose d'important, et peut-être que vous devriez prendre la parole au moment de la troisième lecture, au lieu de formuler une observation.

Senator Cardozo: I'll consider that. I would be happy to have an observation.

Senator Boehm: I would like to address the point made by Senator Cardozo. With a commission that has five individuals — a commissioner, a deputy commissioner and the other members — offers enough scope to ensure some diversity, as appropriate.

I had a number of discussions today, which included the National Police Federation. Their greater concern was not so much the size of the commission, how many commissioners, but having the triage ability, having enough hires underneath and the budget to do that rather than having a few more order-in-council appointees at the top.

I'm aligning myself with our colleague Senator Omidvar in terms of saying that this is a good thing. We can all agree on that. But as the commission moves forward, it should be looking at those particular elements and perhaps it would be best to set it out in a third reading speech.

I'm not entirely opposed to it. I understand what you're saying, but I'm just wondering whether five cannot accomplish what seven can accomplish.

Senator Cardozo: Given that it would require an amendment, and I'm not putting forward an amendment, I'm not looking at expanding the size of it, but highlighting for the government that we heard from witnesses. I think they didn't really suggest expanding it. They just wanted to ensure that within the commission — whatever the size — the diversity would be accommodated.

I'm suggesting that we give a voice to those who came forward and highlight the diversity as being an important aspect of the commission.

I'm withdrawing the idea of expanding it to seven.

The Chair: We can capture that language here this evening and agree, likely, on an observation to that effect, it's done, we will record that this evening, and our work will be done.

Are you in a position to read it back to Senator Cardozo?

Senator Yussuff: First of all, let me start by thanking Senator Cardozo for considering withdrawing his amendment.

Le sénateur Cardozo : Je vais y penser. Je me ferais un plaisir de faire une observation.

Le sénateur Boehm : J'aimerais réagir aux observations faites par le sénateur Cardozo. Une commission composée de cinq personnes — un commissaire, un sous-commissaire et les autres membres — est suffisante pour assurer une certaine diversité, le cas échéant.

J'ai eu un certain nombre de discussions aujourd'hui, dont l'une avec des membres de la Fédération de la police nationale. Ils ne se préoccupaient pas tant de la taille de la commission, du nombre de commissaires, que de la capacité de déterminer les priorités, d'avoir suffisamment d'employés et d'avoir un budget suffisant, plutôt que d'avoir quelques autres personnes nommées par décret, au sommet de la pyramide.

Je partage la position de notre collègue, la sénatrice Omidvar, qui dit que c'est une bonne chose. Nous pouvons tous nous entendre là-dessus. Mais à mesure que la commission franchit de nouvelles étapes, elle devrait tenir compte de ces éléments en particulier, et il serait peut-être préférable de le préciser dans une intervention, pendant la troisième lecture.

Je ne suis pas entièrement contre l'idée. Je comprends ce que vous dites, mais je me demande si cinq personnes sont capables d'accomplir le travail de sept personnes.

Le sénateur Cardozo : Puisque cela nécessiterait un amendement, et que je ne propose pas un amendement, je ne souhaite pas agrandir le comité, mais je souhaite souligner, au gouvernement, ce qu'ont dit les témoins. Je ne crois pas qu'ils ont suggéré d'ajouter des membres. Ils voulaient simplement être certains que, dans la commission — peu importe sa taille —, nous tiendrons compte de la diversité.

Je suggère de donner la parole à ceux qui sont venus comparaître et qui ont dit que la diversité est un aspect important de la commission.

Je retire ma proposition d'ajouter des membres, pour qu'un total de sept membres siègent à la commission.

Le président : Nous pouvons établir le libellé, ici, ce soir, et nous entendre pour dire, probablement dans une observation à ce sujet, que c'est réglé, et nous allons enregistrer cela, ce soir, et notre travail sera terminé.

Pourriez-vous le relire à l'intention du sénateur Cardozo?

Le sénateur Yussuff : Tout d'abord, je tiens à remercier le sénateur Cardozo d'envisager de retirer son amendement.

I think the fundamental point he's trying to make is that the commission should reflect diversity, given its responsibility and its role in trying to deal with issues that are paramount to human rights organizations and NGO organizations. These are concerns that the commission was set up to address in the first place.

In the spirit of making an observation which reflects the reality of how we can capture that, I think it would be very much about what Senator Cardozo was trying to address in the amendment that he has now withdrawn. I don't think this would change anything. I think we can agree on this, to a large extent. It's fundamental to what we have heard from witness but equally from others who have come to testify for the government before the committee.

Senator Boehm: I agree with our colleague Senator Yussuff.

I think the whole question of diversity and the commission being sensitive to the diversity within our country are very important points. We're going to get a few more observations, and many of our witnesses have basically given them to us. There are probably four or five, but to have in the opening sentence a very clear reference that the work of the commission should reflect the diversity and that its composition should also reflect the diversity of our country might be away to do it.

I'm just making a suggestion, because, Senator Cardozo, it's an overarching and important point that you're making. Maybe that's the way to put it together.

Senator Cardozo: I would agree with the point that Senator Omidvar made that it's the commission but also the staff of the commission.

Senator Omidvar: I'm not speaking against the observation, but I just want to point out that the bill was amended in the House of Commons with the new clause "Diversity and other factors," which says the minister "must." It's not may. It must consider diversity, so I leave it up to the committee. I'm not a standing member of this committee. I don't know the culture of this committee. I leave it up to you, but I would say to you that this concern was addressed in the House of Commons.

The Chair: We're now at the point of asking whether an observation is needed in this respect given the amendment made in the House of Commons and the language in the current bill.

Je crois que, essentiellement, ce qu'il essaie de dire, c'est que la commission devrait refléter la diversité, puisque sa responsabilité et son rôle consistent à traiter de questions qui ont une importance capitale pour les organisations de défense des droits de la personne et des organisations non gouvernementales. La commission a été créée, d'abord et avant tout, pour répondre à ces préoccupations.

Afin de faire une observation qui reflète la réalité de la façon dont nous allons formuler cela, je crois qu'il faut faire ce qu'essayait de faire le sénateur Cardozo dans son amendement, qu'il a maintenant retiré. Je ne crois pas que cela ferait une différence. Je crois que nous pouvons tous nous entendre là-dessus, essentiellement. C'est l'élément fondamental dont ont parlé les témoins, aujourd'hui, et dont ont également parlé d'autres personnes qui ont comparu devant le comité, au nom du gouvernement.

Le sénateur Boehm : Je suis d'accord avec notre collègue, le sénateur Yussuff.

Je crois que la diversité et le fait que la commission doit être sensible à la diversité qui caractérise notre pays sont des éléments très importants. Nous allons avoir quelques autres observations, et nombre de nos témoins les ont essentiellement déjà formulées. Il y en a probablement quatre ou cinq, mais nous pourrions peut-être, dans la première phrase, indiquer très clairement que les travaux de la commission doivent refléter la diversité et que ses membres doivent également refléter la diversité de notre pays.

Je fais simplement une suggestion, parce que, sénateur Cardozo, c'est très important, ce que vous dites. Peut-être que cela pourrait être la façon de procéder.

Le sénateur Cardozo : Je suis d'accord avec la sénatrice Omidvar, qu'il s'agit de la commission, mais également des membres du personnel de la commission.

La sénatrice Omidvar : Je n'essaie pas de critiquer les observations, mais je tiens à souligner que le projet de loi a été amendé à la Chambre des communes avec le nouvel article « Diversité et autres facteurs », qui prévoit que le ministre « cherche à ». Ce n'est pas écrit « peut ». Il doit chercher à tenir compte de la diversité, donc je vais laisser cela à la discrétion du comité. Je ne suis pas un membre en règle du comité. Je ne connais pas la culture du comité. Je laisse cela à votre discrétion, mais je tiens à vous dire que la préoccupation a été abordée à la Chambre des communes.

Le président : Nous allons maintenant nous demander si une observation est nécessaire dans ce contexte, compte tenu de l'amendement fait à la Chambre des communes et du libellé utilisé dans le projet de loi actuel.

Senator Kutcher: I don't know if other people are having the same trouble as I am, of not having a written document with the observation clearly laid out and us trying to do something on the fly, which I find difficult. I wonder if there is another tack that we could take that would allow us some time to ensure that our thoughts are actually written down and duly considered and that members of the committee have seen the observations a priori instead of trying to respond on the fly.

The Chair: There is an option to do that. It's all a matter of time, and from experience, that would take some time, so if we can land on it this evening, we could proceed to the next step in terms of completing the work that has to be done in the broader Senate.

Senator Cardozo: Are there other observations that people want to make? I don't want to hold it up over this. If there are other observations, then it's easy to wrap it into a bundle and do it, but I don't want to hold it up for this one observation.

The Chair: I don't believe there are other observations.

Senator Yussuff: What will become an observation — I think we did hear significant amount of testimony tonight and in the past on the issue of systemic discrimination. I know the bill has acknowledged that. There is obviously a concern from NGO organizations regarding, I guess, the commission's ability and how it will use those powers that are currently acknowledged in the bill.

There was a recognition to try to make sure that the legislation will ensure there is a robust understanding — not in the narrow context, in the broad context — because those institutions that have been pushing for this bill in its totality recognize the systemic issues will need to be dealt with as part of the commission's power, and, as such, they don't want to be marginalized in regard to how they can bring forward the collective voice from the community at large in dealing with systemic issues in strengthening the commission's role and its evolution in serving Canadians in the broadest possible way.

So I think what we're saying is that in the absence of amending the bill, we're trying to reflect that the commission should take this to heart; hopefully, use its broad powers to ensure that NGOs and other organizations will be given standing; reflect on how to deal with systemic issues as they might arise in the context of complaints from individuals; but, ultimately, be able to initiate its own power to investigate systemic issues without amending the bill.

Le sénateur Kutcher : Je ne sais pas si d'autres personnes trouvent cela aussi difficile que moi, de ne pas avoir un document écrit indiquant clairement l'observation, et d'essayer de faire cela au pied levé, ce que je trouve difficile. Je me demande si nous pourrions adopter une autre approche, qui nous permettrait d'avoir assez de temps pour écrire nos idées et qu'elles soient dûment examinées, pour que tous les membres du comité puissent consulter les observations a priori, au lieu d'essayer de répondre spontanément.

Le président : Oui, c'est possible. Tout cela est une question de temps, et selon mon expérience, cela prendra un certain temps, donc si nous pouvons régler cela, ce soir, nous pourrions passer à la prochaine étape afin de terminer les travaux qui doivent être effectués dans l'ensemble du Sénat.

Le sénateur Cardozo : Est-ce que d'autres personnes souhaitent faire des observations? Je ne veux pas retarder le processus pour cela. S'il y a d'autres observations, c'est très facile de les rassembler et de le faire, mais je ne veux pas retarder la séance pour cette unique observation.

Le président : Je ne crois pas qu'il y ait d'autres observations.

Le sénateur Yussuff : Ce qui deviendra une observation... Je crois que nous avons entendu beaucoup de témoignages, ce soir, et dans le passé, sur la question de la discrimination systémique. Je sais que le projet de loi a reconnu cette réalité. Les organisations non gouvernementales se préoccupent visiblement de la capacité de la commission et de la façon dont elle utilisera ces pouvoirs présentement reconnus dans le projet de loi.

Il y a eu une tentative de s'assurer que le projet de loi favorise une solide compréhension — pas dans un contexte limité, mais dans un contexte étendu — parce que les institutions qui ont demandé ce projet de loi, dans son ensemble, reconnaissent que les enjeux systémiques devront être traités dans le cadre du pouvoir accordé à la commission. Et, de ce fait, ils ne veulent pas être marginalisés quant à la manière dont ils peuvent faire entendre la voix collective de l'ensemble de la communauté, pour traiter des problèmes systémiques et renforcer le rôle et l'évolution de la commission au service des Canadiens, de la manière la plus étendue possible.

Donc, je crois que ce que nous disons, c'est que, si le projet de loi n'est pas amendé, la commission devrait prendre cela à cœur et, si possible, utiliser ses pouvoirs étendus pour que les organisations non gouvernementales et les autres organisations aient la capacité d'agir; qu'elle réfléchisse à la manière de traiter des problèmes systémiques qui pourraient être soulevés dans le contexte de plaintes faites par des personnes; mais, ultimement, qu'elle soit capable d'utiliser son propre pouvoir pour enquêter sur des problèmes systémiques, sans que le projet de loi soit amendé.

[*Translation*]

Senator Carignan: Yes. I may have another observation to put forward. I'm the chair of the finance committee. I think that I'm the only member of the finance committee here. Over the past few weeks and months, while studying the main estimates, we've heard from commissioners such as the complaints commissioner, the public sector integrity commissioner and the information commissioner. They complain a great deal about the availability of financial resources. This affects their work, prevents them from investigating, increases delays and makes the groups under their administration lose trust, according to the concept, in the process put in place.

I asked a few questions about this. We heard a number of concerns about effectiveness, transparency, delays, investigative capabilities and the ability to make decisions within a reasonable time frame. We were even told to set deadlines for decisions and to follow a process. However, this brings up all the issues surrounding the financial and material resources available to carry out the tasks effectively.

I suggest that we add an observation stating that some members are concerned about the availability of the financial and material resources needed for the commission to carry out its tasks within a reasonable time frame and that we call on the government to ensure that the commission always obtains the available financial resources needed to carry out its tasks effectively.

I would propose wording along these lines. I don't know what my colleagues think about this.

[*English*]

The Chair: Have our analysts captured the gist of that observation? We have an observation proposed on financial resources that I think was fairly clear. Are we going to continue to entertain an observation along the lines proposed by Senator Cardozo?

Could you produce —

Senator Cardozo: I agree with the observation that Senator Carignan has made, and you have explained it very well.

The Chair: And it's been captured. That observation has been captured. I think we all understood it. Is there agreement that the observations be forwarded along with the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are there any other observations?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Oui, j'ai peut-être une autre observation que j'aimerais suggérer. Je suis président du Comité des finances — je pense que je suis le seul membre du Comité des finances ici — et au cours des derniers mois et des dernières semaines, on a entendu, lors de l'étude des budgets principaux des dépenses, quelques commissaires tels que le commissaire aux plaintes, le commissaire à l'intégrité du secteur public et le commissaire à l'information. Ils se plaignent beaucoup des ressources financières disponibles. Cela nuit à leur travail, les empêche d'enquêter, augmente les délais et fait perdre confiance aux groupes administrés, selon le concept, dans le processus qui est mis en place.

J'ai posé quelques questions à cet effet; on a entendu plusieurs craintes par rapport à l'efficacité, à la transparence, aux délais, aux capacités d'enquête et aux capacités de prendre des décisions dans un délai raisonnable. On nous a même suggéré de mettre des délais pour que les décisions puissent se prendre et suivre un processus. Or, cela met en évidence toutes les questions des ressources financières et matérielles disponibles pour remplir les fonctions efficacement.

Je suggérerais donc qu'on ajoute une observation selon laquelle certains membres s'inquiètent que les ressources financières et matérielles soient disponibles de façon à ce que la commission puisse remplir ces fonctions dans des délais raisonnables et donc qu'on invite le gouvernement à s'assurer que la commission ait toujours les ressources financières disponibles pour remplir efficacement ses tâches.

Je proposerais une formulation qui ressemblerait à cela. Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent.

[*Traduction*]

Le président : Est-ce que nos analystes ont saisi l'idée générale de cette observation? Nous avons une observation ou une proposition pour les ressources financières qui, je crois, était assez claire. Allons-nous continuer d'envisager une observation comme celle observée par le sénateur Cardozo?

Pourriez-vous...

Le sénateur Cardozo : Je suis d'accord avec les observations du sénateur Carignan, et vous les avez expliquées très bien.

Le président : Et voilà, c'est fait. L'observation a été formulée. Je crois que nous l'avons tous comprise. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que les observations soient transmises avec le projet de loi?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il d'autres observations?

Senator Patterson: I'd like to come back to Senator Yussuff's comments. I think we certainly heard from enough witnesses that said because we're talking about systemic issues, there is going to be great work to do at an individual level with complaints that come forward. Having third-party status in their ability to submit their systemic observations should be taken into consideration. Obviously, I'm quickly jamming down wording here that would need to be refined, but it would be an observation such as consideration should be given to clarify third-party access to the complaints process to include organizations that have a genuine interest in the issue at hand — or wording to that effect. Yes, in addition to rather than just a direct connection as the end of it.

The Chair: We have captured the essence of that one. So there is one on resources and one on third-party access, both of which we heard repeatedly in the course of testimony today.

Is there anything else?

Senator Kutcher: I was going to propose the same thing Senator Patterson did. Thinking it through, it may be reasonable to suggest "genuine interest" in addition to the way that the bill talks about "directly concerned." In the bill, I think the wording is "directly concerned." I think that is the language, and we want to ensure in the observation that we think it should be broadened to include "having a genuine interest," not just narrowly defined as "directly concerned." That's what Senator Patterson and I were both struggling with.

Senator McNair: In connection with the comment from Senator Patterson and Senator Kutcher, I think the language that the witness used was "general interest in the matter"; that was the legal term which she thought was significant and had been interpreted a number of times.

The Chair: Okay. Anything else? If not, is it acceptable to ask the steering committee to approve final versions of these observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. If that is the case, is it agreed that I report this bill with observations to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, colleagues. With that, we have completed our work on this bill. I thank all of you for your patience.

Senator Cardozo: What is the time frame as to when you think you will be reporting it back to the chamber?

La sénatrice Patterson : J'aimerais revenir à ce qu'a dit le sénateur Yussuff. Nous avons certainement entendu beaucoup de témoins dire que, puisque nous parlons de problèmes systémiques, il y aura beaucoup de travail à faire, à l'échelle individuelle, pour les plaintes qui seront déposées. Un statut de tierce partie donnant la capacité de soumettre des observations systémiques devrait être envisagé. Évidemment, je lance rapidement des idées et cela devra être peaufiné, mais mon observation serait plus ou moins qu'il faudrait envisager de clarifier l'accès de tierces parties à la procédure de plainte, afin d'inclure les organisations qui s'intéressent réellement au problème en question — ou quelque chose de ce genre. Oui, en plus de n'avoir qu'un simple lien direct, à la fin.

Le président : Nous avons saisi les grandes lignes de cette observation. Donc, nous avons une observation sur les ressources et une observation sur l'accès de tierces parties, deux choses que nous avons entendues souvent lors des témoignages d'aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres choses?

Le sénateur Kutcher : J'allais proposer la même chose que la sénatrice Patterson. En y pensant bien, il pourrait être raisonnable de suggérer d'ajouter « intérêt véritable » au passage qui parle de « directement concernée », prévu par le projet de loi. Je crois que la formulation est « directement concerné » dans le projet de loi. Je crois que c'est le libellé utilisé, et nous voulons, dans cette observation, que la définition soit élargie pour inclure « ayant un intérêt véritable », et ne pas s'en tenir seulement à « directement concernée », une définition plus restrictive. C'est ce que moi et la sénatrice Patterson avions de la difficulté à formuler.

Le sénateur McNair : Pour faire suite à ce qu'ont dit la sénatrice Patterson et le sénateur Kutcher, je crois que la formulation que la témoin a utilisée était « intérêt général pour la question »; c'était le terme juridique qu'elle estimait être important et qui a été interprété un certain nombre de fois.

Le président : D'accord. Y a-t-il quelque chose d'autre? S'il n'y a rien d'autre, acceptez-vous que le comité directeur approuve la version finale des observations?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Si tel est le cas, est-ce que vous êtes d'accord pour que j'envoie au Sénat, dans les deux langues officielles, le projet de loi accompagné des observations?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, chers collègues. Sur ce, nous avons terminé notre travail sur le projet de loi. Je vous remercie tous de votre patience.

Le sénateur Cardozo : Quand pensez-vous faire rapport au Sénat?

The Chair: As quickly as we can check the wording with steering. I would set a goal personally as chair and, given what I've heard about the importance of this proposed legislation, almost universally, that we try to turn that around by no later than noon tomorrow.

Reporting the bill would probably be Thursday, I would think.

Senator Yussuff: Could the bill be reported earlier? Tuesday?

The Chair: Why don't we do it this way: Are you in a position to read back the two observations as you've captured them so that we could approve them here and now?

Let's suspend and have the proponent senators work with our analysts. We will be back in 15 minutes, and we may well be able to approve this and get it done this evening.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Colleagues, we have some language ready to be shared with you. I would ask the analysts from the Library of Parliament to do that right now.

Ariel Shapiro, Analyst, Library of Parliament: Thank you. We wrote three observations based on the discussions of the committee.

The first is:

Having heard from witnesses concerned with the issue of diversity and representation, the committee urges the government to ensure that the members of the proposed Public Complaints and Review Commission, as well as the staff hired by the commission, reflect a diverse range of backgrounds and experiences.

Second:

Your committee heard concerns relating to the ability of third parties, including public interest organizations and non-governmental organizations, to submit complaints to the commission, including relating to systemic issues.

According to your committee, the Government of Canada should explore options to clarify the ability for third parties with a genuine interest in the subject matter of the complaint to submit complaints to the commission.

Third:

In regard to concerns raised by witnesses about resourcing, the committee is of the view that the Government of Canada provide the commission with the personnel and financial resources that it requires to accomplish its mandate effectively.

Le président : Dès que nous aurons vérifié la formulation auprès du comité directeur. Je vais fixer un objectif, personnellement, en tant que président, et, compte tenu de ce que j'ai entendu de presque tout le monde, sur le projet de loi proposé : nous allons essayer de régler cela d'ici demain midi.

Je ferais probablement un rapport du projet de loi jeudi.

Le sénateur Yussuff : Est-ce que vous pourriez le faire plus tôt? Serait-ce possible de le faire mardi?

Le président : Eh bien, procédons de cette façon : pouvez-vous nous lire les deux observations, comme vous les avez formulées, pour que nous puissions les approuver maintenant?

Nous allons suspendre la séance et les sénateurs qui sont les auteurs de la proposition travailleront avec nos analystes. Nous allons revenir dans 15 minutes, et nous allons peut-être être capables de les approuver et de régler cela ce soir.

Des voix : D'accord.

Le président : Chers collègues, nous sommes prêts à vous lire ce que nous avons formulé. Je demande aux analystes de la Bibliothèque du Parlement de le faire maintenant.

Ariel Shapiro, analyste, Bibliothèque du Parlement : Merci. Nous avons écrit trois observations selon ce qui a été discuté au comité.

La première est la suivante :

Après avoir entendu des témoins préoccupés par les questions de la diversité et de la représentation, votre comité exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que les membres de la Commission proposée, ainsi que le personnel embauché par la Commission proposée, reflètent une diversité d'horizons et d'expériences.

La deuxième est la suivante :

Votre comité a aussi entendu des préoccupations concernant la capacité des parties tierces, y compris les organisations d'intérêt public et les organisations non gouvernementales, de déposer des plaintes, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques.

Selon votre comité, le gouvernement du Canada devrait étudier des options pour clarifier que les parties tierces ayant un intérêt véritable dans l'affaire peuvent déposer des plaintes auprès de la Commission proposée.

La troisième est la suivante :

En ce qui concerne les préoccupations soulevées par les témoins au sujet des ressources, le comité est d'avis que le gouvernement du Canada doit fournir à la Commission proposée les ressources humaines et financières dont elle a besoin pour accomplir efficacement son mandat.

The Chair: Thank you. We are agreed with the observations.

Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report, in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Is it agreed that I report this bill with observations to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, colleagues.

With that, our work is done. I thank all senators, and our staff, for your patience and diligence in helping us to get through this.

Senator Cardozo: I'm just taken by the fact that we've got this bill this far. As we've heard so many times, this is the third attempt to do this bill. Congratulations to you, Mr. Chair, for taking us through this. I'm really excited about this moment.

The Chair: Thanks very much. That's a great comment on which to adjourn. Thank you, all.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci. Nous sommes d'accord avec les observations.

Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Est-ce convenu?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi avec des observations au Sénat, dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, chers collègues.

Sur ce, notre travail est terminé. Je remercie tous les sénateurs, et leur personnel, de leur patience et de la diligence dont ils ont fait preuve en nous aidant dans notre travail.

Le sénateur Cardozo : Je suis ébahi de voir que le projet de loi a autant progressé. Comme nous l'avons entendu à maintes reprises, nous en sommes à la troisième tentative pour adopter ce projet de loi. Félicitations, monsieur le président, pour votre excellente supervision. Ce moment est très inspirant.

Le président : Merci beaucoup. Voilà qui conclut parfaitement la séance. Merci tout le monde.

(La séance est levée.)
